

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
 Bellevue 4
 2608 Courtelary
 032 944 18 18
 FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
 Sport, utile et paroisses: lundi soir
 Rédac. et annonces: mercredi 9h
 Officiel: mardi 12h
 fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
 sur demande
 ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

CHEZ Camille Bloch
 PRÉSENTE
CROC' NOISSETTES
 DU 8 AU 11 OCTOBRE
 INFOS: CHEZCAMILLEBLOCH.CH

ESCAPE GAME
 DÉGUSTATIONS
 ATELIER NOISSETTES D'OR

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Du lac de Bienne aux portes de Neuchâtel: le Parc Chasseral voit son avenir en plus grand

A l'occasion de son assemblée générale, qui s'est tenue le 24 septembre à la Loge de la Chaux, aux Reussilles, l'institution a présenté ses activités et ses comptes de 2019, mais a surtout communiqué sa stratégie de développement pour les dix prochaines années. Une période qui s'annonce florissante pour le Parc Chasseral, à condition que sa charte soit acceptée par les 21 communes actuellement membres d'ici à la fin de l'année, pour que son label de parc naturel régional puisse être renouvelé par la Confédération jusqu'en 2031.

Le Parc croît au sud et dans le canton de Neuchâtel

«D'entité un peu abstraite et négligeable à ses débuts, le Parc Chasseral est devenu un partenaire économique, culturel et de développement global important pour les acteurs publics et privés de notre région, et il est reconnu bien plus loin à la ronde» se félicite son président, Michel Walther. Et ce succès va se mesurer très concrètement par un agrandissement de la superficie du parc de plus de 10 000 hectares, pour totaliser un territoire de 494 km², grâce à l'arrivée de Douanne-Daucher (dont le territoire inclut une partie de l'île Saint-Pierre), d'Evillard-Macolin, de l'ensemble de la commune de Val-de-Ruz, ainsi que de la partie forestière de la ville de Neuchâtel, son centre urbain ne répondant pas aux critères du label de parc naturel. Ces quatre nouvelles communes

feront donc partie de l'aventure pour la période 2022-2031. Au bord du lac de Bienne, Gléresse semble encore hésiter et à l'est, Tavannes, Reconvilier, Saicourt, Saules et Petit-Val envisagent également de rejoindre le parc, mais ce sera au plus tôt en 2024.

Approbation des communes nécessaire

Pour que le label du parc soit prolongé par la Confédération, il faut que ses membres actuels ratifient la proposition de sa nouvelle charte, dont les 150 pages peuvent être consultées sur le site internet du parc. Cela signifie que les autorités législatives des 21 communes doivent donner leur accord entre novembre et décembre. Michel Walther se montre confiant dans la décision des communes, mais admet qu'il peut y avoir quelques incertitudes lors de votes d'assemblées communales, comme cela a été le cas à Gléresse où une adhésion avait d'abord été souhaitée, avant d'être repoussée dans un second temps par les citoyennes et citoyens. Au niveau de l'organisation statutaire du Parc Chasseral, la future charte prévoit notamment de donner plus de poids aux communes, qui pourront toutes faire partie d'un conseil consultatif, de donner la possibilité à tout le monde de s'exprimer à travers un forum public et de rendre le comité exécutif plus réactif, en le réduisant à un collège de neuf personnes.

Une fois l'accord des communes obtenu, la version définitive de la nouvelle charte sera déposée pour approbation en

juin 2021 à l'Office fédéral de l'environnement et devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

A noter que les responsables du parc ont fourni un grand travail de communication pour l'assemblée générale, en y exposant 21 panneaux qui montrent de manière très concrète quelles ont été les actions les plus significatives du parc dans chaque commune membre durant ces vingt dernières années. Ces panneaux sont également à disposition des communes pour mener leur campagne de votation sur l'acceptation de la nouvelle charte.

Une stratégie de développement ambitieuse

«Le Parc Chasseral se doit de répondre à des enjeux de société larges», explique Nicolas Sauthier, l'un des 15 membres de l'équipe opérationnelle du parc. Pour tenter de relever ce défi, la nouvelle charte prévoit une stratégie basée sur six thèmes.

Il s'agira d'abord de continuer de préserver un environnement de qualité et de le mettre en valeur, à travers des visites guidées et des événements interactifs, comme des chantiers nature. Le patrimoine bâti, avec toute sa valeur historique et culturelle, doit également faire partie de la mise en lumière du territoire du parc.

Le développement d'une économie durable est aussi au cœur des projets, avec quelques gageures de taille, comme celle de trouver un meilleur moyen de faire coexister tourisme et transports en commun au sommet du Chasseral, qui est pour l'instant



La création du label culinaire Parc Chasseral est l'un des résultats de la collaboration avec les producteurs régionaux

envahi par quelque 14 000 véhicules à deux et à quatre roues chaque année.

Le parc, ce n'est pas qu'un catalogue de sites remarquables, mais avant tout une population qui y habite et qui l'anime. Les programmes d'événements culturels, d'éducation et de sensibilisation devraient donc être étendus, ainsi que la commercialisation de produits du terroir estampillés au label du parc.

L'organisation de l'institution désire s'intégrer encore mieux au tissu social de la région pour devenir plus efficace et plus proche des habitants. D'où, par exemple, la création d'un forum citoyen.

Enfin, le Parc Chasseral espère pouvoir élargir ses collaborations avec les universités et les hautes écoles pour mener des recherches ciblées sur le ter-

rain. De plus, un rapprochement avec les milieux des sciences de l'éducation devrait permettre une meilleure vulgarisation des connaissances scientifiques liées aux thèmes de la biodiversité et du réchauffement climatique.

Pas de nuages comptables au-dessus du Chasseral

Si elle a surtout servi à présenter les projets à venir, l'assemblée générale, qui a été reportée en septembre pour raison de pandémie, se devait bien sûr aussi de présenter ses comptes pour l'année dernière et le budget, déjà très entamé par la force des choses, de l'année en cours. Fort heureusement, la crise du coronavirus n'a pour ainsi dire pas eu d'impact sur le fonctionnement ni sur les finances du parc. Après une sérieuse baisse de la fréquentation durant les semaines

du semi-confinement, les responsables du parc ont constaté avec plaisir que la fréquentation des sites n'a jamais été aussi élevée que depuis le mois d'avril de cette année.

Du côté des finances, l'année 2019 s'est soldée par un déficit de 97 000 francs, sans gravité, puisque l'exercice s'équilibre sur la période de quatre ans prise en compte pour le projet en cours. Le budget de 2,6 millions de francs prévu pour 2020 devrait être tenu et même dégager un petit bénéfice. Les activités du parc sont financées en grande partie par la Confédération, mais aussi par les cantons et les communes membres, qui versent une contribution totale de 152 000 francs. Ces comptes et ce budget ont été acceptés à l'unanimité par l'assemblée générale. | T

Réclame

Les 05.08.11.20
TRANS
PHON
iques
 SAINT-IMIER
 SALLE DE SPECTACLES
www.lestransphoniques.ch

SOMMAIRE

Autorités irritées par les CFF

Les travaux à La Heutte reportés de deux ans

3

Plutôt à quatre!

Sonceboz étudie un projet de fusion

5

L'assemblée a tenu ses promesses

Tous les points ont été acceptés à Courtelary

6

Un couple en or à Courtelary

50 ans de mariage pour les époux Béchir

7

Jetez un coup d'œil à l'agenda

Pour ne manquer aucun événement régional!

8

Eoliennes à Sonvilier

Un verdict qui n'a pas fait que des heureux

11

Les 10 Bornes auront bien lieu

... mais autrement, Covid oblige!

21

Dure, la reprise!

Le Erguël HC rentre bredouille de Fleurier

21

Immobilier

À LOUER
LOVERESSE

Magnifique attique spacieux et lumineux, env. 192 m²

dans immeuble de 6 appart., au 3^e étage sans ascenseur, 3 chambres à coucher, cuisine/salon/salle à manger ouvert, salle de bains avec baignoire/douche/WC, + 1 WC séparé, cheminée, cave, buanderie commune, 2 garages, situation calme et ensoleillée, vue magnifique, à 2 min. de l'autoroute.

Loyer 1250 fr. + charges, garage 100 fr. l'unité.

Libre de suite ou à convenir
tél. 032 481 32 91 de 18h à 20h

À LOUER
LOVERESSE

Joli appartement spacieux et lumineux de 4½ pces, env. 147 m²

dans immeuble de 6 appart., au 1^{er} étage sans ascenseur, 3 chambres à coucher, cuisine/salon/salle à manger ouvert, salle de bains avec baignoire/douche/WC, cheminée, cave, buanderie commune, 1 très grand garage, situation calme et ensoleillée, vue magnifique, à 2 min. de l'autoroute.

Loyer 1200 fr. + charges, très grand garage 260 fr.

Libre de suite ou à convenir
Tél. 032 481 32 91 de 18h à 20h

À VENDRE **SONVILIER**

Parcelle de 5772 m² en zone agricole avec remise de 60 m² et forêt de 1000 m²

Prix: 72 000 francs

Informations et offres chez:
M^{re} Daniel Laubscher
CP 304, 2610 Saint-Imier,
032 941 42 88

Fanfare Montagnarde de Plagne

Une place de parc couverte pour

votre voiture ou votre caravane

Une seule adresse

Fanfare Montagnarde
2536 Plagne
F. Grosjean 079 396 97 06
fanfare.montagnarde@gmail.com

bechtel-imprimerie.ch



« Chasse »

des Franches-Montagnes
dès mardi 6 octobre

Pensez à réserver vos tables pour la Saint-Martin et vos soupers de fin d'année

Fabian et Keunhyung ADAM,
2336 les Bois, 032 961 18 26
info@restaurantdugolflesbois.ch
www.restaurantdugolflesbois.ch

2^e CHANCE POUR UNE 1^{re} FORMATION

Édition 2020



Participez!
www.2chance1formation.ch



sur tout l'assortiment
25%
à
10%
de folles, de
2 jours,
jusqu'à 17h
samedi 3 octobre
jusqu'à 20h
vendredi 2 octobre

RENVERSANT

Récital d'orgue de Simon Péguiron

Œuvres de Beethoven, Chostakovitch, Liszt, Rachmaninov et Saint-Saëns

Dimanche 11 octobre à 17 heures

Collégiale de Saint-Imier

Entrée libre, collecte (voir communiqué)

En vente à l'imprimerie
BAUX À LOYER

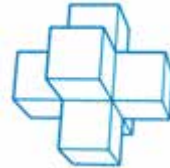
www.driving-school L -richard.ch

Premiers secours	Moto/scooter	Cours de sensibilisation
ven 19h00-22h00 et sam 09h00-17h00	Cours de base 1 3 oct. 2020	lundi - jeudi 19h00-21h00
16 + 17 oct. 2020	Cours de base 2 10 oct. 2020	5 - 8 oct. 2020
13 + 14 nov. 2020	Cours de base 3 16 oct. 2020	14 - 17 déc. 2020
11 + 12 déc. 2020		

Jacques-David 12, 2610 St-Imier
Info et inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000

J'achète timbres suisses et autres
032 422 40 91

PLR
Les Libéraux-Radicaux



Votation du 29 novembre 2020

Nos premiers arguments pour dire

NON À LA FUSION

NON à un territoire éclaté. La gestion des deux zones devra être abordée comme celle de deux entités distinctes dans de nombreux cas.

Dans le contexte de la globalisation, les collectivités de petite taille sont une composante **essentielle du vivre ensemble.**

Il vaut mieux privilégier et développer les collaborations intercommunales qui ont fait leurs preuves.

Nous disons « attendons des temps meilleurs au niveau sanitaire et économique ».

VOILÀ LES PREMIÈRES RAISONS POUR LESQUELLES NOUS DIRONS 4 X NON AU PROJET DE FUSION

À SUIVRE

PLR SECTION DE SAINT-IMIER



La Roseraie

Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Numéro national
0842 80 40 20

Pour vous - chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch



Grosjean Frères sarl

Le Coin 21a Case postale 24 2534 Orvin/Les Prés-d'Orvin
www.grosjean-freres.ch Tél. 032 358 12 37

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| Installations sanitaires | • Sanitäre Anlagen |
| Ferblanterie | • Spenglerei |
| Entretien et service | • Unterhalt und Service |
| Nettoyage citernes à eau | • Reinigung von Wassertanks |
| Déneigement toiture | • Dach Schneeräumung |

Emplois



Fromages Spielhofer SA est une entreprise familiale innovante et constamment en développement, active dans le domaine de la production, dans l'affinage et la commercialisation de produits laitiers.

Pour soutenir notre équipe, nous recherchons de suite ou à convenir un(e):

technologue en industrie laitière ou aide-fromager(ère) à 100%

Poste/activité proposé:

- aide en production, fabrication Tête de Moine AOP, Gruyère AOP et autres spécialités;
- assurer le nettoyage et la tenue de l'hygiène de l'atelier;
- aide aux soins des fromages et aux tâches de l'affinage;
- occasionnellement participer au conditionnement des fromages.

Nous recherchons une personne dynamique, impliquée, qui a le sens des responsabilités et qui a les capacités de travailler en équipe.

Si vous vous reconnaissez dans ce descriptif, envoyez-nous votre dossier complet à l'adresse suivante:

Fromages Spielhofer SA
Ressources humaines
Rue de l'Envers 16
2610 Saint-Imier
E-Mail: florian@spielhofer-sa.ch



Richner sa

Bestattungen
Pompes funèbres
H. Gerber

Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41
www.richner-bestattungen.ch
richner.sa@bluewin.ch

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



PÉRY

Les CFF se moqueraient-ils de nous ?

Un brunch festif qui a trouvé son public



Les CFF attendront 2022 pour s'attaquer aux quais de La Heutte

Le Conseil municipal est irrité, c'est le moins qu'on puisse dire, par les pratiques des chemins de fer fédéraux en matière de travaux de génie civil. Il va écrire à la grande régie pour lui faire part de son énervement.

On se souvient que notre voisine de Sauge et notre commune ont dû déplacer précipitamment leur conduite d'eau, l'année dernière, pour permettre

aux CFF d'effectuer les travaux qu'ils avaient annoncés sur le quai de la gare de La Heutte. Ce déplacement de conduite n'intervenait pas au bon moment, en particulier pour la première collectivité, mais nos collectivités ont fait diligence technique et financière, pour se montrer obligeantes.

Ensuite, la commune de Péry-La Heutte a bloqué ses

autres travaux prévus et déjà entamés en matière de réfection de routes, afin de ne pas entraver le chantier annoncé par les CFF.

Or voici qu'une copie de courriel vient de nous parvenir, annonçant que les chemins de fer ont décidé, pour cause de crise sanitaire, de reporter de deux ans (!) les travaux prévus en gare de La Heutte!

A leur charge

Il est bien clair que la Municipalité ne va pas attendre deux ans encore pour faire procéder à la pose de la couche finale sur la rue concernée. Dans le courrier adressé aux CFF, nous allons bien préciser que ces derniers devront assurer entièrement tout dommage causé à cette route durant leur chantier de 2022. | cm

Déchets : des amendes sanctionnent les abus

En matière de déchets, les services techniques et administratifs appliquent une vigilance constante, qui s'appuie sur les décisions claires prises par le Conseil municipal. C'est ainsi notamment que l'Exécutif a décidé lundi soir d'infliger deux amendes, la première de cent francs, la seconde de cinq cents francs.

Ces sanctions interviennent sur découvertes successives, par les cantonniers, de deux dépôts illicites de déchets ménagers. Le second était particulièrement inadmissible, parce que provenant de personnes de l'extérieur, qui ont tout bonnement déposé leurs ordures à La Heutte.

Les potentiels contrevenants sont avertis : aucune entorse

au règlement ne sera admise à Péry-La Heutte, où l'on n'hésite pas à sanctionner la tricherie volontaire. | cm

A la table de Petzi

Le Conseil municipal a donné une réponse favorable et même réjouie à la demande d'Eddy Bersier, qui souhaitait pouvoir vendre des crêpes bretonnes, une à deux fois mensuellement, sous le couvert de l'administration municipale. Il installera là trois tables qui permettront de déguster ces spécialités tout en respectant la distance sanitaire en vigueur. | cm

Parcage et circulation : le travail a démarré !

La commission temporaire Parcage et circulation, créée pour étudier l'ensemble du trafic et du stationnement sur le territoire communal, a tenu tout récemment sa première séance. Il en est sorti déjà diverses propositions, à commencer par le souhait d'instaurer une zone 30 à l'heure sur toutes les rues de La Heutte, y compris l'artère centrale.

Ce faisant, la commission estimera judicieux de faire de même le long de la route cantonale traversant Péry.

Par ailleurs, en matière de stationnement, Parcage et circulation étudie deux sites potentiels pour abriter de nouvelles cases ad hoc.

Pour première étape officielle, la commission a demandé au Conseil municipal d'avaliser ses souhaits, ce qu'il a fait lundi soir sans hésiter, puis de s'adresser aux instances routières bernoises, pour connaître leur position quant à une limitation de vitesse sur la route cantonale. Le courrier en question a d'ores et déjà été adressé à l'Office régional des ponts et chaussées.

Si les autorisations de limitation de vitesse sont accordées, la Commune s'adressera au bureau spécialisé ATB pour réaliser concrètement sa nouvelle organisation routière. | cm

ORVIN

Poème, musique et Chandor en concert

L'Eglise réformée d'Orvin était dimanche dernier le théâtre d'un culte sur le thème *Poème, Chants et Musique* présenté par Anne Noverraz, catéchète. En ouverture du culte, Véronique Grosjean, présidente de la Paroisse réformée de Rondchâtel, a remercié les fidèles présents puis la partie chantée a débuté avec le Chœur mixte d'Orvin Chandor, sous la direc-

tion de Josira Salles, accompagné d'André Tribuzi au piano avec des mélodies propres à cette réunion dominicale. Les choristes, en alternance avec la lecture des poèmes et citations, ont présenté au public présent des chants d'une très grande précision et justesse. Le mariage instrumental, poème, musique et chorale a soulevé l'enthousiasme des fidèles présents. | jcl

MAISON ROBERT ORVIN

La saison touche à sa fin



C'est le tout dernier moment pour vous rendre à La Maison Robert au Jorat.

La dernière journée de visite de la saison aura lieu ce dimanche 4 octobre. La maison sera ouverte de 10h à 17h.

Exposition d'été : Léopold, Léo-Paul, Théophile, Philippe et Paul-André Robert.

Visite de la maison, de l'atelier et du jardin. | fp

Maison Robert, Le Chârjus 118, 2534 Orvin
078 896 80 01
Parking près du terrain de football
Prix d'entrée : 7 fr. par personne (enfants 3 fr.)
Informations : www.maisonrobert.ch

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CORTÉBERT

Nouveaux livres

ADULTES

Vraie folie | Linwood Barclay
Quelqu'un de bien | Françoise Bourdin
Mafioso | Ray Celestin
Comme les pièces d'un puzzle | Richard Colombo
Santa Muerte | Cabino Iglesias
Et toujours les forêts | Jean-Claude Lattès
Miroir de nos peines | Pierre Lemaitre
Le livre | Christophe Meyer
Une, deux, trois | Dror Mishani
Changer l'eau des fleurs | Valérie Perrin
Vaticanium | José dos Santos
L'enfant de Garland Road | Pierre Simonon
Au nom du sang versé | Pierre Simonon
Ouragan | Danielle Steel
Lettre d'amour sans le dire | Amanda Sthers
Calme plat | Charles Williams

ENFANTS

Le manuel du Dad (presque) parfait | Dad
Tome 1 | La bande à Picsou
Tome 2 | La bande à Picsou
Tome 3 | La bande à Picsou
Max et Lili ont peur du noir | Max et Lili
Tome 1 | Smol

BANDES DESSINÉES

Sans les mains | Cédric
Roi de la jungle | Garfield
Garfield gribouille | Garfield
Garfield leur met la patée | Garfield
Les Schtroumpfs et le vol des cigognes | Les Schtroumpfs
Tome 1 | Triple galop

La bibliothèque sera fermée les mercredis 7 octobre et 14 octobre (vacances scolaires)

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



Déprédations forestières

Les personnes qui fréquentent la place de pique-nique de l'Envers, près du ruisseau du Grabe dans la forêt, ont constaté que plusieurs jeunes sapins ou épicéas ont été coupés. S'il est réjouissant que le ou les auteurs fassent de l'activité physique dans l'absolu – puisque le travail a eu lieu à la main, probablement à la hache – il est évidemment plutôt imbécile de s'en prendre ainsi à de jeunes pousses.

La forêt est propriété de la bourgeoisie et la société d'embellissement est impliquée dans la gestion des lieux tels que la place de pique-nique. Toutes les personnes qui font en sorte que le cadre de vie de notre commune soit agréable et bien entretenu ne peuvent évidemment qu'être tristes et déçues de constater le manque de respect de cer-

taines personnes. La destruction de jeunes sapins ou épicéas qui sont indispensables au renouvellement de la forêt

est particulièrement choquante en cette période où la forêt souffre de la sécheresse. Le Conseil municipal espère que

ce genre d'actes stupides ne se reproduiront pas et appelle chacun/e à respecter la nature environnante. | cm



COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



Des parasites dans les poutres de la Scierie

Il a été constaté tout récemment que la pourtraison de l'ancienne Scierie de Sombeval est la cible de parasites du bois. Une poutre a même été dégradée au point que son remplacement immédiat est indispensable.

Le Conseil municipal a confié à l'entreprise locale Alfred Stucki SA, le mandat de ce remplacement, pour un montant devisé à quelque 6000 francs. Le travail sera effectué cette année encore, a assuré le pres-tataire.

Pour financer la suite de l'assainissement, qui impliquera notamment un traitement général de la pourtraison, les autorités municipales inscriront un montant au budget 2021 de la commune. | cm



La scierie de Sombeval, véritable bijou historique, subira un assainissement indispensable l'an prochain

16 communes 1 JOURNAL

La nuit est trop chère

Le Conseil municipal avait prévu de lancer cette année encore un essai d'extinction de l'éclairage public, comme cela se fait dans des localités de plus en plus nombreuses. Cette extinction vise certes des économies d'énergie, mais surtout à diminuer les profondes perturbations exercées sur la faune nocturne par l'éclairage public.

Or, cet essai est repoussé à une période encore indéterminée, car selon BKW Energie SA, fournisseur d'électricité dans la commune, cette extinction est, semble-t-il beaucoup plus compliquée que prévu et donc onéreuse. Les autorités ont décidé de rencontrer les représentants de la société BKW. | cm

Etude pour une fusion ? A quatre plutôt !

Les autorités locales avaient la charge de mettre sur pied la récente rencontre intercommunale avec leurs homologues de Cortébert et de Corgémont. Pour se conformer aux mesures sanitaires en vigueur, les organisateurs avaient renoncé à se réunir dans un restaurant et opté pour la halle de gymnastique, où il était possible de respecter la distanciation sociale prescrite.

A cette occasion, sur demande de la commune de Cortébert, les trois partenaires de discussions ont évoqué l'éventualité d'une réflexion sur une potentielle fusion de leurs communes. Mardi soir de la semaine passée, le Conseil municipal est revenu sur le

sujet, en plénum, et a pris une double décision qu'il a transmise aux deux autres communes.

Premièrement, Sonceboz-Sombeval est certes favorable à la création d'un groupe de travail, mais il souhaite que les travaux de cet organe démarrent après ses élections municipales; on rappellera que la période de fonction actuelle s'achèvera chez nous à fin 2021.

Par ailleurs, estimant que l'éventualité d'une fusion plus large doit être prise en compte, nos autorités ont demandé que ledit groupe de travail soit étendu à la commune de Péry-La Heutte, pour peu que celle-ci accepte d'y prendre part. | cm

Sécurité autour de l'école : une étude

Des parents se sont approchés des autorités, pour leur demander de réfléchir à un moyen de sécuriser la sortie du passage sous route, laquelle débouche sur le trottoir dénué de barrière. Ces habitants souhaitent par ailleurs que soit installé un signal clignotant, qui fonctionne durant les périodes de sortie des classes, afin d'alerter les automobilistes.

Le Conseil municipal a mandaté le responsable technique de la commune, Stéphane Schranz, pour étudier ce dos-

sier et en particulier aborder ces questions préalablement avec le Bureau de prévention des accidents (BPA).

Pas sur le parc de l'école !

L'Exécutif profite de l'occasion pour rappeler aux parents qu'ils ne doivent pas stationner sur le parc de l'école (ouest du bâtiment), lequel est strictement réservé aux membres du corps enseignant. Les arrivées et départs de véhicules, sur cette place, sont également des sources de danger pour les écoliers. | cm

Rencontre avec Mdl

Sylviane Messerli, directrice de Mémoires d'Ici (le Centre de recherches et de documentation du Jura bernois, dont le siège est établi à Saint-Imier), avait fait le déplacement de Sonceboz, la semaine dernière, pour y rencontrer le Conseil municipal. Elle lui a présenté l'institution, ses buts, son travail de conservation, ainsi bien évidemment que son projet d'agrandissement.

Signalons que le centre, dont le succès n'est plus à démontrer, a urgemment besoin de nouveaux locaux de stockage,

pour y conserver les précieux fonds et autres documents historiques dont il a la responsabilité.

Sylviane Messerli a bien sûr sollicité les autorités municipales pour un don destiné à ce projet. Concrètement, celui-ci consiste à créer deux nouveaux étages, mais en sous-sol, au bâtiment des Rameaux qui abrite Mémoires d'Ici.

Le Conseil municipal statuera tout prochainement sur la participation communale potentielle à cet agrandissement. | cm

Une étude pour un CàD

Le Conseil municipal a eu contact avec l'entreprise bâloise EBL, qui est spécialisée dans le développement d'installation de production d'énergie, et notamment de chauffage, en utilisant des sources renouvelables. Cette société propose d'installer dans la commune un chauffage à distance à copeaux de bois. Plusieurs entreprises du village ont déjà manifesté leur intérêt pour ce projet et les autorités sont très favorables à la poursuite de l'étude préalable. | cm

Abattages à compenser

Estimant qu'ils menaçaient leurs alentours, des aulnes ont été abattus à Sombeval, le long du ruisseau des Malés. Pour compensation, trois arbres seront plantés prochainement sur une parcelle du même secteur, propriété de la Bourgeoisie. L'un d'eux au moins sera un aulne noir. | cm

Le Gouvernement chez nous

Pour son séminaire annuel, le Conseil exécutif bernois a choisi cette année la destination de Sonceboz-Sombeval, où il se réunira les 28 et 29 octobre prochains, à l'Hôtel du Cerf.

Une délégation du Conseil municipal répondra à l'invitation du Gouvernement cantonal pour un apéritif en commun. | cm

En attendant le verdict...

Le Conseil municipal a préavisé favorablement le renouvellement du contrat de Vadec avec l'entreprise Curty, portant sur le ramassage des déchets ménagers et valable pour une année seulement. Vadec attend en effet le verdict des urnes, le 29 novembre prochain sur le projet de fusion des communes du Haut-Vallon, lequel pourrait changer la donne dans la région.

| cm

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



Réservez le 5 novembre !

La population est invitée à réserver la date du samedi 5 novembre prochain, qui sera marquée par une double inauguration publique: le chauffage à distance, dont la chaudière a été remplacée et dont le réseau a été très sérieusement élargi, ainsi que l'Ecole primaire Arc-en-Ciel, qui a été augmentée d'une toute nouvelle aile, vivront

en effet ce jour-là une manifestation commune.

La population sera largement associée à cette inauguration, sous une forme que détermineront les mesures sanitaires en vigueur dans un mois.

Tous les détails horaires et de contenu vous seront communiqués en temps voulu dans ces colonnes d'Avis officiels. | cm

Bureau de vote

Pour les votations fédérales du 29 novembre, et exclusivement pour ces deux objets nationaux, le Conseil municipal a formé le bureau suivant: président, Roland Stauffer; membres, Julie Heimann, Katja Haussener, Thomas Siegrist et Laurent Soldati; remplaçants, Natalie Habegger, Danjela Gyger, Ilan Springenfeld et Simon Spycher. | cm

MobiNight plus visible

La société MobiNight, qui propose des bus nocturnes les fins de semaine, a demandé à pouvoir assainir un poteau de signalisation, aux abords de la place Stauffer, où s'arrêtent les véhicules. Les autorités ont autorisé ces travaux qui seront effectués aux frais de MobiNight. | cm

Fermeture AGENCE AVS DU BAS-VALLON

L'agence AVS du Bas-Vallon sera exceptionnellement fermée le mardi 6 octobre. | agence.avs.ch/bas-vallon

MARCHEURS DE SONCEBOZ ET ENVIRONS

Très beau succès pour la marche du week-end dernier

La région de Reconvilier-Chaïndon-Saicourt n'a fait que des heureux.

Pleins d'entrain, les marcheurs ont répondu présents, malgré un temps plus que frisquet.



Poste de contrôle lors de la marche populaire

Après un départ des inscriptions calme le samedi matin 26 septembre dans la salle de la Lingotière à Reconvilier, c'est en crescendo que les marcheurs se sont inscrits au bureau d'enregistrement. Arrivés des quatre coins de la Suisse, d'Alsace, d'Allemagne et même des Pays-Bas, les adeptes de marche populaire ont répondu présents à l'invitation du parcours balisé dans la magnifique région de Reconvilier et de la forêt de Chaïndon.

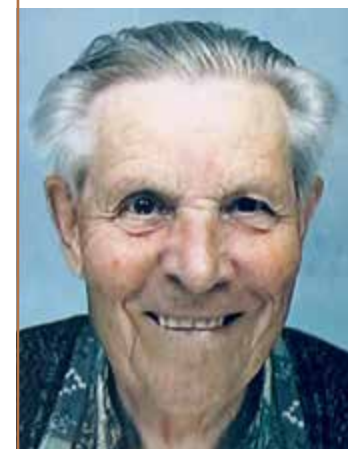
Ce ne sont pas moins de 253 marcheurs qui ont fait le déplacement pour découvrir cette région forte intéressante,

ainsi que le parcours des plus plaisants balisé avec goût, sans trop de difficultés. Frédéric Lécurveux avait le sourire aux lèvres dimanche en fin d'après-midi lors de la clôture des inscriptions, malgré la pluie qui s'est invitée lors des deux journées.

Le résultat positif de cette édition motive la société à mettre sur pied la prochaine marche qui se tiendra le samedi 21 novembre prochain sous l'appellation *Marche de Pâques*, marche traditionnelle réagendée, car ce cher coronavirus est venu perturber tous les plans de 2020 (dixit: Frédéric Lécurveux). | jcl



HEUREUX ANNIVERSAIRE ET FÉLICITATIONS



à GERMAIN RYSER

qui fêtera ses 95 ans demain le 3 octobre. Nous lui souhaitons une belle journée pleine de bonheur et l'embrassons bien fort.

Sa famille



Les alentours du collège seront sécurisés et aménagés

Le Conseil municipal a été suivi en tous points, mardi soir, par un Législatif bien fourni: 96 participants, sur 920 ayants droit, réunis à la halle de gymnastique pour des raisons sanitaires évidentes. Ruisseau, conteneurs semi-enterrés et modifications de règlements ont passé la rampe sans opposition ou presque.

Très positifs (avec une amélioration d'environ 1,225 million de francs enregistrée par rapport aux prévisions budgétaires), et présentés largement dans ces colonnes ce printemps déjà, les comptes 2019 de la Commune ont été analysés unanimement.

Ensuite de quoi l'objet central de cette assemblée, le projet de sécurisation et aménagement des alentours du collège suscitait une discussion nourrie. Cependant, cette dernière portait avant tout sur le contenu du projet et non sur son principe.

Deux axes

Le conseiller municipal Johnny Stauffer présentait cet objet que nous avons détaillé sur une page complète de ce journal, vendredi dernier. Avec l'élu, soulignons que deux axes ont dirigé l'étude, à savoir la sécurité des piétons autour du collège, ainsi que la convivialité du préau. Pour le premier axe, on procèdera à la suppression de toute circulation à part dans la zone sud de *dépose-minute* et d'arrêts des bus scolaires. Pour le second, la place de jeux multi-âge devrait cartonner.

Le conseiller municipal soulignait encore que le projet sacrifiera un seul arbre, qui sera amplement compensé par la plantation de verdure autour de la place de jeux. Cette dernière sera *standard*, sécurisée aux normes de 2020.

Belle opportunité

Johnny Stauffer rappelait que la Commune a enregistré de très bons résultats financiers depuis deux exercices, tout en appliquant une politique d'économies strictes. «Voici une belle opportunité d'investir pour la collectivité, en lui offrant un environnement digne de ce nom!» Les ayants droit partagent son enthousiasme, puisque le crédit ad hoc d'un demi-million de francs a été approuvé à l'unanimité des voix.

De la fort intéressante discussion qui a précédé ce



La sécurisation des alentours du collège et la nouvelle place de jeux ont reçu mardi soir l'approbation unanime d'une assemblée bien fournie

vote, on relèvera brièvement quelques éléments concrets. A commencer par le fait que l'école, représentée par son directeur Thierry Gyger, soutenait le projet le meilleur possible en termes de sécurité, propre à calmer la véritable angoisse du corps enseignant. «Nous ne craignons pas seulement un accident, nous nous demandons quand il arrivera...»

En moyenne, selon l'étude effectuée, le corps enseignant utilise une quinzaine de places de parc, ce qui correspond aux nouvelles cases prévues. Courtelary manque de places de stationnement, c'est connu et devra être résolu par ailleurs.

Pour l'entrée et la sortie sur la route cantonale (de la zone bus et *dépose-minute*), le

projet a reçu déjà un préavis favorable de la part des autorités cantonales concernées; l'autorisation définitive ne peut intervenir qu'une fois le projet approuvé et terminé.

La Châtelaine à 20 km/h ?

La rue de La Châtelaine, étroite, mais droite, est le théâtre d'excès de vitesse assez fréquents. Parallèlement à la création de places de parc pour le corps enseignant, le Conseil municipal et les auteurs du projet envisagent de proposer une limitation de la vitesse à 20 km/h, donc une zone dite *de rencontre* où les piétons ont la priorité sur tout le trafic.

Quant à la gestion de la circulation sur la zone bus et *dépose-minute*, qui sera à sens

unique, on ne peut éliminer tout danger, soulignait Johnny Stauffer, non sans ajouter qu'à l'usage, on pourra préciser les mesures nécessaires, le cas échéant.

Proposition était faite, pour améliorer encore la sécurité, d'un cheminement piétonnier nouveau pour les écoliers quittant le collège, qui leur éviterait de passer devant la sortie/l'entrée de cette zone ouverte aux véhicules. Voilà qui n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd.

A suivre!

Quant au contenu de la zone conviviale, il était proposé que soit prévu aussi quelque chose pour attirer les adultes; un participant à l'assemblée offrait dans la foulée le jeu d'échecs la dissolution d'une société régionale.

Les balançoires sont aujourd'hui fortement déconseillées sur les places de jeux publiques, pour des raisons de sécurité.

Important: les sociétés et autres groupements qui organisent des manifestations à la halle pourront accéder aux lieux avec des véhicules; il leur suffira de s'adresser au concierge pour faire abaisser provisoirement les plots interdisant le trafic motorisé sur le préau.

Signalons enfin que l'école mène un projet sur plusieurs années, qui aboutira à des aménagements destinés aux adolescents, sur ce préau à l'avenir convivial et intergénérationnel décidément très prometteur.

L'eau sera domptée au Crêt-du-Sapelot

Roberto Previtali présentait un crédit de 75 000 francs pour réaliser des travaux sur le ruisseau du Crêt-du-Sapelot, afin de mettre enfin un terme aux inondations et dégâts considérables que subit l'immeuble. Et de souligner qu'en cas de fortes pluies, les habitants doivent parfois sortir plusieurs fois de la nuit pour dégager le bois mort du cours d'eau qui passe actuellement sous leur maison...

Yves Bader, ingénieur, présentait le projet en détail: la première et la troisième portion du ruisseau, à ciel ouvert, seront réaménagées en augmentant leur gabarit. La portion sous terre actuellement sous la maison sera déplacée, toujours enterrée, mais cette fois en dessous du jardin et avec un gabarit supérieur. La dernière portion, enterrée elle aussi, n'est pas concernée par le projet.

Et le spécialiste d'ajouter que les travaux induiront non seulement une sécurisation du bâtiment, mais également une amélioration environnementale.

Un crédit approuvé unanimement donc.

Comme une lettre...

L'assemblée a approuvé sans discussion la modification du règlement communal et du règlement de la crèche, pour les adapter à l'introduction des bons de garde, ainsi que celle du règlement d'organisation du centre de compétences et de PC, présentées respectivement par Johnny Stauffer et Doris Bordichini. Elle n'a pas davantage hésité pour supprimer le règlement d'assurance de groupe en faveur du personnel communal, obsolète et inutilisé, datant de 1953.

Nous reviendrons, dans la prochaine édition de ces Avis officiels, sur des informations dispensées par le maire mardi en fin d'assemblée. | cm

Les conteneurs seront aériens ET semi-enterrés

L'assemblée a approuvé massivement (une seule opposition) le crédit de 100 000 francs destiné à l'installation d'une dizaine de conteneurs semi-enterrés, de type Molok, à travers la commune. Certes, on n'en est encore qu'au début du processus, puisque chaque implantation devra faire l'objet d'une demande de permis de construire.

Cyril Froidevaux présentait ce projet, en soulignant qu'il sera en fait autofinancé, puisque remboursé par les économies réalisées en termes de collecte des déchets ménagers.

Sur questions, le conseiller municipal rassurait les aînés: la Commune (probablement de concert avec des organes tels que le Sasdoval) proposera une solution à chaque habitant qui ne pourra pas se déplacer jusqu'au conteneur semi-enterré de son quartier.

Les avantages les plus marquants de ce système, en sus des économies promises, ont convaincu le Législatif: une suppression des conteneurs de 800 litres qui dégagent une odeur nauséabonde et sont pour le moins inesthétiques, une possibilité de déposer son sac officiel lorsqu'il est plein, la fin des

amoncellements de sacs rouges le week-end, pour le ramassage du lundi matin.

L'EcoPoint aux petits soins...

Le même Cyril Froidevaux donnait des nouvelles de l'EcoPoint, annonçant que sa réfection ne va pas tarder et se présentera dans la forme qui a été détaillée en assemblée de décembre dernier: nouveaux conteneurs aériens et notamment le remplacement de la benne à carton/papier par cinq petits conteneurs à hauteur d'homme. Il se réjouissait que cette nouvelle offre permette de recycler, mensuellement dans la commune, quelque 6 tonnes de papier/carton.

Sur question, l'élu rappelait que la Municipalité cherche toujours un nouveau site pour cet EcoPoint; elle étudie actuellement une possibilité prometteuse, à suivre...

Quant aux abus et autres incivilités commis couramment, il annonçait qu'une affiche de très grand format sera apposée pour rappeler les horaires d'ouverture et que des amendes sont infligées dans chaque cas où un auteur est identifié. | cm

Deux élus (seulement) en lice dans un mois

Le dimanche 29 novembre prochain, le menu sera copieux pour les citoyens de Courtelary qui ajouteront, aux votations fédérales et régionale (le projet de fusion des communes du Haut-Vallon!), le renouvellement de leurs autorités exécutives locales.

On arrive effectivement cet hiver en fin de législature dans le chef-lieu, et ces élections municipales désigneront notamment le Conseil en place pour une ou quatre nouvelles années, selon le verdict sur la fusion bien sûr.

Le délai de dépôt des candidatures porte jusqu'au 2 novembre, et chacun aura donc encore un mois pour rendre une décision définitive, mais le maire tenait hier soir à

Don à la SPA

Durant sa dernière séance, le Conseil municipal a décidé d'accorder un don de deux cents francs à la Société de protection des animaux, plus exactement à la SPA Bienne-Seeland-Jura bernois, qui tient notamment le refuge Rosel à Brügg. | cm

Délégations

Le maire, Benjamin Rindlisbacher, a participé hier jeudi à l'assemblée générale du Centre de culture et de loisirs, à Saint-Imier. Il représente également la commune aujourd'hui vendredi à l'inauguration officielle d'Expo Electro, à Saint-Imier aussi. | cm

Un présent aux aînés

La situation sanitaire actuelle a conduit les autorités municipales, voici quelque temps, à annuler la version 2020 de la traditionnelle course des aînés. Il n'est évidemment pas question de mettre en danger nos concitoyens.

Pour compenser un peu l'absence de cette rencontre appréciée, le Conseil municipal a décidé d'offrir un petit présent à chaque habitant de la Commune qui aurait été invité à la sortie, donc à chaque personne de septante ans ou davantage. Ce cadeau sera apporté aux intéressés à domicile, d'ici l'hiver.

Merci à tous!

L'Exécutif local profite de l'occasion pour adresser ses chaleureux remerciements à la population locale, pour son respect des mesures sanitaires en vigueur. En se protégeant, chacun protège également ses concitoyens et c'est une belle preuve de solidarité. | cm

Les transports publics un rien plus chers

La Conférence régionale des transports (CRT 1) vient d'annoncer une très légère hausse des charges à assumer par notre commune. Cette augmentation, inférieure à 1 pour cent, est donc appliquée aux frais imposés par le canton aux communes, frais qui sont calculés sur la base du nombre d'arrêts marqués dans la localité.

Le Conseil municipal a pris connaissance de cette nouvelle et souligne que les frais payés

valent amplement la peine, sachant que notre commune est fort bien servie en termes de transports ferroviaires, avec un nombre de départs nettement plus important que dans les localités voisines. Cela induit un confort important pour les personnes vivant ici, de tout âge et qu'elles soient pendulaires ou voyageuses, et constitue également un atout non négligeable pour attirer de nouveaux habitants sur notre territoire. | cm

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS



La charte plébiscitée

Les autorités locales ont pris connaissance de la nouvelle charte proposée par le Parc régional Chasseral, pour le lier à ses communes membres durant la période 2022-2031. A l'unanimité de ses membres, l'Exécutif a d'ores et déjà préavisé favorablement le renouvellement de ce document, lequel appartient à la compétence du Législatif communal.

L'Assemblée municipale statuera donc sur cet objet dans sa séance de décembre prochain.

A relever que si la consultation en ligne s'est achevée mercredi de cette semaine, tous les documents en lien avec cette nouvelle charte sont toujours consultables sur le site du Parc (www.parcchasseral.ch/acceuil/fr, sous le titre Actualités). Tous les habitants intéressés sont donc invités à se renseigner par ce biais, afin de se forger leur propre opinion sur le sujet.

| cm

Des noces d'or aux Ramées



C'est avec un grand plaisir que Benjamin Rindlisbacher, maire, est allé transmettre tout récemment les félicitations et le présent du Conseil municipal à un couple en or: Anne-Marie et Jean-Pierre Béchir-Chariatte ont en effet fêté, le 3 avril dernier, le cinquantième anniversaire de leur mariage.

Crise sanitaire oblige, il a fallu patienter avant de pouvoir leur rendre cette fort agréable visite.

Les époux Béchir sont très avantageusement connus au village, notamment par de nombreuses volées d'enfants et par les amateurs de lecture.

A son emménagement à Courtelary, en 1968, Jean-Pierre Béchir prenait un poste d'enseignant à l'école secondaire, avant d'en assumer parallèlement la direction de 1991 à 2007, année où il a pris sa retraite.

Anne-Marie Béchir s'est pour sa part engagée dès 1980 au service de la Bibliothèque scolaire et municipale, où elle travaille aujourd'hui encore, avec le plaisir renouvelé d'y rencontrer enfants et adultes du village. De leur union célébrée en 1970 sont nés deux enfants, Magali en 1973 et Cédric en 1977.

Depuis la retraite de Jean-Pierre Béchir, ces époux sympathiques et actifs profitent de partager notamment leurs goûts communs pour les voyages et la lecture, ainsi que pour l'entretien de leur maison et de ses alentours. Au nom de toute la collectivité, les autorités municipales adressent encore leurs sincères félicitations et leurs vœux chaleureux à Anne-Marie et Jean-Pierre Béchir.

| cm

Châtelaine: les travaux vont bientôt commencer

Un chantier routier conséquent va s'ouvrir, le lundi 12 octobre prochain au cœur du village.

Les travaux de génie civil vont en effet être lancés sur la rue de La Châtelaine, entre le pont sur la Suze et le carrefour avec Le Pacot.

Rappelons en préambule qu'un crédit de 145 000 francs a été voté pour ces travaux par l'Assemblée municipale du 17 juin 2019.

Dangereux

Cette portion de route communale, d'une bonne quarantaine de mètres, a grand besoin d'une réfection totale.

Cette dernière inclura non seulement le renouvellement complet du tapis - qu'il est devenu littéralement dangereux de parcourir à deux roues... -, mais également la réfection des canalisations d'eau propre, y compris le bouclage de ce réseau; parallèlement, on procédera aux infrastructures nécessaires à l'élimination des eaux claires parasites.

De surcroît, certains propriétaires privés du secteur concerné profiteront de ces fouilles pour relier leur bien au réseau du chauffage à distance.

Les travaux, conséquents, dureront un peu plus d'un mois. Pendant cette période, il va de soi que la route devra être complètement ou partiellement fermée, selon les phases du chantier. Les riverains et tous les usagers sont par avance priés de respecter la signalisation et les instructions émanant de la direction du chantier. Ils sont par ailleurs remerciés de la patience et de l'indulgence dont ils feront preuve, face aux désagréments inévitables pour le trafic routier du quartier. | cm



C'est à un tapis très mal en point, notamment, que s'attaquera le prochain chantier de La Châtelaine

Comptes très bien tenus

La fiduciaire Soresa a adressé au Conseil municipal son rapport de vérification des comptes communaux 2019. Cet organisme n'avait aucune remarque à formuler, si ce n'est que la comptabilité est très bien tenue. Les autorités remercient l'administrateur des finances, Vincent Fleury, pour la qualité de son travail. | cm

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS



Commune bourgeoise

Le Conseil municipal a rencontré une délégation de la bourgeoisie afin d'aborder différents sujets qui concernent les deux corporations. Il y a été notamment discuté de la collaboration entre les 2 entités, de l'entretien de 2 des cédars du chemin des Frasses, ainsi que des tables et bancs des places de pique-nique. A partir de maintenant, les deux exécutifs vont se rencontrer une fois par année pour discuter des problèmes rencontrés et de la manière de les aborder.

| cm

Assemblée communale

L'ordre du jour de l'assemblée communale du lundi 7 décembre prochain a été abordé. Hormis le budget communal, le renouvellement du contrat liant la commune au Parc régional Chasseral sera discuté en vue de son approbation. Un crédit pour des travaux ayant pour but l'assainissement de la place de sport (place noire) sera demandé. Comme en juin dernier, et dans le but de respecter les mesures sanitaires, cette assemblée se déroulera à la halle de gymnastique. | cm

MobiNight

Le Conseil municipal a accordé aux Transports Publics Neuchâtelois le droit de poser un potelet fixe, une plaque et un cadre-horaire aux abords de la place du village. | cm

Taxe des chiens

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau chien, vous devez impérativement le déclarer. Pour cela, nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel, la taxe sur les chiens coûte, par chien, 40 francs de base plus 2 francs pour la plaquette. | cm

Promotions civiques

Cette année, les promotions civiques seront organisées avec les jeunes de Villeret uniquement. En raison de la pandémie, la pratique en place depuis de nombreuses années, soit le regroupement des communes de La Ferrière à Courtelary ne sera pas reconduit pour cette année.

Les jeunes ayant 18 ans en 2020 recevront une invitation personnelle ces prochains jours.

Pour 2021, l'exécutif souhaite, pour autant que les conditions sanitaires le permettent, pouvoir proposer aux citoyens ayant atteint leur majorité de fêter ce passage avec les jeunes des communes avoisinantes, selon la formule qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

| cm

Délégations

Mélanie Keller Berger représentera la commune à l'assemblée générale de BSJB Culture, le jeudi 22 octobre à Bienne. John Vuitel et Bruno Lemaître participeront à la séance d'information que l'Association des communes bernoises organise à propos du contrat type proposé pour la redévance de concession, le mardi 27 octobre à Péry. Dave von Kaenel représentera la commune à une séance d'information, le jeudi 29 octobre au CIP à Tramelan, convoquée par l'Office de la sécurité civile, du sport et de affaires militaires via la Préfète. | cm

Allocations

Nous vous rappelons que les bons des allocations familiales communales sont à échanger à l'administration communale jusqu'au 31 octobre prochain, dernier délai! N'attendez pas qu'il soit trop tard pour venir retirer les rouleaux de sacs à poubelles auxquels vous avez droit. | cm

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



La première usine à La Goule, en 1894

Cette usine hydroélectrique est construite en 1894. Elle est située sur la commune du Noirmont, au bord du Doubs. Dès ses débuts, l'électricité qui y est produite est distribuée sur le plateau de Maîche, le plateau franc-montagnard et dans le vallon de Saint-Imier.

A l'occasion de l'inauguration d'EXPO ELECTRO, Mémoires d'Ici vous propose ce document tiré du fonds iconographique de la Société des Forces Electriques de la Goule.

© Mémoires d'Ici, Fonds La Goule

VILLERET

Nouvelles du jumelage

Le comité de jumelage Villeret-Louzac-Saint-André a le plaisir de vous annoncer les prochaines ouvertures de son shop toujours à la rue de la Vignette 4 à Villeret. Vous pourrez y déguster différent Pineau des Charentes, ainsi d'un grand choix de Cognac de notre producteur de Louzac-Saint-André.

Nous nous réjouissons de vous y rencontrer aux dates ci-après.

Fondue sur tronc

C'est avec un très grand regret que le comité de jumelage n'organisera pas sa traditionnelle fondue sur tronc pour cause de pandémie sanitaire.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous nous réjouissons déjà de vous y trouver très nombreux l'année prochaine.

| comité de jumelage

Dates et heures d'ouverture shop:
3 octobre, 9h-11 h 45
7 novembre, 9h-11 h 45
5 décembre, 9h-11 h 45
16 décembre, 18h30-20h nocturne

CORMORET AVIS OFFICIELS



Horaire d'ouverture de l'administration

L'administration sera exceptionnellement fermée les lundi 12 et mercredi 14 octobre. En compensation, nos bureaux sont ouverts mardi 13 octobre de 9h30 à 11h45. Le conseil municipal et l'administration vous remercient pour votre compréhension. | cm

TROUVÉE

Une paire de lunettes de vue

Trouvée à Courtelary dans un champ

Cet objet peut être récupéré au bureau municipal de Courtelary, durant les heures d'ouverture.



CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS

Un spectacle d'émotion pure

On se souvient d'Antigone qui, malgré l'interdit, veut donner une sépulture décente à l'un de ses frères. Ici, ce sont mille Antigone dont il est question: les femmes de Kalavrita qui, lors du massacre perpétré par les nazis, vont ériger de leurs mains un mausolée à la mémoire de leurs hommes.

Charlotte Delbo, rescapée d'Auschwitz, visite ce village du Péloponnèse et en tire une nou-

velle bouleversante qui met en exergue tant l'implacable froideur de la logique militaire que

la grande noblesse de ces payannes acharnées à rendre un dernier hommage à leurs morts.

Le décor est dépouillé, le texte déclamé dans cet oratorio parlé, laissant ainsi tout l'espace à la puissance du texte conté par Isabelle Bouhet et Philippe Campiche. La partition musicale accompagne avec justesse les voix des deux récitants.

Le spectacle, comme une invitation à revivre l'émotion pure, emporte le public dans une cérémonie pour repousser l'horreur, comme les femmes de Kalavrita l'ont fait avec leurs morts dans cette épopée débordante d'humanité. | ccl



Dans le cadre du festival transfrontalier Conte et Compagnies www.contecies.com

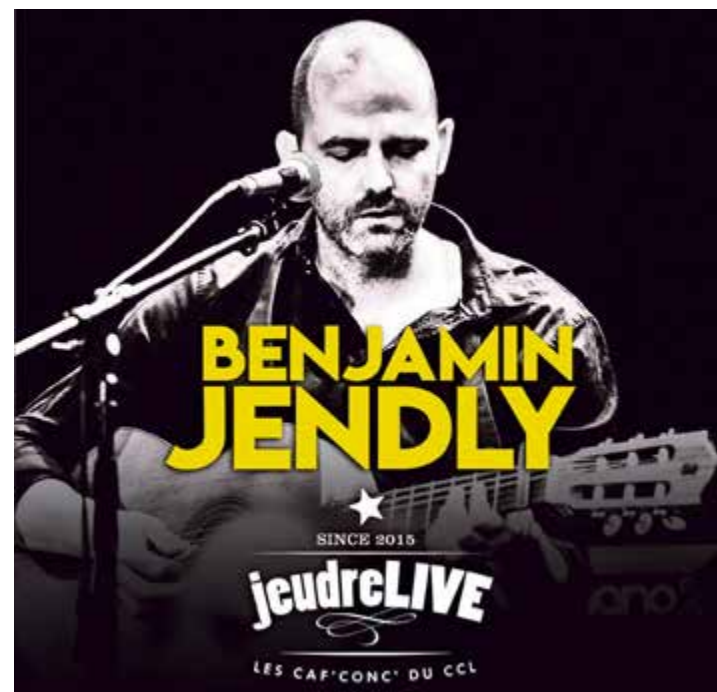
Samedi 3 octobre, 20h 30
25 fr. / 18 fr. (réductions)
/ 12 fr. (moins de 20 ans)
Oratorio parlé

Centre de Culture et Loisirs
Marché 6, 2610 Saint-Imier

Tél. 032 941 44 30
information@ccl-sti.ch
www.ccl-sti.ch

CENTRE DE CULTURE ET LOISIRS

Des œuvres en musique



Benjamin Jendly est un artiste qui a plus d'une corde à l'arc de sa créativité. Vous le découvrirez en visitant son exposition au CCL: nos cimaises y présenteront ses œuvres plastiques.

Mais il est également un homme de scène! Avec son projet intitulé *Amour Fauve*, il nous livre en musique la chronologie d'une histoire d'amour, ses différents instants et les sentiments qu'elle provoque dans la relation.

Un répertoire acoustique, plutôt calme et minimaliste à

découvrir au beau milieu de l'univers pictural de l'artiste. Benjamin Jendly joue de la guitare et chante et est accompagné au piano par Claude Cavali. | ccl

Jeudi 8 octobre
Ouverture des portes: 19h 30
Concert: 20h
Prix unique: 10 fr.

CCL
Marché 6, 2610 Saint-Imier
Tél. 032 941 44 30
information@ccl-sti.ch
www.ccl-sti.ch

AGENDA

VENDREDI 2 OCTOBRE

- Fête d'automne, jardin partagé de la Fourchaux, Saint-Imier, dès 17h.

SAMEDI 3 OCTOBRE

- Portes ouvertes EXPO ELECTRO, Saint-Imier, de 11h à 16h.
- Kalavrita des mille Antigone, Cie Pousse-Caillou, CCL, Saint-Imier, 20h 30.

MERCREDI 7 OCTOBRE

- Né pour lire, CIP Tramelan, 9h 30.

JEUDI 8 OCTOBRE

- jeudreLIVE avec Benjamin Jendly, CCL, Saint-Imier, ouverture des portes, 19h 30, concert, 20h.

DIMANCHE 11 OCTOBRE

- Concert d'orgue, Simon Péguiron, collégiale, Saint-Imier, 17h.

VENDREDI 16 OCTOBRE

- Foire d'automne, Saint-Imier.

DIMANCHE 25 OCTOBRE

- Le Salaire de la Suze, Piazza devant CHEZ Camille Bloch, 14h 15.

VENDREDI 20 NOVEMBRE

- Portes ouvertes au cef à Saint-Imier et Tramelan, de 16h à 20h 30, avec séance d'information à 18h 30

SAMEDI 21 NOVEMBRE

- Portes ouvertes au cef à St-Imier et Tramelan, de 10h à 15h, avec séance d'information à 11h 30.

EXPOSITIONS

- Origines, exposition de Benjamin Jendly et Jean-Marie Bidet, CCL, Saint-Imier. Mercredi-vendredi, 14h à 18h, samedi-dimanche, 14h à 17h. Du 11 septembre au 8 octobre.
- Exposition Tramlabulle *Le Siècle d'Emma*, CIP Tramelan, lundi-vendredi, 8h à 20h, samedi, 15h à 20h, dimanche fermé. Du 26 septembre au 23 octobre.

COMMUNIQUÉ LDD

Eolien aux 4 Bornes: une occasion manquée...

La Sàrl Eoliennes de La Joux-du-Plâne/L'Echelette adresse ses chaleureux remerciements aux électeurs de Sonvilier qui ont soutenu son projet, ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont engagées publiquement dans ce sens, durant les quinze années de réflexions, études, mise à l'enquête, établissement de nombreuses et riches mesures de compensations écologiques et autres négociations. Elle prend acte que les atteintes provisoires aux paysages pèsent davantage dans la balance de l'électorat, que les irréversibles dommages au climat et donc à la biodiversité.

Initiateurs de ce projet, les agriculteurs de la montagne regrettent que leur Commune ait laissé passer une belle occasion de s'engager concrètement dans le tournant énergétique; les appels répétés de la jeu-

nesse n'auront donc pas suffi à convaincre la majorité des ayants droit, c'est bien dommage en priorité pour le climat, mais également pour la biodiversité qui aurait largement profité de mesures compensatoires saluées unanimement par les milieux de protection, ainsi que pour la population à laquelle il était proposé un financement participatif unique et novateur. Accessoirement, c'est dommage pour les finances communales.

Ces prochaines semaines, la Sàrl EJPE et son partenaire technique vont se pencher sur la suite et étudier notamment l'éventualité de construire les machines prévues sur sol neuchâtelois.

| pour la sàrl éoliennes de la joux-du-plâne/l'échelette, le président
jean-michel christen

COLLÉGIALE DE SAINT-IMIER

Concert d'orgue sans musique d'orgue

Professeur de piano et d'orgue, chef d'orchestre et organiste titulaire de la collégiale de Neuchâtel, Simon Péguiron nous proposera un concert d'orgue surprenant et sortant des chemins battus. L'orgue de la collégiale nous sera dévoilé sous un jour complètement inattendu, car l'artiste interprétera des œuvres symphoniques de Beethoven, Chostakovitch, Liszt, Rachmaninov et Saint-Saëns, des œuvres qu'il a, pour la plupart, lui-même transcrites pour l'orgue.

Ce concert se déroulera dans le strict respect des consignes sanitaires: distanciation, traçage, le masque (obligatoire) et le gel sont à disposition à l'entrée. | mb

Collégiale de Saint-Imier
Dimanche 11 octobre, 17h
Entrée libre, collecte



Simon Péguiron donnera un concert d'orgue hors du commun

PAYSAGE LIBRE BEJUNE ASSOCIATION SAUVEZ L'ECHELETTE

Grounding de l'éolien dans le Jura bernois

La population de Sonvilier a rejeté le parc éolien dit des Quatre Bornes. Après l'échec du projet de Montoz-Pré Richard à Court, le verdict de Sonvilier exprime le refus populaire de tout nouveau parc éolien dans le Jura bernois. C'est un jour historique pour toute la région.

Au terme d'une campagne intense, la population de Sonvilier a montré qu'elle ne comptait pas succomber aux arguments émotionnels des défenseurs du projet, qui ne leur promettaient pas moins que l'autonomie énergétique, le sauvetage du climat, l'amélioration du paysage et de la biodiversité, etc. La population a bien compris que ce projet éolien découlait d'une conception de l'énergie qui appartient au passé et qu'il n'apporterait rien à la région.

En plus d'enterrer le projet des Quatre Bornes, le verdict de Sonvilier douche les espoirs des promoteurs éoliens dans tout le Jura bernois. Paysage

Libre BEJUNE et l'Association Sauvez l'Echelette demandent ainsi à BKW SA de renoncer aux projets de Tramelan et de Jeanbrenin, qui n'ont plus lieu d'être dans le contexte actuel de rejet de l'énergie éolienne.

Plus que jamais, les deux associations s'engagent pour une transition énergétique respectueuse des riverains, de l'environnement et des finances publiques. «On ne détruit pas la nature sous prétexte de la protéger», estime Michel Fior, président de Paysage Libre BEJUNE. Quant à Claude Schönenberg, président de l'Association Sauvez l'Echelette, il souligne que «le moment est

venu de donner la priorité aux énergies propres et durables, comme l'hydraulique, le photovoltaïque et la biomasse».

Paysage Libre BEJUNE et l'Association Sauvez l'Echelette lancent un appel à la population: engageons-nous de manière soudée pour cette transition énergétique durable et profitable à la région. Pensons à notre patrimoine touristique, à nos sources d'énergie propre et à nos PME. Le potentiel du photovoltaïque est énorme, et beaucoup d'énergie peut encore être économisée. Ensemble, nous montrerons que le Jura bernois a de la suite dans les idées. | com

LETTRE DE LECTEUR

Après nous, le déluge?

C'est avec une immense déception et une incompréhension plus grande encore que j'ai appris le résultat du scrutin sur le projet de parc éolien des 4 Bornes. A mon âge, l'avenir est derrière, il faut se contenter de vivre chaque jour au présent.

Pourtant, au sein du groupe d'ainés engagés pour ce projet, nous ne pensons pas qu'à nos ultimes années de vie. Nous nous préoccupons de l'avenir que nous réservons aux plus jeunes, ce qui nous a conduits à soutenir une production d'énergie propre et décentralisée.

Je suis personnellement désolé de constater que la majorité ne regarde pas plus loin que le bout de son jardin. Il aurait été convenable que ce coin de pays fournisse à son tour un effort en matière énergétique, plutôt que de continuer à compter sur les autres et à

vouloir s'arroger le beurre aussi bien que l'argent du beurre. A l'évidence, le résultat des urnes relève d'un égoïsme que l'on prête un peu trop facilement aux aînés...

J'en suis outré et ceci aura été mon dernier combat politique.

| jean-pierre courvoisier (91 ans), saint-imier, membre du groupe d'ainés engagés pour le parc éolien et co-proprétaire d'un chalet à l'échelette

16 communes

1 JOURNAL

SAINT-IMIER

Fête d'automne au jardin partagé de la Fourchaux

Malgré la situation sanitaire, l'équipe du jardin partagé a décidé de maintenir la traditionnelle fête d'automne. Nous vous attendons pour passer un moment convivial autour d'une soupe à la courge le vendredi 2 octobre, dès 17h. Bienvenue à chacun!

La fête se déroulant à l'extérieur, nous avons la possibilité de garder nos distances. Du désinfectant sera mis à disposition. Au besoin, prenez vos masques pour les déplacements. | *iw*



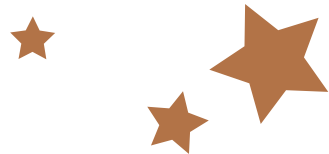
Jardin partagé de la Fourchaux

SAINT-IMIER

Noël pour tous n'aura pas lieu

Après une évaluation de la situation sanitaire liée à la pandémie, et dans l'intérêt aussi bien des participants que des organisateurs, le Cercle de l'Union de Saint-Imier a décidé d'annuler la 17^e édition de Noël pour tous le 24 décembre.

Les organisateurs espèrent pouvoir accueillir leurs hôtes le 24 décembre 2021. | *jb*



SAINT-IMIER

Hommage à un roc : Walter Von Kaenel

Walter von Kaenel a tiré sa révérence après 51 ans passés au sein de l'entreprise Longines. Quel parcours exceptionnel pour cet ancien apprenti de commerce d'une quincaillerie de La Chaux-de-Fonds.

Après un passage comme fonctionnaire technique aux Douanes suisses à La Chaux-de-Fonds, Bienne et Brigue, il retourne dans le privé chez le fabricant de cadrans Jean-Singer et Cie à La Chaux-de-Fonds.

1969 : il entre chez Longines... un parcours couronné de succès

Longines, l'entreprise dans laquelle, étape par étape, il gravira tous les échelons pour en devenir en 1988 le directeur général ou président du comité de direction (CEO). En 1990, il devient membre de la Direction élargie de la SMH, devenue Swatch Group en 1991.

Walter von Kaenel a guidé avec succès, intelligence et charisme la marque au sablier ailé à travers toutes les crises horlogères.

Debout à l'aube et dernier couché, il a fait connaître Longines dans le monde entier.

Infatigable, enthousiaste et avec une énergie folle, il passait d'un continent à l'autre, de la Chine aux USA, sans oublier l'Europe, afin de visiter ses clients, prendre la température du marché local et motiver ses équipes. Chaleureux et sincère, pragmatique, Walter von Kaenel était à l'écoute aussi bien d'un simple collaborateur à la production que d'un cadre supérieur. Son expérience inégalable et son fin nez ont permis à Longines de connaître un développement fulgurant et d'atteindre un chiffre d'affaires consolidé de plus d'un milliard de francs par an.

Longines et Saint-Imier sont ainsi connus dans le monde entier.

Une constante : un homme au cœur gros comme ça

Toujours disponible et constructif, Walter von Kaenel a participé à la vie économique et politique de la région et du canton. Il a notamment été membre du bureau de la Chambre d'Economie du Jura bernois (CEP), de l'Union du commerce et de l'industrie du Jura bernois (UCI). Il a également siégé au Conseil d'administration des Forces Motrices Bernoises (FMB), ainsi que dans les rangs PLR au Conseil général de Saint-Imier de 2003 à 2010. A été vice-président du PLR du canton de Berne de 1992-1996, et président du PLR du Jura bernois de 1996-1998.

Membre influent de l'Assemblée interjurassienne, il a présidé la commission des institutions et la délégation



Walter Von Kaenel, photo : © Le Matin

bernoise et assumé la co-présidence de l'AIJ de 2004 à 2006.

Walter von Kaenel fait partie des 24 premiers membres du Conseil du Jura bernois (CJB) en 2008 ; il y siège jusqu'en 2018 et préside la section des institutions. Sportif, il a présidé l'Association jurassienne d'athlétisme et a pratiqué le tir, la course d'orientation et d'endurance, ainsi que le ski de fond.

Une passion : l'histoire régionale

Sa passion pour l'histoire régionale toujours intacte, le colonel von Kaenel, ancien commandant des régiments d'infanterie 46 et 9 est l'instigateur de l'Espace muséal des troupes jurassiennes qui ouvrira ses portes dans le courant de 2021 au Musée de Saint-Imier. Il a aussi contribué à l'édition et publication de nombreux ouvrages de l'histoire socio-économique du Val de Saint-Imier et du Jura bernois, ainsi que des ouvrages sur l'histoire des troupes jurassiennes.

Merci

C'est un mot qui est de plus en plus oublié et pourtant dire merci est important.

Lors de la séance du Conseil de ville du 18 juin dernier, le président du PLR, Denis Gerber a déjà adressé ses sincères remerciements à Walter von Kaenel. Jamais avare de son temps, il s'est aussi beaucoup engagé avec succès pour le développement de sa région et de ses institutions.

Aujourd'hui, nous tenons avec quelques mois de recul, et aussi du fond du cœur à adresser publiquement mille mercis à Walter von Kaenel, et lui réitérer nos félicitations pour le bilan exceptionnel de ses 51 années passées chez Longines, dont 32 à la direction générale. | *plr saint-Imier*

PARTI SOCIALISTE DU HAUT-VALLON

Politique sociale plébiscitée

Le PS Haut-Vallon se réjouit de la victoire dans les urnes pour la quasi-totalité des objets soumis au peuple. Nous remercions les citoyennes et citoyens du val de Saint-Imier qui ont été très réceptifs aux arguments du PS Haut-Vallon.

Il y a quelques mois, les sondages annonçaient un résultat plutôt sombre. Le PS Haut-Vallon, comme à son habitude, a œuvré pour atteindre les électeurs en mettant en place un stand, des articles, et en posant des affiches.

Cette persévérance a porté ses fruits, les enjeux étaient importants et les habitants du

Jura bernois se sont mobilisés en plus grand nombre.

Le signal est clair : la population opte pour une politique sociale. Le résultat extrêmement serré pour les avions de combat montre que la politique de sécurité ne parvient plus à convaincre aussi facilement qu'avant. En cette période financièrement difficile, il faut faire des choix.

Nous devons continuer dans le sens d'une politique fiscale équitable et pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, en passant par des mesures efficaces pour la protection de l'environnement. | *gérald bassard*

LES LIBÉRAUX-RADICAUX DE SAINT-IMIER

Pourquoi nous dirons 4x non au projet de fusion !

Le Copil a présenté un projet qui n'a pas fait l'objet d'un véritable débat et à notre avis avec quelques zones d'ombre. Afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier, le PLR vous explique pourquoi nous dirons non au projet de fusion. Notre démocratie a un besoin vital de débat. Il s'agit pour le PLR d'un débat d'idées et non d'attaques contre des personnes ou institutions.

Le PLR n'est pas fondamentalement opposé à une fusion, mais il propose un report de la décision compte tenu du contexte actuel socio-économique.

Les conséquences en sont imprévisibles à ce jour en raison du développement de la pandémie et surtout elles présentent un risque non mesurable à ce jour pour nos entreprises, leurs collaborateurs et naturellement toute la population de la région.

La fragmentation du territoire, un gros déficit

La fragmentation du territoire de l'éventuelle future commune d'Erguël se fera en deux zones nettement séparées et distancées. La représentation cartographique de la nouvelle commune montre la cassure (au cas particulier, on peut même parler d'enclave) causée par le retrait de Villeret. La gestion des deux zones devra être abordée comme celle de deux entités distinctes dans de très nombreux cas, afin de garantir une composante essentielle de la région, soit le vivre ensemble.

Une constitution imposée

Un règlement d'organisation, soit la *constitution* de la future commune d'Erguël, qui n'a pas tenu compte des propositions faites lors de la procédure de consultation et qui n'a pas été discuté lors des séances d'in-

formation comme promis par le Copil.

Un budget prévisionnel chimérique

D'autre part, et nous y reviendrons, de trop nombreux problèmes n'ont pas été résolus. Comme Ponce Pilate, on s'en lave les mains, en particulier le budget qui n'est qu'estimatif et ne correspond en aucun cas à la réalité.

Un moratoire aurait été une solution consensuelle, mais la décision du Copil est irrévocable. C'est un bel exemple de démocratie directe. | *plr*

SAINT-IMIER

Concept écoresponsable dans un salon de coiffure

Le salon de coiffure Design sis à la rue du Dr Schwab 8 a adhéré récemment à l'association Coiffeurs Justes. Le cheveu, matière organique, s'inclut dans cette définition sans pour autant avoir été jusqu'à présent réellement pris en compte par les différents acteurs du recyclage.

L'objectif principal de l'association Coiffeurs Justes est donc de faire progresser les pratiques de développement durable des coiffeurs par la récolte et le traitement du cheveu. A ce jour, le cheveu représente 50 % des déchets d'un salon de coiffure. L'association

Coiffeur Justes a déjà développé des études visant à déterminer les différentes voies de recyclage du cheveu, et a ainsi mis en place dans le département du Var en France, une filière de recyclage où les cheveux récoltés sont transformés en boudins à cheveux installés dans les eaux polluées, afin d'en absorber les hydrocarbures.

Lors de votre prochain passage au salon, demandez plus d'informations quant au sac à cheveux. | *sz*

Coiffure Design Sandrine et Jessica
Rue Dr Schwab 8, 2610 Saint-Imier
032 941 27 90

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

La Combe à la Biche, route fermée

A partir du 8 octobre pour une dizaine de jours

Des travaux d'entretien nécessitent la fermeture complète de la route entre le restaurant de La Combe à la Biche et le Cerneux-Veusil. Celle-ci interviendra le jeudi 8 octobre prochain et durera une dizaine de jours. Durant ce laps de temps, il s'agira de renouveler le revêtement de certains tronçons de route et de combler les nids-de-poule.

La liaison Saint-Imier direction Les Breuleux ou La Ferrière sera

possible pendant cette période en empruntant la route qui relie La Combe à la Biche 20 à la Combe à la Biche 84. Un balisage de circonstance sera mis en place. Chacun est prié de s'y conformer.

Afin d'éviter tout accident, la prudence et les égards restent de mise à l'approche du chantier. Il est recommandé aux riverains de prendre les dispositions en conséquence. La Municipalité remercie les personnes touchées par ces travaux de leur compréhension. | *cm*

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Rina Azizi s'est vue remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux étapes essentielles jalonnent sa demande de naturalisation. Le 21 janvier 2020, le Conseil municipal de Saint-Imier lui a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 24 août dernier, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de la compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à cette nouvelle concitoyenne.

| *cm*

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

FUSION DES COMMUNES DU HAUT-VALLON

Les collaborations intercommunales ont atteint leurs limites

Syndicats, associations et autres sociétés anonymes traduisent le besoin clair de collaboration entre nos cinq communes. Mais ils sont gourmands en temps, pour nos élus, et en argent, pour les finances de nos collectivités. En sus, ces collaborations écornent sérieusement les principes démocratiques. Ces raisons cumulées militent pour le passage à l'étape suivante, la fusion s'entend.

Les premiers rapprochements ne datent pas d'hier, entre les communes du Haut-Vallon. Les collaborations se sont cependant développées exponentiellement ces toutes dernières décennies, dans divers domaines où la complexification des tâches a rendu toujours plus ardu le travail des petites collectivités, qu'il incombe à leur personnel ou à leurs élus. L'avènement des nouvelles technologies n'a fait qu'accentuer cette complexification et les coûts induits, informatiques notamment.

80 collaborations et participations

Ensemble ou séparément, les cinq communes du projet sont aujourd'hui impliquées dans pas moins de 80 collaborations ou participations. On recense dans cette liste 23 Sociétés anonymes, de BKW Energie pour Courtelary et Saint-Imier, à Viteos pour Saint-Imier, en passant notamment par Clientis CEC, Erguël Sports et Vadec où toutes les communes sont représentées, voire le BLS où l'on trouve Courtelary uniquement.

Saint-Imier est représentée dans 5 fondations, tandis que 12 syndicats abritent chacun plusieurs des communes, par exemple le Syndicat pour l'encouragement des activités culturelles dans la région Bienne-Seeland-Jura bernois (les cinq communes), le syndicat scolaire CoViCou (Cormoret et Courtelary), celui des eaux de la Montagne du Droit (Renan et Sonvilier) ou encore le Syndicat de l'école des Prés-de-Cortébert (Courtelary et Cormoret).

S'ajoutent à cela 20 associations exactement, dont une bonne douzaine où les 5 communes se côtoient (associations de maires et présidents de bourgeoisie, des communes suisses, des secrétaires communaux, des œuvres d'utilité publique de l'ancien district, Chambre d'économie publique régionale, Ecole de musique du Jura bernois, Espace découvertes Energie, Espace Nordique d'Erguël, Jura bernois. Bienne, Jura bernois Tourisme, Parc régional Chasseral, Service des soins à domicile du Vallon).

Quatre coopératives comptent chacune une seule commune du quintet, tandis que 16 autres organisations ou contrats de collaboration impliquent une majorité des cinq collectivités, de l'Apea (protection de l'enfant et de l'adulte) au Sasc (service social).

Que de règlements et que de frais !

Toutes ces collaborations nécessitent l'établissement préalable d'accords, de règlements et d'une clé de répartition très difficile à établir équitablement. Ces documents exigent beaucoup d'énergie, dans leur élaboration d'une part, lors de chacune de leurs modifications d'autre part, voire même parfois dans leur application...

Par ailleurs, tout syndicat, société anonyme et autre association s'appuie sur une indispensable structure juridique, laquelle implique une multiplication des règlements d'abord, puis des séances régulières, des assemblées générales, des assurances, ainsi qu'une comptabilité et une révision de cette comptabilité.

En jetons de présence, remboursement de frais (pour chaque représentant de chaque commune), assurances et autres frais de révision, les coûts s'additionnent, alors qu'ils sont uniques et inclus dans le ménage d'une commune fusionnée.

Energie gaspillée

Les élus de nos communes le savent bien, les participations à

ces syndicats, associations ou autres collaborations, impliquent pour eux une accumulation de séances supplémentaires. Aux réunions habituelles de leur Exécutif s'ajoutent déjà celles de leur Législatif (assemblées communales et séances du Conseil de ville auxquelles ils doivent tant que possible tous participer), ainsi que divers rendez-vous de travail/chantier/études/échanges avec les citoyens, qui leur valent un agenda bien chargé pour des politiciens de milice.

Il n'est qu'à voir à quelle fréquence changent les conseillers qui sont jeunes parents, pour comprendre la fatigue dont ils sont victimes. Engagés pour leur commune, ils ne sont pourtant pas prêts à lui sacrifier complètement leur vie privée. D'où l'importance appréciable, en cas de fusion, de pouvoir s'appuyer sur des chefs de service maîtrisant les sujets.

Démocratie écornée

A ce risque d'épuisement et de découragement – les candidats aux sièges communaux ne se pressent pas au portillon, faut-il vraiment le rappeler? –, s'ajoute encore un effet pervers des collaborations multiples: le pouvoir glisse des autorités, qu'elles soient exécutives ou

législatives, vers des délégués ou autres représentants. Ces derniers, une ou deux personnes par commune, sont d'ailleurs assez fréquemment des citoyens lambda, qui représentent leur collectivité dans la structure de collaboration, et qui prennent des décisions influant directement l'ensemble de la commune.

Cet effet inévitable conduit à une réelle érosion de la démocratie.

Sauver l'acquis et même l'améliorer

Une fusion met donc un terme immédiat aux nombreuses collaborations entre les communes fusionnées, et ce faisant, elle allège le fonctionnement des collectivités dans les domaines concernés.

Important: cette fusion n'empêche surtout pas la nouvelle entité de poursuivre les collaborations avec les autres collectivités, dans le cadre d'organisations à plus large échelle, où son poids démographique sera très souvent un atout important.

Le plus grand avantage d'une fusion, versus les collabora-

tions: dans chaque syndicat/société/autre organisation, la nouvelle commune pourra déléguer un/des représentants qui maîtrisent la matière en question et qui feront entendre sa volonté.

Bien évidemment, la fusion implique que chaque commune abandonne sa faculté de décider seule; mais ne perdons pas de vue que les collaborations ont déjà entériné une forte diminution de l'autonomie communale, dans tous les domaines où la nécessité de travailler ensemble s'est imposée et où plus personne ne peut donc décider de manière indépendante. Ces collaborations sont pourtant largement appréciées, et à raison, pour l'aide qu'elles apportent à chacun dans la gestion de tâches toujours plus complexes. En fusionnant, on leur confèrera une dimension supplémentaire: l'amélioration des compétences, des capacités et des ressources pour gérer ces domaines. En cas de fusion, les nouvelles autorités, composées de représentants provenant des trois cercles électoraux, reprendront la main et le débat politique sur ces tâches.

| copil

Il n'y a pas de question stupide !

Partant du principe qu'il n'y a aucune question stupide, et sachant que de nombreux citoyens rechignent à s'exprimer devant une salle entière, le Comité de pilotage du projet de fusion (CoPil) a choisi de diversifier tant que se peut les rendez-vous informatifs.

Pour que vous puissiez appuyer votre opinion sur des renseignements solides, le Journal du Jura organise le vendredi 30 octobre prochain, en soirée, un débat contradictoire et public, consacré au projet de fusion des communes du Haut-Vallon. C'est à Sonvilier qu'est d'ores et déjà donné rendez-vous à la population concernée, qui pourra entendre quatre débatteurs confronter leurs arguments, deux d'entre eux étant convaincus par la fusion, deux autres opposés à ce mariage. Blaise Droz mènera le débat qui promet dès lors d'être passionnant.

Ensuite du débat, une large place sera faite aux questions du public, qu'il pourra adresser aux interlocuteurs en présence.

En toute décontraction

Mais il va de soi que certaines questions, parfois de détails, parfois plus personnelles, ne surgiront sans doute pas dans

un cadre aussi large. Dès lors, pour favoriser les échanges les plus denses, le CoPil propose des rendez-vous nettement plus informels, où la population des cinq communes pourra rencontrer les membres du CoPil, donc les maires, et leur poser toutes questions utiles.

Une occasion précieuse d'en savoir davantage, d'exprimer ses doutes, de comprendre vraiment tous les tenants et aboutissants de ce processus.

Sous l'appellation générale de *café-fusion*, une de ces manifestations conviviales est organisée par chaque maire sur son territoire, mais en présence de certains de ses collègues du CoPil et ouverte largement à la population des quatre autres villages.

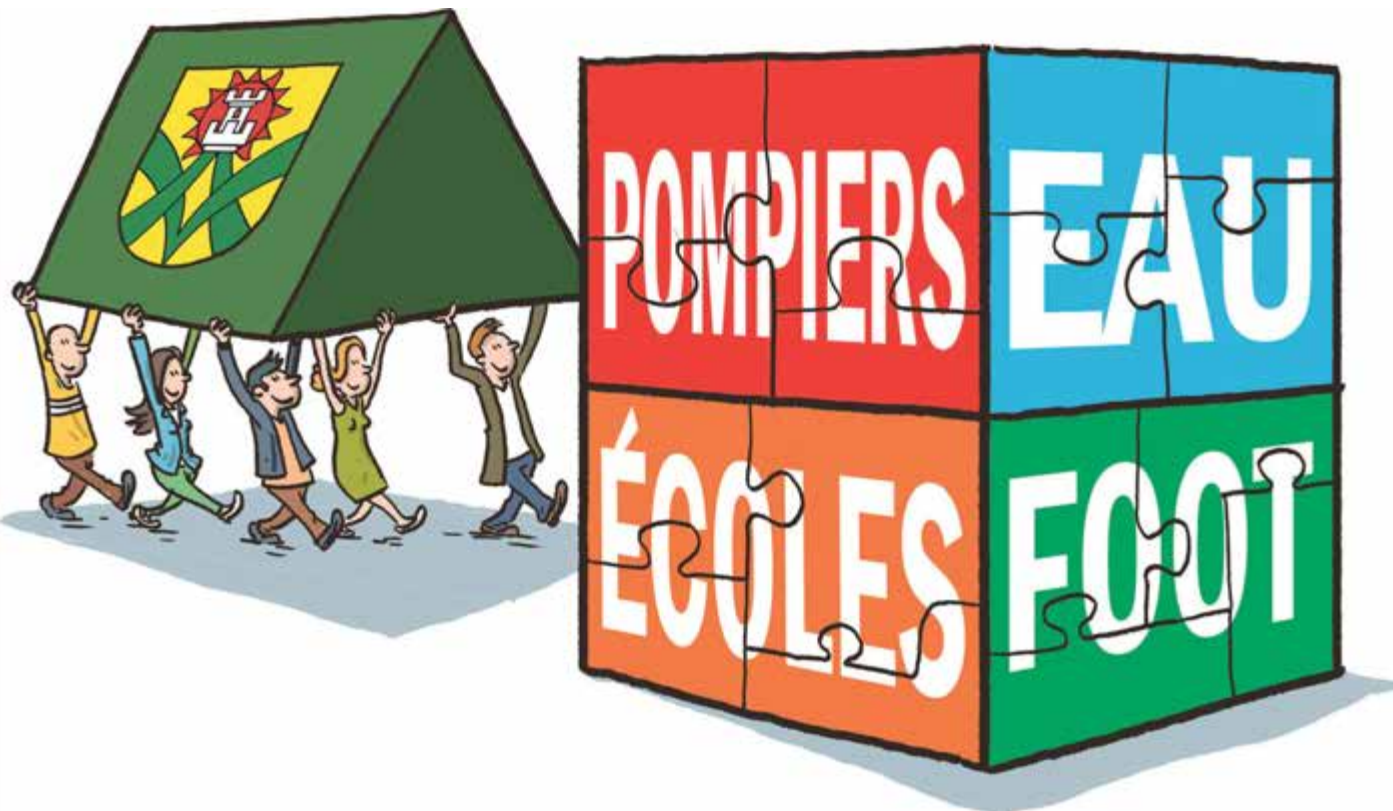
Nous nous arrêterons plus longuement la semaine prochaine sur le programme et le principe détaillés de ces *cafés-fusion*, mais révélons-en déjà les dates et les lieux:

- 17 octobre, 10h-12h15 à Courtelary
- 25 octobre, 9h-11h à Cormoret (Mont-Crosin)
- 31 octobre, 9h-11h à Renan
- 4 novembre, 19h30-21h, à Saint-Imier
- 7 novembre, 8h-10h, à Sonvilier

Informations sur le projet de fusion: www.avenir-vallon.ch



Pour consolider des unions déjà réalisées



Réclame

Nous produisons tous genres d'imprimés.

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtels-imprimerie.ch

Il n'y aura pas d'éoliennes à Sonvilier

Ce dimanche 27 septembre, devant la municipalité de Sonvilier, plusieurs habitants et médias se sont réunis pour entendre les résultats des votations



Les résultats très attendus devant la Municipalité de Sonvilier

Ils se sont fait attendre ces résultats. Il est 17h, l'heure du rendez-vous. Quel suspens! A 17h15 Rosemarie Jeanneret, maire de la commune de Sonvilier s'avance pour nous annoncer qu'il y a recomptage pour la votation sur les éoliennes.

Il est 17h30, avec une participation de 68,6% de la population, les résultats tombent.

Oui pour le PGA

Avec 564 bulletins rentrés, 1 nul et 7 blancs, 71 personnes étaient opposées et 485 étaient

favorables au projet PGA – Plan Général d'Alimentation en eau et d'Elimination des eaux Claires Parasites ECP. «Une grande satisfaction que le citoyen ait compris que l'on doit revoir nos conduites», annonce Rosemarie Jeanneret, soulagée que le message soit bien passé.

Non aux éoliennes

Grand sujet qui a fait l'actualité des médias de la région, les partisans du oui et du non ont retenu leur souffle, et les Neuchâtelois avec eux.

Ainsi, avec 577 bulletins rentrés, 10 blancs, 281 personnes ont voté en faveur du projet et... 286 ont voté contre. Le projet est donc rejeté avec seulement 5 voix de différence.

«Magnifique», «abasourdis» «nous sommes étonnés en bien», la joie du côté de l'Association Sauvez L'Echelette a été exprimée. Son président Claude Schönberg est content du message passé à la région, qui a pu se rendre compte de ce qu'est un parc éolien. Cependant, un silence

d'incompréhension s'est installé du côté des partisans du projet des 4 Bornes.

Et la suite ?

Suite à ce résultat peu attendu, Rosemarie Jeanneret souhaite lancer un appel à l'Association Sauvez L'Echelette pour trouver une solution. «OK, le projet n'a pas passé, mais maintenant c'est à vous de venir nous apporter des idées pour que l'on puisse travailler sur les énergies renouvelables et sur ce que l'on pourrait développer au sein de la commune», déclare Rosemarie Jeanneret. Il ne faut pas oublier que ce vote était soutenu par la commune de Sonvilier et que la Suisse a voté pour une sortie du nucléaire d'ici 2050. La commune de Sonvilier a déjà mis en place des stratégies d'économie d'énergie, comme l'extinction nocturne, les bâtiments communaux ont une certification au niveau de l'énergie et des projets pour du photovoltaïque sont en route. Il faudra encore du travail, malgré celui qui a déjà été fourni jusqu'à ce jour, pour trouver une solution pour le futur.

| ef

SONVILIER

Une grande déception du côté des Quatre Bornes

Le couperet est tombé en ce dimanche pluvieux. C'est non aux éoliennes aux Quatre Bornes. Une claque, disent certains partisans au projet.

Un silence s'est imposé au terrain de foot de Sonvilier, où se sont réunis les partisans en faveur du projet du parc éolien des Quatre Bornes. Il n'a pas été simple de mettre des mots sur ce résultat peu attendu. «On ne comprend pas où on a fait quelque chose de faux, s'exprime un villageois déçu. Tout ce travail pour rien dit un autre. Pourtant tout était simple à comprendre, on ne comprend plus la population de Sonvilier, il n'y avait aucune infrastructure à créer pour la commune de Sonvilier, il y avait qu'à encaisser les retombées de la SA» ajoute encore un autre villageois, «il faut accepter, mais c'est rageant.» Et pourtant en 2015, 75% des habitants de la commune de Sonvilier soutenaient le projet de ce parc éolien et il figurait parmi les parcs exemplaires, selon Suisse-Eole.

De fortes émotions

Des larmes, des discours forts en émotions ont été exprimés et des pourquoi face à ce rejet se sont fait entendre. Le représentant des autorités de la commune du Val-de-Ruz a remercié la commune de Sonvilier pour tout le travail effectué. Laurent Scacchi, porteur du projet depuis plus de 10 ans a également remercié la population qui a soutenu ce projet, les industriels, les agriculteurs: «C'est exemplaire tout ce que vous avez fait, mais malheureusement cela n'a pas suffi pour 5 voix.» Quant au président du comité *Oui à l'énergie éolienne*, Marc Jean-Mairet, il souligne que «ceci n'est pas une claque, car les chiffres étaient très proches», mais la déception pouvait se lire sur son visage. Il a tout de même serré la main au président de *Sauvez L'Echelette*, Claude Schönberg en le félicitant.

Et maintenant ?

«Le parc est tout à fait faisable» annonce Rosemarie Jeanneret, maire de Sonvilier,

«mais serait-il rentable?» poursuit Jacques Mauron, directeur général du Groupe E Greenwatt. En effet, le parc pourrait voir le jour avec seulement les 3 éoliennes du canton de Neuchâtel, mais il faudrait étudier sa rentabilité et savoir si le Mont Perreux voudrait s'allier à eux. Cependant, les partisans du parc éolien craignent que cette votation ne fasse effet sur les autres projets qui doivent suivre. Tout n'est pas perdu pour le Groupe E Greenwatt, car il va continuer de développer l'éolien, mais pour le canton de Berne, le projet des Quatre Bornes a pris fin ce dimanche soir, 27 septembre à 17h30. | ef

SONVILIER

Quatre Bornes: Groupe E Greenwatt regrette le verdict des urnes

Les résultats de Sonvilier pour la votation populaire relative au parc éolien des Quatre Bornes sont tombés dimanche. 286 citoyens ont rejeté l'objet, alors que 281 l'ont accepté. Un résultat très serré! Groupe E Greenwatt va poursuivre son engagement en faveur des nouvelles énergies renouvelables afin de contribuer à la transition énergétique.

Mis à l'enquête publique de février à mars dernier, le parc éolien des Quatre Bornes prévoyait sept éoliennes sur la commune de Sonvilier dans le Jura bernois et trois sur la commune neuchâteloise de Val-de-Ruz.

Groupe E Greenwatt prend acte de la volonté populaire et partage la déception de tous ses partenaires et ambassadeurs avec lesquels elle souhaitait concrétiser ce parc. La société remercie les autorités communales et régionales, ainsi que les artisans et supporters de ce magnifique projet pour leur soutien.

Afin de contribuer au processus de décarbonation et la mise



Il n'y aura finalement pas d'éoliennes à Sonvilier

Groupe E Greenwatt en bref

Groupe E Greenwatt s'engage pour un avenir basé sur une consommation d'énergie modérée et sur une production accrue d'énergie renouvelable. A cette fin, elle construit, seule ou en partenariat, des installations de production d'électricité à partir de la force hydraulique, l'énergie solaire, la biomasse ou l'éolien dans toute la Suisse. Elle emploie une dizaine de collaborateurs et dispose de bureaux à Granges-Paccot, Neuchâtel et Sion. Groupe E Greenwatt a comme actionnaires Groupe E (80%), la ville de Sion (10%) et l'Etat de Neuchâtel (10%).

en œuvre de la transition énergétique, Groupe E et sa société Groupe E Greenwatt vont poursuivre leur engagement afin de développer les énergies renouvelables, qu'il s'agisse d'énergie photovoltaïque, éolienne ou de la

biomasse. L'avenir du parc des Quatre Bornes fera l'objet d'une analyse afin de déterminer s'il y a lieu de poursuivre le projet sur le territoire neuchâtelois. | com

www.les4bornes.ch

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



Elections municipales

Les listes doivent rentrer jusqu'au vendredi 23 octobre à 17h

Les électrices et électeurs de la commune de Sonvilier sont appelés à procéder, par les urnes et au système majoritaire, au renouvellement complet de leurs autorités municipales.

L'électorat local procédera donc à l'élection du maire et des six membres du Conseil municipal pour la prochaine législature, laquelle s'étend du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, ou jusqu'au 31 décembre 2021 en cas d'approbation du projet de fusion de communes du Haut-Vallon.

Le bureau de vote sera ouvert à la salle polyvalente du collège le dimanche 29 novembre, de 10h à 12h.

En cas de ballottage, le deuxième tour de scrutin aura lieu le dimanche 13 décembre, aux mêmes heures et dans le même local.

Conformément à la législation communale en vigueur, les listes des candidats à la mairie et/ou aux 6 sièges de conseillers municipaux doivent être déposées au secrétariat municipal, au plus tard le vendredi 23 octobre à 17h.

Un nom par siège

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse, ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres.

Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par 10 électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils ou elles se trouvent. Pour être éligibles, les candidats doivent être au bénéfice de leurs droits civiques dans la commune de Sonvilier.

Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils ou elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Nouveaux horaires

Afin d'assurer un service à la population optimal, nous sommes à votre disposition selon les nouveaux horaires qui entrent en vigueur dès le lundi 5 octobre.

Ouverture du guichet

- Lundi: fermé
- Mardi de 8h à 12h
- Mercredi de 8h à 12h
- Jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi fermé

Travaux de la route cantonale

Entrée ouest du village; dès le jeudi 8 octobre prochain, jusqu'à fin octobre, en fonction des conditions météorologiques et de l'avancement des travaux, les accès aux entrées d'immeubles et de garages le long de la route seront complètement fermés.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre patience durant cette période.

| cm

Maire et conseillers municipaux seront immédiatement rééligibles et élus tacitement si le nombre de candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

La secrétaire communale doit annoncer dans La Feuille d'Avis Officielle du District de Courtelary au moins trois semaines avant le jour du scrutin qu'il manque des candidatures valables et indiquer aux électeurs et électrices la possibilité de voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Expédition du matériel de propagande

Les groupes d'électeurs et d'électrices peuvent faire envoyer leur matériel de propagande dans la même enveloppe aux frais de la commune.

Les conditions de participation à cet envoi sont précises.

Premièrement, le matériel de propagande, après les éventuels pliages, doit avoir le format A5 et son poids ne doit pas excéder 25 grammes par groupe d'électeurs et électrices.

Deuxièmement, le matériel de propagande sera remis au bureau communal au plus tard le mardi 27 octobre à 12h.

Toutes les informations nécessaires, concernant ce scrutin, sont publiées ce jour dans les pages de la Feuille d'Avis Officielle du District de Courtelary.

Rappel des consignes de vote par correspondance

La carte de légitimation doit être signée, dans le cas contraire le vote est déclaré nul.

Les bulletins de vote doivent être mis dans l'enveloppe grise et ensuite insérés dans l'enveloppe blanche. | cm

SAINT-IMIER

Bourse timbro-cartes annulée

Ne pouvant assurer les contraintes sanitaires, le comité a décidé de reporter cette 32^e bourse qui devait avoir lieu le 25 octobre et vous donne déjà rendez-vous à la salle des spectacles le 24 octobre 2021, en espérant que tout sera possible d'ici là. | ab

Procès-verbal du Conseil général

Séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020 à 19 h 30 à La Salle de La Marelle

Président : Raphaël Maire, PLR

Secrétaire du procès-verbal : Hervé Gullotti, chancelier municipal

Invités : François Comina, directeur des Services techniques (dès 19 h 30)

Michel Hirtzlin, directeur de la SACEN SA (dès 19 h 30)

Raphaël Maire, président, ouvre cette troisième séance ordinaire du Conseil général de l'année 2020. Il remercie les membres du Conseil municipal, la presse ainsi que le public pour leur présence et les membres du Conseil général. C'est la 2^e séance qui a lieu à La Marelle toujours en raison du Covid-19 et il espère que ce sera la dernière pour cette raison. « Nous avons la chance grâce à cette salle de pouvoir respecter les distances recommandées et de ce fait éviter de porter des masques. Pour ceux qui le souhaiteraient, des masques sont à disposition à l'entrée », dit-il encore. La télévision Telebielingue filmera les débats. Personne ne s'y oppose dans la salle. Le président remercie de respecter les distances, d'éviter au maximum les déplacements et d'éviter les serrages de mains. L'espace étant volumineux, il demande comme à l'habitude de se lever lors de prise de parole, ainsi que de parler fortement afin de permettre une bonne prise de note et un bon enregistrement de la séance. Afin de garantir la traçabilité obligatoire, les membres du public sont priés de remplir la feuille de présence disponible à l'entrée. Le président salue encore particulièrement deux invités, M. Hirtzlin et F. Comina.

1. Appel

L'appel auquel procède Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

Ramseyer Frank, PS
Scheidegger Olivier, PLR

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour. Conformément à l'article 21, al. 2, du Règlement sur le Conseil général, il demande au nom du bureau du Conseil général l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir la nomination d'un nouveau scrutateur.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2020
4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 17 février 2020 et du 29 juin 2020

I Décisions

5. Bureau du Conseil général, nomination d'un scrutateur
6. SACEN SA, adhésion à la société INERA SA, décision d'octroi d'un crédit périodique de 21 300 francs
7. Commission d'urbanisme, remplacement de Pierre-Yves Emery, PS
8. Règlement d'Organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois, révision partielle
9. Règlement sur les écoles enfantines, abrogation
10. Règlement forestier de la commune municipale de Tramelan, abrogation
11. Règlement des jetons de présence, vacations et rétributions, révision partielle
12. Postulat d'Audrey Châtelain, PS, Vital Gerber, Groupe débat, et Valérie Opplinger,

PEV, intitulé « Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public »

13. Motion de Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Action Tramelots pour Tramelan – pour un coup de pouce aux ménages du village et une incitation à soutenir les commerces et artisans locaux »

14. Extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit (00h30 à 5h30)

15. Allianz Suisse Stadium, rénovation des installations d'athlétisme, demande d'un crédit d'engagement de 754 000 francs TTC, préavis du Conseil général au corps électoral

II. Projets en cours du Conseil municipal

16. Informations

III. Divers

17. Résolutions
18. Motions – postulats
19. Interpellations
20. Petites questions
21. Correspondance au Conseil général
22. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité, avec la modification proposée.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2020

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2020 est accepté, avec remerciements à son auteur et avec la précision suivante. Vital Gerber, Groupe Débat, revient sur la page 12, point 6 à l'ordre du jour (Vente d'une portion de terrain d'environ 6490 m² à distraire des parcelles communales N^{os} 3430, 3431, 3432, 3433 et 3434, secteur « Les Lovières » (DEFI II), à EMP SA, morcellement et création d'un nouveau feuillet N^{os} 3432 du ban de Tramelan). Il avait alors exprimé sa surprise sur le fait que cette vente ait été considérée comme un cas exceptionnel motivé en précisant qu'il s'agissait avant tout

d'un intérêt privé et non d'un intérêt public.

4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 17 février 2020 et du 29 juin 2020

Daniel Chagnat, Groupe Débat (Etat d'avancement du rapport CITEC et zone 30 km/h)

Christophe Gagnebin, CM :

La mobilité douce est une préoccupation centrale et constante du Conseil municipal. Elle revêt cependant des aspects extrêmement divers. Cela explique que des réflexions aient été et soient menées à différents niveaux, sans véritable coordination cependant. C'est pourquoi le Conseil municipal a décidé de l'élaboration d'un plan directeur en matière de mobilité douce, contenant tant des lignes directrices auxquelles le Conseil municipal et les services communaux compétents se référeront que des mesures concrètes qu'ils appliqueront progressivement. Ce plan directeur devra notamment répondre aux objectifs suivants :

- disposer d'une vision stratégique globale quant au développement et à la promotion de la mobilité douce à Tramelan (transports publics, trafics cycliste et piétonnier, etc.)
- améliorer la sécurité pour les modes de déplacement doux (cyclistes, piétons)
- promouvoir la mobilité douce et les transports publics (mesures incitatives et/ou contraignantes, gestion du parcage, etc.)
- améliorer de la cohabitation entre trafic motorisé privé et mobilité douce
- développer des itinéraires voués à la mobilité douce
- identifier les obstacles les plus criants aux déplacements des personnes à mobilité réduite et élaborations de mesures de remédiation

Le Conseil municipal répond plus précisément ainsi aux questions de l'interpellateur :

Où en est-on avec ce rapport ?

Le rapport a été déposé en date du 31 janvier 2019. Une séance

du groupe de travail a permis de déterminer les mesures prioritaires (notamment dans le secteur de l'EJC à la rue de la Paix et dans celui de l'école des Dolaises). Une première mesure a été concrètement réalisée avec la modification de cheminement des écoliers se rendant à l'EJC (passage par le Chemin du Droit, mesure de sécurisation au débouché sur la rue de la Paix).

Peut-on en avoir connaissance ?

Oui, le document est à disposition à la chancellerie municipale.

Afin d'assurer une meilleure sécurité et favoriser la mobilité douce, le Conseil municipal est-il prêt à passer du concept à la réalisation ?

Dans la mesure des moyens disponibles et sous réserve des éléments évoqués ci-dessus, le Conseil municipal entend concrétiser les mesures contenues dans le rapport CITEC.

Peut-il nous donner un calendrier des mesures tirées du rapport CITEC à prendre en priorité et à long terme ?

Comme évoqué ci-dessus, le groupe de travail a lui-même défini quelles mesures lui paraissent prioritaires. Par contre, il est sans doute plus difficile de proposer un calendrier précis, en raison notamment des contraintes et incertitudes financières, d'autres mesures qui devront être prises en matière de mobilité douce et de la nécessaire coordination avec des travaux prévus par ailleurs.

Serait-il prêt à relancer le projet de zone 30, du moins dans certains secteurs ?

Le Conseil municipal rappelle que le projet précédent avait été rejeté par le Conseil général en séance du 27 juin 2011. Il souligne également que l'introduction d'une limite généralisée de la vitesse à 30 km/h implique par exemple la suppression des passages pour piétons et l'introduction généralisée des priorités de droite. Par ailleurs, des mesures architecturales non négligeables – et donc coûteuses – seraient nécessaires pour faire respecter une telle limitation. Le Conseil municipal ne souhaite donc pas, pour l'instant, lancer une nouvelle étude coûteuse et attendra à tout le moins les conclusions du rapport préliminaire du groupe de travail « interdisciplinaire » chargé de plancher sur le plan directeur de la mobilité douce évoqué ci-dessus, lequel devrait notamment dresser une liste de mesures réalisables à court terme et présentant le meilleur rapport coût/efficacité, concernant tant les piétons que les cyclistes ou encore les transports publics.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

Frank Ramseyer, PS (Sécurisation de la rue des Plânes)

Philippe Augsburg, maire :
Le Conseil municipal a pris des mesures en séance du 11 août 2020 afin de sécuriser le tronçon mentionné par l'in-

terpellateur. La suppression de l'ensemble des chicanes a été validée, le réaménagement des places de stationnement parallèlement à la route l'a aussi été tout en conservant le nombre des places d'accueil utilisées actuellement (15) et ceci sans modifier l'emprise de la chaussée. A la hauteur des cases de stationnement situées à l'est du tronçon, le cheminement piétonnier sera sécurisé puisqu'il sera séparé du trafic automobile par la présence desdites cases. Dans la foulée, l'ensemble de la signalisation routière de cette rue sera rafraîchi et mis aux normes actuelles. Cette démarche permettra entre autres de favoriser la mobilité douce bien présente sur cette rue. Hormis l'assainissement et le repositionnement des signaux « 30 km/h », le marquage des cases de stationnement sera accompagné d'une mesure de restriction interdisant le stationnement hors cases sur l'ensemble de la rue. Cette démarche nécessite une publication officielle accompagnée des possibilités de recours usuelles.

L'interpellateur est absent.

I. Décisions

5. Bureau du Conseil général, nomination d'un nouveau scrutateur

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Pascal Mercier, PS, a été nommé comme membre du bureau lors de la dernière séance du Conseil général, rappelle le président. Mais sa fonction au sein du bureau n'a pas été déterminée. Le président propose que P. Mercier prenne la place de François Zeller, PS, démissionnaire, et soit nommé scrutateur.

A l'unanimité du Conseil général, Pascal Mercier, PS, est élu scrutateur au sein du bureau du Conseil général pour la présente législature qui s'achève le 31 décembre 2022.

6. SACEN SA, adhésion à la société INERA SA, décision d'octroi d'un crédit périodique de 21 300 francs

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Mathieu Chagnat, CM, donne les explications suivantes : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme vous pourrez le découvrir dans l'intervention de M. Hirtzlin et de F. Comina, le marché de l'électricité est en pleine mutation. Nous allons au-devant de grands défis. Ceci est dû en partie à l'ouverture prochaine et complète du marché. Il s'agit d'être prêts. La stratégie adoptée par la commune depuis plus de dix ans avec notamment un resserrement des liens avec les autres communes possédant leur propre réseau électrique s'est révélée gagnante. Plus qu'un resserrement, nous mutualisons nos compétences et nous sommes capables de proposer un service de l'électricité très compétitif. Aujourd'hui, nous sommes un peu à la croisée des chemins. De nombreux changements attendent le service de l'électricité et plusieurs décisions pas toujours faciles à prendre attendent encore les autorités. L'adhésion à INERA fait partie des décisions indispensables pour rester dans la course. Nous voulons nous battre pour proposer des prix et des services compétitifs qui restent proches du citoyen.

Pour terminer, j'aimerais remercier Michel Hirtzlin, François Comina et Philippe Vuilleumier, qui travaillent d'arrache-pied dans cette jungle, si l'on peut dire, de l'électricité. Mais aussi les collaborateurs du service, de la Charte et de la SACEN. Je me permets de terminer cette introduction par les excuses du Conseil municipal, tant aux personnes citées qu'à l'intention des membres du Conseil général, pour les erreurs dans la procédure de décision qui, j'en suis convaincu, n'entachent en rien la qualité du dossier présenté et votre approbation ce soir. »

Le président propose ensuite une présentation des enjeux.

En préambule, M. Hirtzlin se déclare très heureux d'être présent ce soir. Il se réjouit de la mise en service de la centrale photovoltaïque sur le toit de la patinoire.

M. Hirtzlin présente le projet, dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Le président remercie pour la présentation et laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous se déclarent favorables au projet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Mathieu Chagnat, CM, complète le message et précise que la commission des finances a préavisé favorablement l'octroi du crédit périodique.

Myriam Tellenbach, PLR, s'interroge sur l'avenir de la SACEN. Celle-ci va-t-elle encore exister ? M. Hirtzlin répond que SACEN SA va devenir actionnaire d'INERA SA.

Cristian Hasler, PS, interpelle l'assistance sur le fonctionnement futur. On parle de développer des produits à haute valeur ajoutée pour lesquels les Services techniques n'ont peut-être pas encore toutes les compétences, soulève-t-il. Est-ce la SACEN qui va fournir ces prestations aux STT ? Quelle est la stratégie appliquée ?

M. Hirtzlin répond qu'il y aura deux stratégies dépendantes du choix des actionnaires de la SACEN SA. Soit une commune décide de ne pas fournir la prestation et la SACEN jouera ce rôle, soit cette commune la fournit elle-même et la SACEN agit en appui pour réaliser cette prestation.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'acceptation du crédit périodique de 21 300 francs, conformément à l'article 52, al. 1, lit. c du RO.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité de libérer un crédit périodique de 21 300 francs afin d'assurer l'adhésion de la SACEN SA à INERA SA.

7. Commission d'urbanisme, remplacement de Pierre-Yves Emery, PS

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par la fraction PS, le Conseil général nomme à l'unanimité Jean-Philippe Joubert, PS, en qualité de membre de la commission d'urbanisme avec effet immédiat, en remplacement de Pierre-Yves Emery, PS, démissionnaire.

Remarque : F. Comina et M. Hirtzlin quittent la séance du Conseil général à 20h10, avec remerciements.

8. Règlement d'Organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

André Ducommun donne les informations suivantes: « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cette modification de règlement vient des dissensions qui se sont produites il y a trois ans entre le conseil de gestion du CRC et l'organe de conduite en cas de catastrophes (OCIC). Suite à la démission en bloc des membres de ces deux organes, le Conseil exécutif a chargé la Préfecture de mettre un organe provisoire en place qui a été dirigé dans un premier temps par R. Matti, maire de La Neuveville. On est arrivé à la conclusion que l'OCIC devait être attribué à Jb.B, d'où les modifications législatives proposées. La suppression de ces articles doit être acceptée par l'ensemble des communes. Le CRC a de son côté nommé un nouveau conseil de gestion. La nouvelle appellation de l'organe de conduite OCIC est Organe régional de conduite en cas de catastrophes, OReg. »

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous se déclarent favorables au projet.

Le président ouvre ensuite la discussion, sur l'ensemble des articles modifiés.

La parole n'étant pas demandée, le président propose de passer la révision des articles au vote.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, préavis favorablement la révision du Règlement d'Organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois (suppression des articles 3 al. 3, art. 15 lit. e, art. 23 al. 4)

9. Règlement des écoles enfantines, abrogation

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Carine Bassin, CM, indique que ce règlement et le suivant sont devenus obsolètes.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous se déclarent favorables au projet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président propose de

passer l'abrogation du règlement au vote.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve l'abrogation du Règlement des écoles enfantines, sous réserve du référendum facultatif.

10. Règlement forestier de la commune municipale de Tramelan, abrogation

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole directement la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous se déclarent favorables au projet.

Avant d'ouvrir la discussion, le président laisse s'exprimer le Conseil municipal. Par Pierre Sommer, CM, le Conseil municipal abroge ce règlement qui n'a plus sa raison d'être depuis la création de la société Valforêt.

Emmanuel Contesse, Groupe Débat, estime que la situation sera cocasse avec cette abrogation puisque la commune n'aura ni règlement forestier ni contrat de prestations avec Valforêt vu que la motion dite Chaignat est toujours en attente.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de passer l'abrogation du règlement au vote.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve l'abrogation du Règlement forestier de la commune de Tramelan, sous réserve du référendum facultatif.

11. Règlement des jetons de présence, vacations et rétributions, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Philippe Augsburg, maire, donne les compléments d'information suivants: « Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, la présente réforme qui vous est soumise ce soir est un compromis. Un compromis entre une volonté d'améliorer l'attractivité des fonctions politiques exercées au niveau communal et une nécessité de garder un œil toujours vigilant sur les finances communales. Vous l'avez lu, cette révision partielle a pour origine le dépôt de deux motions. Elle a permis dans plusieurs dispositions légales une clarification de la pratique actuelle en termes de droit à une indemnité et une meilleure transparence des coûts. Elle promet aussi finalement

l'économie locale en proposant une procédure administrative plus légère. Dans un projet initial, le Conseil municipal avait misé bien plus haut. Il proposait notamment de rémunérer l'activité des conseillères municipales et des conseillers municipaux qui sont également membres du conseil d'administration de TEI SA et d'autres sociétés anonymes. Les séances de TEI ne sont pas rémunérées. Elles précèdent celles du Conseil municipal pour lesquelles les membres du collège touchent 60 francs. Le maire, président du conseil d'administration de TEI SA, n'est pas défrayé non plus pour la responsabilité qu'il endosse. Dans un premier temps également, il était envisagé une hausse des allocations fixes de fonction. Avec le temps, la fonction de maire s'est complexifiée et les tâches attribuées sont de plus en plus nombreuses. Le taux d'activité de 50%, vendu, si vous permettez l'expression, aux aspirants au siège de président de commune, ne coïncide pas avec l'activité effective d'un magistrat qui s'engage. Pour les autres membres du Conseil municipal non plus d'ailleurs.

Tout ne se résume pas à l'argent. En politique, comme en religion, la vocation ne se paie pas. Celle-ci enrichit... certes... moralement et spirituellement peut-être, mais sans répercussion sur le porte-monnaie. En tous les cas, pas dans les fonctions qu'offre une Municipalité. La question fondamentale qui sous-tend cette révision est quelle importance le Conseil général souhaite donner à l'activité politique dans notre localité. Le temps de réformes profondes n'est-il pas venu? L'expérience de ces dernières années partagées avec mes collègues de l'Exécutif montre que l'investissement en temps est élevé, avec les responsabilités que cela comporte, les nuits blanches parfois engendrées, cela pour le bien-être de la collectivité, faut-il le rappeler! Cette révision améliore un peu les conditions-cadres financières, mais ne répond pas complètement aux exigences que la direction sereine et claire d'une commune exige. Je vous invite toutefois à accepter ces modifications de dispositions législatives et vous remercie de votre attention ».

Le président cède ensuite la parole aux groupes.

Par leur porte-parole, tous les groupes se déclarent favorables au projet de révision partielle du règlement.

Le président passe ensuite le règlement en revue, article par article.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote l'objet.

Au vote, le Conseil général, accepte à l'unanimité la révision partielle (articles 1, art. 2, art. 16 al. 2, art. 17 et art. 19 nouveaux, articles 3 al. 1, art. 4 al. 1, art. 5, art. 10 al. 2, art. 11 al. 2, art. 12, art. 13, al. 1, art. 15, art. 16 al.1, et art. 18 al. 2 modifiés, art. 6 et art. 13 al. 2 supprimés) du règlement des jetons de présence, vacations et rétributions, sous réserve du référendum facultatif.

12. Postulat d'Audrey Châtelain, PS, Vital Gerber, Groupe débat, et Valérie Oppliger, PEV, intitulé «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public»

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Philippe Augsburg, maire, rappelle le contenu du message. L'égalité des salaires dans l'administration communale est une réalité. Le genre n'est pas source de discrimination.

Le président cède ensuite la parole aux groupes.

Par leur porte-parole, tous les groupes se déclarent favorablement le contenu du postulat.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Pour Ismaël Favre, PS, si l'égalité est déjà une réalité, l'adoption de ce postulat serait davantage un signe de soutien. Est-ce pour l'image de la commune de Tramelan ou quelque chose de concret va se passer?

Ph. Augsburg dit que l'on peut le considérer comme tel.

Vital Gerber, Groupe Débat, se réjouit que toutes les fractions soutiennent. On reste dans l'actualité puisque la révision de la Loi sur l'égalité est entrée en vigueur en juillet. Avec la pandémie, des études ont montré que les femmes ont été davantage touchées. Il y a aussi dans cette charte premièrement l'idée que c'est un acte unique. Deuxièmement, il ne s'agit pas uniquement de ne pas discriminer, mais de favoriser et encourager l'égalité.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet.

Au vote, le Conseil général, accepte à l'unanimité le contenu du postulat d'Audrey Châtelain, PS, Vital Gerber, Groupe débat, et Valérie Oppliger, PEV, intitulé «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public».

13. Motion de Thierry Gagnebin, PS, intitulée «Action Tramelots pour Tramelan – pour un coup de pouce aux ménages du village et une incitation à soutenir les commerces et artisans locaux»

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Philippe Augsburg, maire, n'a pas de commentaire supplémentaire.

Le président cède ensuite la parole aux groupes.

Par leur porte-parole, presque tous les groupes déclarent préavis favorablement le contenu de la motion. Seul le PEV, par la voix de Werner Liechti, laisse la liberté de vote.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote l'objet.

Au vote, le Conseil général, accepte à une grande majorité le contenu de la motion de Thierry Gagnebin, PS, intitulée «Action Tramelots pour Tramelan – pour un coup de pouce aux ménages du village et une incitation à soutenir les commerces et artisans locaux».

14. Extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit (00h30 à 5h30)

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Christophe Gagnebin, CM, donne les compléments d'information suivants: « La commune de Tramelan a élaboré un Agenda 21, elle est membre du Parc régional Chasseral. Cela souligne l'attachement qu'elle porte au principe du développement durable. C'est la raison pour laquelle la commission d'environnement à l'instigation du Parc a débuté depuis quelques années une réflexion sur la pollution lumineuse. La commission d'environnement a voulu une démarche basée sur la réflexion, la participation, le consensus. Elle a pour ce faire consulté divers milieux, élaboré un catalogue d'arguments, discuté avec différents partenaires, notamment la commune de Val-de-Ruz. Un séminaire a été organisé l'an dernier auquel toutes les communes du Parc ont été conviées. Les principaux arguments qui plaident en faveur de l'arrêt de l'éclairage sont d'ordre écologique puisqu'il s'agit de lutter contre

la pollution lumineuse et protéger la faune et la flore nocturnes. De nombreux rapaces et chauves-souris entre autres animaux ont beaucoup de peine à s'orienter quand l'environnement est trop éclairé. En termes d'économie d'énergie, même si les LED ont permis des économies, cette extinction permettra de réduire les coûts de 7500 francs par année. Enfin, de l'avis de nombreux spécialistes, les personnes qui souffrent de troubles du sommeil dorment mieux si l'obscurité domine. Finalement, certains d'entre vous l'ont constaté lors de la Fête de la nuit en 2019, la nuit est quelque chose de magique. Dans l'obscurité, on constate combien le ciel est plus riche en étoiles de toutes sortes. En termes de sécurité routière, les automobilistes adaptent leur vitesse.

En ce qui concerne la sécurité tout court, il n'y a pas de lien entre une augmentation de la criminalité et une extinction de l'éclairage nocturne. La plupart des cambriolages sont effectués de jour. En termes de coûts, ils peuvent paraître relativement élevés. 50000 francs ont été inscrits au budget. On pense qu'ils se monteront à 35000 francs. Le réseau de l'éclairage communal et le réseau de l'éclairage cantonal sont fortement imbriqués et de façon complexe. Il faudra procéder par étape. Le quartier des Navaux sera le premier éteint d'ici la fin de la semaine. Je rappelle encore que plus de 800 citoyennes et citoyens ont participé au sondage, un succès! Ce sondage, même s'il n'a pas le caractère de scientifique, est clair dans ses résultats avec 80% d'avis favorables. » Ch. Gagnebin prie donc le Conseil général d'approuver cet objet et en remercie par avance »

Le président cède ensuite la parole aux groupes.

Par leur porte-parole, les groupes se déclarent favorables au projet. Le PLR indique que la mesure s'inscrit dans une tendance de développement durable. Seule l'UDC laisse la liberté de vote, par la voix de Georges Juillard.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Olivier Cuche, UDC, demande ce qu'il en est des passages piétons (PP) sur les routes communales.

Ch. Gagnebin, CM, répond que la Grand-Rue restera éclairée. C'est sur cet axe que se trouvent les PP les plus fréquentés. Les PP qui se situent sur toutes les routes communales font l'objet d'un examen en ce moment, indépendamment de ce dossier pour que leur utilité soit prouvée.



La tendance générale aujourd'hui est plutôt à la suppression des PP, car une bonne partie des accidents impliquant des piétons se passent sur les PP qui transmettent des sentiments de sécurité erronés aux piétons. C'est le dicastère de la police qui se charge de cette question. Pour le reste, les PP ne sont pas toujours là où se trouve un lampadaire. On a le même problème le long de la Grand-Rue. Un autre problème: l'éclairage d'un seul PP d'une part pose un problème aux piétons qui s'habituent à la nuit. L'automobiliste lui ne voit que le rideau de lumière qui éclaire le PP et est perturbé par l'obscurité qui suit ce faisceau lumineux. On verra ce qu'il en est. On a aussi parlé de lampes qui se déclenchent. C'est une option éventuelle même s'il faut éviter quelque chose qui clignote sans arrêt. De manière générale piétons et automobilistes feront d'autant plus attention, à des heures où l'on trouve peu de monde dehors.

O. Cuche indique tourner sa question autrement. Est-il prévu d'éteindre ou laisser la lumière aux PP? Pour le moment, la réponse est: «On verra». Il existe un avis de droit de l'Université de Neuchâtel qui définit clairement que la commune prend la responsabilité en cas d'accident.

Ch. Gagnebin répète que notamment sur Grand-Rue le lampadaire ne correspond pas à l'endroit du PP. Dans le cadre de l'étude sur les PP, on verra si l'on déplace le PP pour éventuellement le laisser éclairé. On va se calquer sur les directives des instances supérieures. Pour l'instant, celles-ci n'ont pas imposé l'éclairage.

Audrey Châtelain, PS, serait favorable à ce que l'on pose au moins des réflecteurs au PP pour rendre les automobilistes attentifs.

Pour Ch. Gagnebin, cette option pourra être étudiée notamment dans le cadre de la mise en place du plan directeur de la mobilité douce dont un des objectifs est d'améliorer la sécurité des piétons.

Pour O. Cuche, un avis de droit est une directive. Il n'a pas reçu de réponse à sa question de savoir quelle est la volonté de la commune? Eteindre ou ne pas éteindre?

Ch. Gagnebin rétorque que la volonté est de limiter au maximum l'éclairage public durant la nuit. Quant aux PP, beaucoup seront supprimés. Cet avis ne donne pas de solutions claires. On va faire des efforts importants pour éclairer les PP là où ils existent. La sécurité des piétons est importante. Mais l'est-elle si un PP n'est pas éclairé ou si ce dernier est supprimé? La tendance est de les supprimer là où le trafic ne les justifie pas. Ch. Gagnebin ne peut pas donner de réponse catégorique. C'est aussi une affaire de rapport / coûts.

Selon Emmanuel Contesse, Groupe Débat, qui déclare ne pas être juriste, un avis de droit n'est pas une directive, mais ce n'est qu'un avis. C'est le tribunal qui tranche.

A. Châtelain, PS, confirme qu'un avis de droit n'est pas contraignant, il n'a pas un régime impératif.

Quentin Landry, UDC, suggère de mettre cela au clair avant de faire des dépenses inutiles au cas où on devrait revenir en arrière.

Pour Cristian Hasler, PS, il faut retenir la volonté de réduire la pollution lumineuse. Il y a encore des points à éclaircir qui le seront au travers d'étapes qui s'échelonneront. La commune

procèdera à une analyse par quartier en fonction du trafic et de ce qu'il faut sécuriser. Ce qui est demandé maintenant, c'est une volonté de réduire la pollution lumineuse sans prendre position sur chaque lieu.

Werner Liechti, PEV, se réfère à la période hivernale. Il faudrait allumer une heure plus tôt pour que le déneigement puisse se réaliser. Déneiger les trottoirs, les sentiers, les escaliers dès 4h sans lumière sera rendu difficile.

Ce n'est pas prévu, dit Ch. Gagnebin. Il rappelle que les STT ont participé à la réflexion et que la commission des STT a préavisé favorablement le projet. Actuellement, l'éclairage public n'est pas déclenché par un interrupteur, mais par des détecteurs. Eclairer les rues à 4h du matin serait quelque chose de faisable. L'interrogation en lien est de savoir s'il faut absolument que les trottoirs soient reluisants à 5h30 du matin.

Pierre von Allmen, UDC, constate qu'aujourd'hui l'allumage et l'extinction de l'éclairage sont automatiques. Qu'en sera-t-il à l'avenir? Un interrupteur sera mis en place?

Ch. Gagnebin répond par la positive.

M. Chagnat, CM, dit qu'il y a une programmation pour toute la région qui peut être changée. L'heure proposée dans ce projet a été fixée pour une raison technique afin de réduire les coûts aussi. Les frais sont essentiellement des frais de manutention.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet.

Au vote, le Conseil général, accepte par 27 voix favorables, 6 voix défavorables et 2 abstentions le projet d'extinction des lumières entre 00h30 et 5h30.

15. Allianz Suisse Stadium, rénovation des installations d'athlétisme, demande d'un crédit d'engagement de 754 000 francs TTC, préavis du Conseil général au corps électoral

L'entrée en matière est contestée.

Le président donne la parole à Vincent Vaucher, PS, qui tient le discours suivant: «La fraction socialiste propose la non-entrée en matière et de retourner le dossier au Conseil municipal afin qu'il entreprenne des démarches vis-à-vis des communes avoisinantes disposantes de telles installations, afin de trouver un arrangement pour utiliser les infrastructures par les écoles du village. Si cette voie n'est pas possible, le Conseil municipal doit proposer un projet tablant sur l'assainissement des installations existantes (saut en longueur, saut en hauteur et lancer du poids) et l'aménagement d'une piste de sprint, tout cela compris dans l'enceinte actuelle de la Place des sports et tout en respectant les chiffres indiqués en cas de refus dans le message à destination du Conseil général.»

Au vote, la non-entrée en matière est soutenue par 27 voix favorables, une voix défavorable et 7 abstentions.

II. Projets en cours du Conseil municipal

16. Informations

André Ducommun, CM, annonce que dix masques de

protection ont été mis à disposition gratuitement par le canton pour chaque habitant. Ces masques ont été emballés par sachet de dix. La commune va organiser une seule distribution en marge de la motion de Thierry Gagnebin. Concernant la Covid, plus de 45 000 francs ont été dépensés par le Conseil municipal pour les bâtiments depuis le mois de mars. Concernant la glace de la patinoire, elle a été réalisée avec l'électricité du toit. Il reste encore quelques travaux de finition. Une cérémonie d'inauguration sera mise sur pied. Le début des travaux à la rue de la Promenade 3 est fixé au Lundi du Jeûne. A la fin de l'année, la classe de travaux manuels sera déplacée de la Printanière. Au Pont 21, il n'est pas possible de dire si les travaux débiteront avant la fin de l'année. La commune attend le permis de construire.

Pierre Sommer, UDC, informe qu'Yann Berger a été engagé le 1^{er} avril 2020 par Valforêt SA. Il suivra la formation de contre-maître à Lyss et au Mont-sur-Lausanne. Au sujet du marché du bois, il indique que le bois énergie est pour l'instant saturé et toujours dépendant de la météo hivernale. L'offre et la demande sont équilibrées, mais à un niveau très bas. Les prix sont également extrêmement bas et le taux est également défavorable. Le shop a été mis sur pied rapidement. On peut dire qu'il y a une réelle demande. Le chiffre d'affaires parle de lui-même: de 473 francs en juin, il est passé à 6420 francs en août. Les clients de ce shop proviennent de loin à la ronde. Il est prévu de refaire une fête de la forêt en 2021 dans le style de 2017, dans la commune de Tramelan. Le but est de donner un gros coup de publicité sur les métiers touchant la forêt. Quant à la commission agricole et des forêts, suite aux requêtes de goudronner le chemin de la Bergerie du Chalet à la ferme Desvoignes et la réfection du chemin de Prés-Renaud, une demande de subventionnement a été réalisée par les Services techniques pour l'entretien de ces deux chemins. Cela donnera une impulsion pour lancer une étude de remaniement parcellaire, conclut-il.

Karine Voumard, CM, annonce que la commission d'Action sociale étudie, sur mandat du Conseil municipal, un rapprochement entre le Service social de Tramelan et celui de Tavannes et environ (SSRT). Le SSRT vise à se transformer en association. On va passer à l'étape suivante: statuts et règlement. Elle informera dorénavant régulièrement sur l'état d'avancement de ce projet et un dossier sera déposé courant 2021.

Carine Bassin, CM, prend la parole: «Vous avez certainement vu dans la presse qu'une partie l'EJC a déménagé. Les appartements de la Rue de la Paix seront rendus fin septembre. Nous avons loué une partie de la Maison de paroisse qui nous laisse suffisamment de place pour accueillir tous les enfants en respectant les normes demandées par le canton. Pour ce qui est du postulat «donnons les moyens à l'EJC d'assurer la sécurité des 3H sur le chemin de l'école», motion qui avait été transformée en postulat en séance du 18 novembre 2019, voici quelques informations. Quelques modifications ont été réalisées: l'accès par la Rue de la Paix ne se fait plus par le portail, mais par le «chemin du Droit» dont l'accès sur la rue a été aménagé avec une borne et un marquage au sol par un trait continu. Ce même sentier est utilisé pour aller à la Maison de paroisse ce qui évite de passer près du parking de la Migros.

Comme je vous l'avais aussi dit au mois de novembre, «l'EJC fonctionne avec bienveillance, le principe est d'envoyer les grands et de «suivre» avec les petits. Cette rentrée scolaire, un enfant «nouveau» à l'EJC et qui est en 3H a fait les trajets «avec les petits» aussi souvent que possible, jusqu'à ce qu'il se sente sûr. Cette solution a ses limites lorsqu'il s'agit d'aller à la gym par exemple (1 classe seulement). Comme je vous l'avais également dit, la principale difficulté est de trouver des personnes «types patrouilleurs» pour accompagner les enfants. Il s'agit effectivement d'environ 20 à 30 minutes aux horaires suivants: 8h-11h45-13h15-15h05. En ce début d'année scolaire, le service des patrouilleurs est en manque de ressources et malgré les affiches posées à plusieurs endroits dans le village, il a été difficile de trouver les personnes prêtes à fonctionner à la sécurisation des passages piétons. Sans la participation des jeunes de l'école secondaire, tous les horaires n'auraient pas été couverts. Ce service assure la sécurité des enfants de l'EJC, mais également de tous les enfants entre la 1 et la 4H. De plus le conseil municipal a voté une réflexion globale pour étudier et mettre en synergie les différents dossiers en cours quant à la mobilité douce et la sécurité des chemins piétonniers (CITEC, les zones 30 km/h, etc.). Il a été relevé des confusions entre le règlement des écoles et celui des commissions permanentes, concernant les délégués au conseil des parents:

- les délégués au conseil des parents doivent être représentants de classe, donc élus tous les ans par les parents d'élèves (art. 17 règlement des écoles)
- et parallèlement ils doivent être nommés par le Conseil municipal pour une législature de 4 ans (art. 11 page 3 du règlement des commissions permanentes).

Ce point sera discuté lors de notre prochaine séance de Commission d'école et également expliqué lors du prochain conseil des parents. Je souhaite vous rappeler la cérémonie de mise en valeur de l'œuvre d'André Ramseyer en l'honneur de Max Mathez, ce samedi 19 septembre 2020 à 10h au cimetière de Tramelan (entrée sud-est). J'aimerais aussi vous donner quelques précisions, cette cérémonie était initialement prévue au printemps, mais la Covid en a décidé autrement. Comme vous vous en doutez, il n'y a aucun lien entre la votation du 27 septembre et cette fête. Elle se veut commémorative et absolument pas politique. J'aimerais aussi vous informer que des sponsors privés payeront intégralement une des surprises venues du ciel.

III. Divers

17. Résolutions

Aucune résolution n'a été déposée.

18. Motions – postulats

Le président constate le dépôt de deux motions.

✉

Vincent Vaucher, PS, dépose une motion intitulée «Modification du règlement de la CoFi» dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. L'intervention demande ce qui suit: «La commission des finances est

un organe de régulation, d'analyse, de conseil et de stratégie du Conseil général au service de l'Exécutif et du Législatif. Au même titre que la commission de gestion, la commission des finances doit bénéficier d'une indépendance accrue vis-à-vis de l'Exécutif, pour pleinement réaliser ses tâches. Actuellement, la présidence est assurée par le membre du Conseil municipal en charge du dicastère des «Finances». Si l'on remarque que le secrétariat de la commission est assuré par le service financier et que les signatures du président et du secrétaire engagent la commission, alors il semble évident que ce mode de fonctionnement lui confère plutôt un statut de commission dépendante de l'Exécutif. Il est proposé d'en faire une véritable commission du législatif en modifiant sa structure et en lui demandant de reporter ses décisions directement au Conseil général.

Le Parti socialiste demande la modification du cahier des charges de la commission des finances dans le règlement concernant les commissions permanentes comme suit:

- **Organe de nomination => Conseil général pour 7 membres**
- **Présidence => La commission nomme elle-même son président et son vice-président, l'attribution de la présidence est faite à un membre du Législatif.**
- **Remarques => Le membre du Conseil municipal en charge du dicastère des «Finances» a voix consultative.**
- **Adaptation des articles 5 et 6 du règlement**
- **Laisser à la commission la possibilité de préciser encore la manière dont elle entend exercer les tâches qui lui sont attribuées.»**

✉

Le président informe du dépôt d'une seconde motion, signée de Nathalie Mercier, Groupe Débat, et Vital Gerber, Groupe Débat et intitulée: «Priorité à la mobilité douce pour les quartiers des Lovières et de la gare», dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Son contenu est le suivant: «Etant donné:

- Que la vente de deux portions de terrain industriel a été décidée courant 2020, entraînant une modification du plan de quartier «Fin des Lovières»
- Qu'une transformation de la gare est prévue par les Chemins de fer du Jura (CJ) à l'horizon 2023-2025, avec construction d'une passerelle pour piéton(ne)s
- Que ce secteur comprend un grand nombre d'installations publiques, scolaires, sportives, médicales, fréquentées quotidiennement par des publics se déplaçant sans voiture (écoliers, étudiants, personnes âgées, etc.)
- Que ce secteur est devenu le centre névralgique de maintes activités attirant un nombre élevé de visiteurs, et qu'à ce titre, il reflète l'image de Tramelan
- Que le Conseil municipal a annoncé l'élaboration d'un plan directeur en matière de mobilité douce
- Que la sécurité et la mobilité piétonne font l'objet d'interventions régulières dans notre village et deviennent un enjeu incontournable à plus large échelle

Nous demandons:

- Qu'un plan directeur donne clairement la priorité à la mobilité piétonne et à la mobilité douce pour l'ensemble du secteur Gare-Lovières
- Que les instances compétentes soient mandatées dans ce sens et que le Conseil général y soit impliqué à intervalles réguliers.

19. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.

✉

Vincent Vaucher, PS, dépose l'interpellation suivante, intitulée «Pour une traversabilité du village sur l'axe Nord – Sud», dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante: «Après la catastrophe nucléaire de Fukushima en 2011, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé la sortie progressive de la Suisse de l'énergie nucléaire. Cette décision nécessite une transformation du système énergétique suisse, c'est pourquoi le Conseil fédéral a élaboré la Stratégie énergétique 2050 qui poursuit les priorités fixées dans celle de 2007 en les renforçant avec de nouveaux objectifs. A la suite de cette communication, le conseiller national vert libéral Roland Fischer, en date du 12 décembre 2013, a posé la question suivante:

Est-ce que la promotion de la mobilité douce fait partie des objectifs de la Stratégie énergétique 2050?

Dans son développement, le conseiller explique que la mobilité douce présente en Suisse un potentiel de développement considérable. Selon les résultats du microrecensement sur le comportement de la population en matière de transports, la moitié environ des trajets motorisés sont inférieurs à 5 kilomètres. Promouvoir la mobilité douce passe par des mesures d'infrastructure et d'organisation de l'espace urbain, mais aussi par des mesures non contraignantes d'information sur les possibilités de se déplacer autrement qu'avec un véhicule à moteur, d'incitation à l'effort physique et de sensibilisation aux aspects de sécurité. Un extrait de la réponse du Conseil fédéral est qu'«il est disposé à mieux prendre en compte les potentiels de la mobilité douce, en particulier dans le domaine des trajets courts, du point de vue énergétique et des émissions de CO₂, ainsi qu'à les intégrer dans la planification des prochains paquets de mesures de la Stratégie énergétique 2050.» A la lumière de cette démarche et assurés que la mobilité douce est une préoccupation au niveau fédéral, il est pertinent de se pencher sur la situation de Tramelan, plus précisément sur celle de son trafic constaté sur la route cantonale, et de dresser le constat suivant: De l'entrée à la sortie du village, nous notons la présence d'une quinzaine de passages pour piétons, dont 5 s'avèrent être répartis sur une distance de 500 m entre «le Chalet» et l'Eglise protestante pour une longueur totale du village de 2,6 km. Pour la dizaine d'entre eux restante, les passages sont agencés de manière irrégulière et au gré des nécessités entre la boulangerie Donzé et Paratte Vin. Depuis plusieurs années, certains passages piétons ont été supprimés en ne tenant compte que très rarement (pour ne pas dire jamais) des besoins et des coutumes de cette catégorie d'usagers.



Plus globalement, la politique a toujours été de mettre la priorité sur la voiture, supprimant à ce dessein divers passages pour piétons ainsi que des places de parc sans jamais considérer un instant la possibilité d'imposer une diminution de la vitesse pour ce tronçon. Au niveau communal, ces observations se voient encore agrémenter par un identique constat concernant cette fois-ci la suppression, en nombre important, de passages prévus pour le franchissement «à pied» des voies de chemin de fer. Il est clair que depuis une vingtaine d'années une augmentation incessante du trafic est à considérer, le chiffre des utilisateurs de la route (tous types de véhicules confondus) ayant littéralement explosé. Soyons assurés que cette amplification n'est pas prête à ralentir et encore moins à se résorber. Parallèlement à ce phénomène, aucune adaptation n'a jamais été entreprise pour pallier cette réalité et les piétons (aussi bien que les usagers de la route) subissent une certaine obsolescence ou tout du moins un certain retard quant à des aménagements répondant à des impératifs évidents. En se basant sur ce site de la Confédération «map.geo.admin.ch», nous pouvons apprécier que sur une période de moins de 10 ans (comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2019), pas moins d'une trentaine d'accidents sont à déplorer sur la Grand-rue de notre village. Dix d'entre eux ont concerné des piétons ou des cyclistes et sept se sont déroulés au carrefour de la Place du 16 mars. En d'autres termes, ce ne sont pas moins de 35% d'accidents qui affectent les deux catégories de personnes précitées et près du quart (23%) qui est localisé à la Place du 16 mars. Au vu de ce constat, il est demandé au Conseil municipal s'il est prévu une réaction à cet état de fait qu'elles sont les mesures envisagées et dans quel délai?

☒ Jean-Philippe Joubert, PS, dépose l'interpellation suivante, intitulée «Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires», dont une copie est jointe au

présent procès-verbal et en fait partie intégrante: «Dans notre société, les menstruations sont encore un sujet tabou et sont à la base de nombreux désagréments dans la vie d'une femme et en particulier à la puberté. Alors que dans tous les bâtiments publics, dont les écoles, du papier toilette est mis à disposition gratuitement aux utilisateurs, les tampons et serviettes hygiéniques ne sont pas disponibles. Pourtant il s'agit d'un besoin basique, de première nécessité, au même titre que le papier toilette. Dans les écoles, il est primordial de limiter le plus possible les inégalités entre étudiantes et la mise à disposition de ces produits d'hygiène vise justement à corriger cette injustice. Les écoles devraient mettre à disposition des produits sanitaires liés à la menstruation. En donnant un accès libre de ces produits à toutes écolières, la commune de Tramelan contribuerait à répondre à un besoin élémentaire, à redonner une certaine dignité et plus de confiance à cette tranche de la population parfois si fragile et à la recherche d'assurance d'identité. La Commune de Tramelan permettrait également par ce geste fort à mettre un terme à la précarité financière de certaines jeunes femmes face aux périodes de menstruation et à limiter la stigmatisation ressentie par tant d'entre elles durant ces quelques jours d'expression de leur féminité.

Considérant cet état de fait, la fraction PS interpelle le Conseil municipal pour savoir si la commune de Tramelan ne devrait pas faire preuve d'exemplarité en introduisant la distribution gratuite de protection hygiénique pour les élèves des écoles de Tramelan.

☒ Emmanuel Contesse, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante intitulée «Mise en œuvre de la motion concernant Val-Forêt SA»: «Ou en est-on?», dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante: «Lors de la première séance de Conseil général de 2019, la motion concernant le contrat de prestation entre Val Forêt SA et

la commune a été acceptée. Un groupe de travail a été constitué pour mettre en œuvre cette motion et faire une proposition au Conseil municipal. Le groupe de travail a proposé un contrat de prestations et des directives communales concernant la planification sylvicole des Forêts de la Municipalité de Tramelan. Ce rapport a été remis en juin 2019. A ce jour, le Conseil général n'a pas encore obtenu d'informations concernant la mise en œuvre de la motion acceptée en janvier 2019. Par ailleurs, le Conseil général n'a pas été invité à approuver et à amender un éventuel document.

Questions:

Le Conseil municipal peut-il indiquer quand le Conseil général pourra prendre connaissance et amender le ou les documents qui concrétisent la motion qui a été acceptée?

20. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

☒

Daniel Chaignat, Groupe Débat, se permet en corollaire avec les motions déposées sur la mobilité douce de transmettre les inquiétudes du quartier du Ténor et de la population en général au sujet du piquetage de la nouvelle usine sur DEF1. Ce qui fait souci, c'est que le piquetage est à deux mètres du chemin qui monte aux anciennes cibles. M. Chaignat demande au Conseil municipal d'être attentif à ce chemin, de le maintenir en groise et uniquement pour les piétons.

Philippe Augsburg, maire, indique que ce chemin sera détérioré sur une courte période. Il sera ensuite remis en l'état et praticable. C'est un vœu du Conseil municipal.

Audrey Châtelain, PS, rappelle que les écoliers ont repris le chemin de l'école. Or, il y a de nombreux chantiers en cours,

des camionnettes, des installations de chantier, des voitures sur les trottoirs qui obligent les enfants entre 5 et 12 ans à emprunter la route communale pour se rendre à l'école de façon générale ce qui crée un danger sécuritaire. Le Conseil municipal envisage-t-il d'intervenir rapidement pour rappeler les règles élémentaires, notamment ne plus se parquer sur les trottoirs sur les heures durant lesquelles les enfants empruntent ces routes et si le Conseil municipal pouvait amender ces personnes? C'est en effet une responsabilité de la commune.

Ph. Augsburg se dit soucieux de cela. La police administrative a sévi à plusieurs reprises par le biais des Securitas notamment du côté de la rue du 26-Mars. Nous avons constaté des camionnettes parkées sur les trottoirs. Des contraventions ont été dressées. Le Conseil municipal sévit en conséquence.

Vincent Vaucher, PS, se souvient que la dernière séance de l'année passée a été mouvementée. On nous avait proposé des états généraux. Quelle est la vision du Conseil municipal à ce sujet et comment juge-t-il son avancée?

Ph. Augsburg répond que les états généraux se sont réunis, mais l'élan freiné par la Covid-19. Il se dit soucieux de continuer à œuvrer en ce sens. Les présidents de partis ou des délégués devraient y participer.

A. Châtelain a remarqué que la tyrolienne aux Tartins est déféctueuse.

Pierre Sommer, CM, répond qu'un tour d'inspection a été effectué récemment sur toutes les places de jeu et que les réparations sont en cours.

Ismaël Favre, PS, prend la défense des automobilistes. Il demande si les chantiers nombreux ne pouvaient pas être mieux programmés dans le temps pour éviter trop de détours en voiture.

Mathieu Chaignat, CM, reconnaît que beaucoup de chantiers sont ouverts. Une partie d'entre eux sont commandés par le canton. La communication

n'est pas idéale avec le canton qui n'avertit souvent qu'une semaine avant le début des travaux. Il donne ensuite quelques exemples et invite la population à prendre son mal en patience.

21. Correspondance au Conseil général

Le président informe avoir reçu le courrier de démission de Daniel Chaignat, Groupe Débat, qui annonce vouloir terminer son mandat de conseiller général le 15 novembre 2020.

22. Divers

Emmanuel Contesse, Groupe Débat, adresse quelques paroles à Daniel Chaignat, Groupe Débat, démissionnaire: «Début 2020, Daniel a ouvert l'actuelle législature en tant que doyen de l'assemblée. Il vit aujourd'hui son dernier Conseil général en tant que conseiller. Nous ne serions pas surpris de le revoir dans les rangs des spectateurs lors de prochaines séances sur des sujets qui le passionnent. Car la passion est le moteur de ses activités de son engagement. Et nous avons eu la chance que Daniel soit en quelque sorte passionné par Tramelan et sa région. Daniel, né à Tramelan, s'est engagé depuis les années 70 dans la commune. Comme conseiller général puis également au Municipal et, il s'était également présenté à la mairie. A la fin des années 70, les temps étaient durs et le plébiscite sur le Jura a compliqué le parcours de Daniel. Bien que celui-ci ait toujours montré un esprit d'ouverture et de dialogue envers les deux entités, les événements et certains comportements parfois malveillants ne lui ont pas facilité la tâche. Mais Daniel n'a jamais renoncé. Il a fait des pauses dans sa vie politique, mais il est revenu à chaque

fois, mettant de côté les événements passés. Tout d'abord présent dans les rangs PDC de la commune, Daniel a rejoint le Groupe Débat lors de la création de celui-ci en 1999(?). Egalement membre du Conseil du Jura Bernois durant deux législatures, Daniel a toujours montré un esprit conciliant, tout en appréciant mettre de temps en temps un coup de pied dans la fourmière. Mais Daniel sait aller au-delà des étiquettes, notamment politiques, afin de trouver des solutions consensuelles et constructives avec chacun. L'écologie et la nature le passionnent. Il a d'ailleurs transmis ses connaissances et son intérêt dans le domaine à bon nombre d'élèves tramelots en tant qu'enseignant de biologie à l'école secondaire. Il est également actif dans la région dans la protection de la nature, notamment dans le comptage et la protection des batraciens de la région et centre nature des Cerlatez. Nous ne pouvons pas évoquer le parcours de Daniel sans mentionner son investissement pour Le Cinématographe. A l'époque Daniel s'est battu pour que le cinéma continue d'exister et que chacun reconnaisse l'importance que cette offre a pour la commune. Le pari était le bon, car le cinématographe est toujours présent et rencontre toujours du succès. Daniel continue d'y œuvrer et y consacre une bonne partie de sa retraite. Daniel au nom du Groupe Débat, nous tenons à te remercier pour ton engagement tout au long de ces années, pour ta présence et ta participation active à la vie du village. Nous espérons sincèrement continuer de te côtoyer, de débattre avec toi de tout et de rien et de pouvoir bénéficier de temps à autre de ton expérience de vieux sage Bonne retraite!». (Applaudissements nourris)

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h25.

Au nom du Conseil général

Le Président: Raphaël Maire

Le Secrétaire du procès-verbal: Hervé Gullotti

AVIS MORTUAIRE

*Si tes yeux sont clos,
ton âme veille sur nous.
Ta vie ne fut qu'amour et dévouement.*

Son époux Ezio Cairoli
Ses filles Carole et Mike, leur fille Eva
Jenny et Laurent, leur fille Marie
Michèle, ses filles Mélissa et Amandine
Son papa Paul
Sa sœur Marianne et famille

ainsi que les familles au Tessin, parentes et amis ont le chagrin de faire part du décès de

Madame Thérèse Cairoli

qui nous a quittés après une pénible maladie entourée de sa famille.

Cortébert, le 26 septembre 2020

Adresse de la famille: Ezio Cairoli
Grand-rue 37
2607 Cortébert

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

*« En vieillissant, il redevient comme un enfant. Il est malicieux,
curieux, joueur, gourmand, râleur et hypersensible.
L'émotion s'empare de lui avec facilité, surtout grâce à la musique,
et ses grands yeux mouillés brillent comme des billes. »*

Charlotte Abramow

Son épouse Erika Rytz-Gloor
Ses enfants Martin et Valérie Rytz-Aeschlimann
Béatrice Rytz Schott et Markus Schott
Ses petites-filles Zoé et son ami Harvey, Samia-Lou
et son ami Lauriant, Elin
Ses frère et sœurs † Trudi et † Barry Tunick-Rytz,
leurs enfants et leur petite-fille
Daniel et Janine Rytz-Walliser,
leurs enfants et leurs petits-enfants
Erica et Marc Beuchat-Rytz

ainsi que les familles parentes et amies, ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur Hans-Ueli (Jean) Rytz

leur époux, papa, grand-papa « Zuli », frère, oncle, grand-oncle et ami qui s'est endormi paisiblement dans sa 90^e année.

La cérémonie d'adieu a eu lieu le jeudi 1^{er} octobre 2020 au temple de Villeret.

La famille remercie chaleureusement l'ensemble du personnel soignant du Home Les Lauriers à Saint-Imier. En lieu et place de fleurs, merci de penser à SASDOVAL, Service d'aide à domicile du Vallon de Saint-Imier, CCP 23-2091-2.

Adresse de la famille: Erika Rytz-Gloor
rue Neuve 22
2613 Villeret

2610 Saint-Imier, le 26 septembre 2020

Cet avis tient lieu de faire-part

Réclame

Pour vous
démarquer
en un...



clin d'œil
Agence de communication

Logo / Graphisme Campagne publicitaire
Site internet Multimédia
Création de stand www.clin-d-oeil.net

Pulireportage

Aux Sources : réouverture le 29 septembre à Tramelan

Le local de consultation *Aux Sources de la Nature et des Traditions*, qui vous propose diverses ressources pour faciliter votre vie, a repris des couleurs en réouvrant ses portes, chemin des Sources 2, à Tramelan

Dans un climat de confiance et de confidentialité, je propose à chacun, selon sa demande, une clé, des clés pour lui permettre de repérer, d'intégrer son chemin personnel. Cette activité, que je pratique dans mes propres locaux, se répartit en trois domaines bien distincts, à savoir l'enseignement, la connaissance de soi et la santé-guérison.

Enseignement

Je propose un coaching aux élèves qui peuvent se retrouver dans des voies sans issue. Enseignante diplômée, je peux aussi leur apprendre à gérer leur temps, à apprivoiser leurs richesses intérieures, à trouver une solution, des solutions, par l'écoute et le respect – autres options que des jugements dévalorisants!

Connaissance de soi

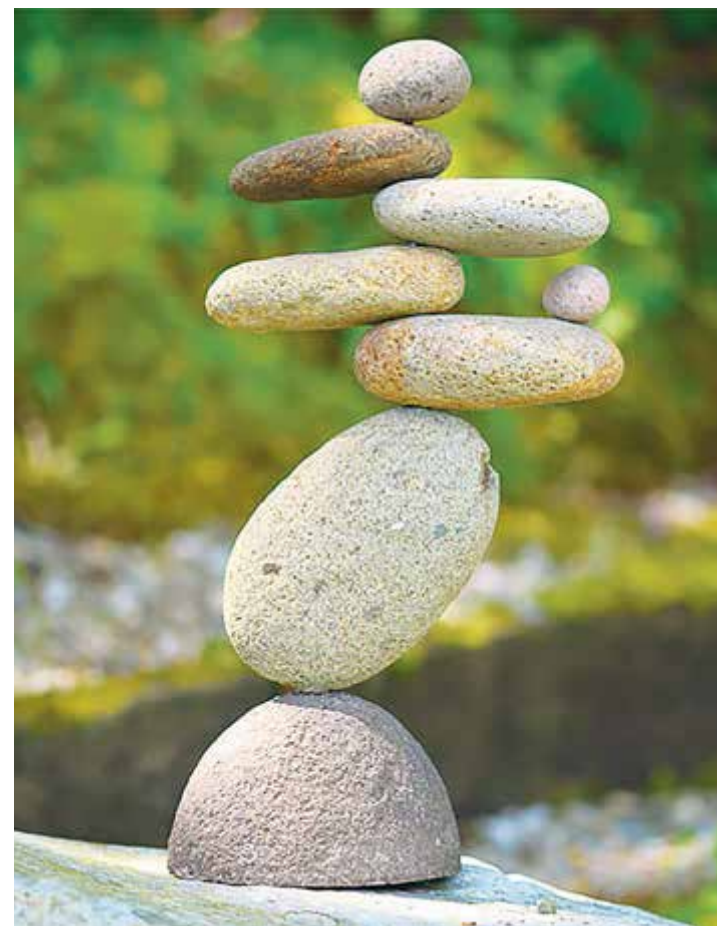
J'aide les adultes à découvrir, par des cours et/ou des entretiens individuels, leurs profondes aspirations personnelles, selon le *Connais-toi, toi-même* de Socrate. Grâce à une intuition expérimentée, à des disciplines millénaires telles

que l'astrologie, la numérologie ayurvédique, le symbolisme, étudiées depuis près d'une cinquantaine d'années, je vous guide dans votre propre labyrinthe, dans votre intériorité.

Santé-guérison

Mon offre consiste à déceler les ressources naturelles que chacun possède en lui. Je les trouve par le magnétisme, le décodage biologique, la thérapie de la mémoire implicite, la lithothérapie, les runes de guérison, la sophrologie, tous ces outils étant reconnus efficaces. J'ai été les chercher dans diverses civilisations et leurs rites, dans des écrits anciens et sacrés, dans toutes les thérapies et des sciences permettant de rechercher les causes d'un mal-être, sachant que celles-ci donnent les clés d'un Mieux-Être.

Aux Sources reçoit sur rendez-vous, au téléphone
032 487 50 60, 079 407 88 70
Durée d'un thème astral: 1 h 30
Durée d'autres entretiens individuels:
à convenir entre les parties
Michèle Bühler,
Ch. des Sources 2, 2720 Tramelan



AVIS MORTUAIRE

Une belle voix s'est éteinte dans le vallon

Nous avons la grande tristesse d'annoncer le décès de notre très cher Papi, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, frère, oncle, grand-oncle, compagnon et ami

Willy Albert Zeller-Graf

05.05.1932-27.09.2020

Christine et Peter Ramseyer-Zeller avec Sulamite et famille,
Nicolas, Olivier, Jérémie

Ernest et Gabriella Zeller avec Carole et famille, Jordan
et famille, Stewen, Lauren

Werner et Isabelle Zeller avec Cyril et Mélissa
Nadine et Yannis Gerber-Zeller

Olga Zeller et famille

Francis Zeller

Gisèle Zeller et famille

Margrit et Hermann Bruderer-Graf et famille

Annelies Egger-Graf et famille

Werner Graf et famille

Ruth Bühler-Graf et famille

Gilberte Nicolet et famille

Edith Ledermann

Willy repose dans la chapelle funéraire du cimetière de Courtelary.

La cérémonie d'adieu aura lieu le vendredi 2 octobre à 14 heures au Temple de Courtelary.

*Dans la journée tu chantais encore et nous rassurais.
Le soir tu as demandé comment allaient les vaches... puis tu es parti...
Merci pour tous les magnifiques souvenirs et la philosophie de vie
que tu nous laisses.*

Nous remercions tout le personnel de La Roseraie et le Dr Ruchonnet pour leur gentillesse et leurs soins attentifs.

Adresse de la famille: Ernest Zeller,
Les Pagrès
2608 Courtelary

*Nous vous remercions de respecter les mesures de protection liées
à la situation sanitaire actuelle.*

AVIS MORTUAIRE



La commission, la direction et le corps enseignant de l'école primaire de Saint-Imier ont le triste devoir de faire part du décès de

Monsieur Alain Blumenthal

papa de Madame Véronique Wunderlich, enseignante.

Ils présentent à la famille leurs sincères condoléances ainsi que leur vive sympathie.

AVIS MORTUAIRE

Repose en paix

Ses fils: Christian et Claudine Gerber, son fils
François Gerber, ses fils et sa petite-fille
Bernard et Vanda Gerber, leurs enfants
et petits-enfants

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur René Gerber

qui nous a quittés paisiblement dans sa 89^e année.

Saint-Imier, le 24 septembre 2020
Home Les Lauriers

Adresse de la famille: Bernard Gerber
Rue des Sapins 4
2610 Saint-Imier

Le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel et à la direction du home Les Lauriers à Saint-Imier.

Cet avis tient lieu de faire-part

Vos faire-parts de deuil dans les plus brefs délais auprès de l'Imprimerie Bechtel à Courtelary

bechtel-imprimerie.ch, 032 944 18 18

TRAMELAN

Treize jeunes s'envolent vers l'âge adulte sous le signe du bonheur

Le dimanche 27 septembre a eu lieu à Tramelan le culte de confirmations pour les paroisses réformées de Tramelan et de Sornetan. A cette occasion, trois jeunes ont été baptisés et dix autres ont pris à leur compte l'engagement des parents à l'aube de leur vie. La célébration a été placée sous le thème du bonheur. Une occasion de s'interroger sur l'avenir qu'attend ces jeunes. Aussi, un grand *arbre du bonheur* a-t-il pris place dans l'église, tandis que les vœux chantés par les parents, *Tout le bonheur du monde*, ont trouvé écho dans une interprétation par les jeunes d'un classique de Goldman: *Envole-moi*. Par de brefs témoignages individuels, les baptisés et les confirmants ont finalement évoqué leur compréhension personnelle de l'étape qu'ils ont choisi de franchir.

Ont été baptisés durant la célébration: Paul Amman,



Emeline Baudin et Yasmina Droz. Ont été confirmés dans l'alliance de leur baptême:

Eva Bartlomé, Sabrina Burger, Dylan Bürki, Alizée Cuche, Guillaume Froidevaux, Olivia Girod,

Taïcya Huguélet, Benoit Moser, Nathan Rossé et Karen Steiner. | ks

EN SALLES

AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

TUTTI INSIEME TOUS ENSEMBLE
VENDREDI 2 OCTOBRE, 18 H
DIMANCHE 4 OCTOBRE, 20 H

reprise.

BELLE-FILLE
VENDREDI 2 OCTOBRE, 20 H 30
SAMEDI 3 OCTOBRE, 21 H
DIMANCHE 4 OCTOBRE, 17 H

de Mélanie Marcaggi, avec Alexandra Lamy, Miou-Miou. Découvrant que son mari la trompe, Louise décide de penser enfin à elle et part décompresser en Corse le temps d'un week-end. En français. 12 ans (sugg. 16). Durée 1 h 36.

THE PERSONAL HISTORY OF DAVID COPPERFIELD
SAMEDI 3 OCTOBRE, 18 H
LUNDI 5 OCTOBRE, 20 H

d'Armando Iannucci, avec Dev Patel, Tilda Swinton. Le parcours de David Copperfield, d'une enfance pauvre jusqu'au statut d'auteur à succès dans l'Angleterre victorienne de 1840. En français. 12 ans. Durée 1 h 59.

LE GRUFFALO ET AUTRES HISTOIRES DE MONSTRES
DIMANCHE 4 OCTOBRE, 10 H

de Jakob Schuh, Max Lang. Un dragon, un monstre ou un loup, vous connaissez... mais un Gruffalo? Il a des oreilles toutes crochues, une affreuse verrue sur le bout du nez, des griffes acérées et des dents aiguës dans une mâchoire d'acier. En français. Dès 3 ans. Durée 1 h.

LA PASSION D'AUGUSTINE
MARDI 6 OCTOBRE, 20 H

de Léa Pool, avec Cécile Bonnier, Valérie Blais. Simone Beaulieu, devenue Mère Augustine, dirige avec succès un petit couvent sur le bord du Richelieu. Passionnée, résiliente, Mère Augustine met toute son énergie et son talent de musicienne au service de ses élèves. En français. 10 ans (sugg. 12). Durée 1 h 43.

BIGFOOT FAMILY
MERCREDI 7 OCTOBRE, 16 H

de Ben Stassen et Jérémie Degruson. Depuis son retour en ville, Bigfoot est

devenu la star des médias, au grand dam de son fils Adam qui rêvait d'une vie de famille paisible. En français. 8 ans (6 acc.). Durée 1 h 28.

MON COUSIN
MERCREDI 7 OCTOBRE, 20 H

de Jan Kounen, avec Vincent Lindon, François Damiens. Pierre est le PDG accompli d'un grand groupe familial. Sur le point de signer l'affaire du siècle, il doit régler une dernière formalité: la signature de son cousin Adrien qui détient 50% de sa société. En français. 10 ans (sugg. 16). Durée 1 h 44.

NEVER RARELY SOMETIMES ALWAYS
JEUDI 8 OCTOBRE, 20 H

de Eliza Hittman, avec Sidney Flanigan, Talia Ryder. A 17 ans, Autumn doit faire des choix difficiles face à une grossesse non désirée. L'avortement est illégal dans l'Etat de Pennsylvanie où elle vit, et l'adolescente introvertie ne peut pas non plus compter sur l'aide de sa famille. En VO s.-t. 6 ans (sugg. 12). Durée 1 h 42.

AU ROYAL À TAVANNES

THE WILD GOOSE LAKE LE LAC AUX OIES SAUVAGES
VENDREDI 2 OCTOBRE, 20 H
SAMEDI 3 OCTOBRE, 17 H
DIMANCHE 4 OCTOBRE, 20 H

de Diao Yinanlangue, avec Hu Ge, Gwei Lun Mei. Un chef de gang en quête de rédemption et une prostituée prête à tout pour recouvrer sa liberté se retrouvent au cœur d'une chasse à l'homme. En français. 16 ans. Durée 1 h 53.

BILLIE
SAMEDI 3 OCTOBRE, 21 H
DIMANCHE 4 OCTOBRE, 17 H
MARDI 6 OCTOBRE, 20 H

de James Erskine, avec Linna Kuehl, Billie Holiday. Billie Holiday est l'une des plus grandes voix de tous les temps. Elle fut la première icône de la protestation contre le racisme, ce qui lui a valu de puissants ennemis. En VO s.-t. 10 ans (sugg. 16). Durée 2 h 03.

CONTRADICT CINEDOC
EN PRÉSENCE DU RÉALISATEUR
LUNDI 5 OCTOBRE, 19 H

de Thomas Burkhalter, Peter Guyer, avec Adooma, Wanlov the Kubolor. Dans les rues d'Accra, deux amis organisent une collecte d'argent pour aider les Etats-Unis d'Amérique: s'agit-il d'humour? De provocation politique ou est-ce une prophétie? Deux cinéastes suisses et six musiciens ghanéens nous interrogent. En VO s.-t. 14 ans. Durée 1 h 29.

POLY
MERCREDI 7 OCTOBRE, 20 H

de Nicolas Vanier, avec François Cluzet, Julie Gayet. Cécile, 10 ans, déménage dans le sud de la France avec sa mère, Louise. L'intégration avec les autres enfants du village n'est pas facile. En français. 8 ans. Durée 1 h 42.

L'ÎLE AUX OISEAUX
JEUDI 8 OCTOBRE, 20 H

de Maya Kosa, Sergio daCosta, avec Emilie Bréthaut, Antonin Ivanidze. Après une longue période d'isolement, Antonin redécouvre le monde dans un centre de soin pour les oiseaux où, bercé par le vacarme des avions, on sauve aussi bien les oiseaux que les âmes en peine. En VO s.-t. 16 ans. Durée 1 h 02.

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Du mouvement au Conseil général

Daniel Chagnat, membre du Groupe Débat, a annoncé sa démission du Conseil général lors de la séance ordinaire du Législatif du 14 septembre dernier. Le retrait de Daniel Chagnat est effectif au 15 novembre. Le Conseil municipal a pris acte de ce départ en séance du 22 septembre. Il a nommé François Roquier

comme successeur selon la liste des viennent-ensuite. François Roquier sera convoqué pour la prochaine séance du Conseil général, fixée au lundi 16 novembre. Le Conseil municipal remercie ces deux messieurs de leur engagement pour la collectivité publique.

| cm

De potentielles odeurs à la rue du Crêt-Georges

Dans le cadre de la réfection de la rue du Crêt-Georges, les canalisations communales des eaux usées sont en grande partie assainies par le procédé dit de *chemisage* (gaine en fibre de verre). Une intervention est prévue du 7 au 9 octobre et pro-

voquera de potentielles remontrances d'odeurs liées à la nature des matériaux utilisés. Le secteur concerné pour cette dernière intervention de ce genre se situe entre les immeubles sis rue du Crêt-Georges N° 12 à 24.

| cm

Patinoire ouverte et vente d'abonnements de saison

La patinoire ouvre ses portes aux publics aujourd'hui et jusqu'au dimanche 14 mars 2021 aux horaires d'ouverture indiqués sur le site internet communal. De plus, les abonnements de saison seront mis en vente au guichet de la patinoire munis d'une photo. Un abon-

nement de saison de 5 francs sera disponible pour les enfants en âge de scolarité domiciliés à Tramelan et dans les communes partenaires en compensation au renoncement de vente d'abonnements sports 2020-2021.

| cm

Travaux sur le chemin de l'école de la Printanière

Des travaux d'élargissement sur le chemin d'accès à l'école de la Printanière côté est sont prévus du 5 au 16 octobre, afin de garantir l'accès aux véhicules de pompiers. L'accès à

l'école par ce chemin sera donc fermé durant la durée des travaux. Réouverture à partir du lundi 19 octobre. Nous vous remercions de votre compréhension. | cm

CINÉMATOGAPHE

Au ciné comme les grands

Encore une nouveauté au Cinématographe et au Royal qui proposent jusqu'en janvier une série de 4 films pour les tout petits dès 3 ans



Le Gruffalo, un film destinés aux jeunes enfants dès 3 ans

Les deux institutions invitent les enfants à découvrir le cinéma sur grand écran pour rêver, s'amuser et s'émerveiller. Des films destinés aux très jeunes enfants (dès 3 ans) accompagnés de leurs parents, leurs familles et leurs amis pour grandir et imaginer le monde. Les programmes sont bien ciblés pour les petits, d'une durée d'environ une heure. Le prix de la séance est de 6 fr. pour les enfants et 9 fr. pour les adultes.

Les premières projections se tiendront au Cinématographe dimanche 4 octobre à 10h et mardi 13 octobre à 15h avec le film *Le Gruffalo et autres histoires de montres*.

Une petite souris se promène dans un bois très sombre. Elle rencontre un renard, un hibou et un serpent qui la trouvent bien appétissante et l'invitent chacun leur tour à déjeuner dans leur demeure. Mais la petite souris, très maligne, prétexte un rendez-vous avec... un Gruffalo! Un charmant conte pour les petits, très inventif, drôle et astucieux pour prôner la supériorité du verbe sur la force physique.

Puis suivront en novembre *Chien pourri - la vie à Paris*; en décembre: *Pirouette et le sapin de Noël* et en janvier *Zibilla et petits contes sur la différence*.

Au Cinématographe comme les grands évidemment. | dc

Le clin d'œil

Votations: Oui de justesse pour les nouveaux avions de combat



URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER

Du 2 octobre au 8 octobre: Pharmacieplus du Vallon, 032 942 86 86
Samedi: 13h30-16h, 19h15-19h45
Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h15-19h45

TRAMELAN

Du 2 octobre au 8 octobre: Pharmacie Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas
Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT

24 heures sur 24 0900 900 024
 www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE

24 heures sur 24
 032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55

En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÉBRES

VALLON DE SAINT-IMIER

0800 225 500, Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER

aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
 079 439 28 95
 samaidd@bluewin.ch
 www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER

rue de Jonchères 60
 032 941 31 33
 sasdoval@bluewin.ch
 www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON

032 358 53 53
 Tél. national 0842 80 40 20
 secretariat@sasdbasvallon.ch
 www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN

rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE

Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
 www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER

rue du Midi 6
 Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
 032 941 55 45
 cejare@cejare.ch
 www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI

SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
 032 941 55 55
 contact@m-ici.ch
 www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER

rue du Marché 1

Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi: 15h15-18h, accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15h15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
 espacejeunesse@saint-imier.ch
 www.e-j-e.ch
 espacejeunesseerguel
 espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT

gare
Mardi 27 octobre: 15h15-17h

LA FERRIÈRE

commune
Samedi 3 octobre: 9h45-11h45

FRINVILLIER

Mardi 13 octobre: 16h30-17h15

ORVIN

centre du village
Mardi 13 octobre: 17h45-19h30
 En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE

ancienne école primaire
Vendredi 16 octobre: 17h30-19h15

ROMONT

entrée du village
Vendredi 16 octobre: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL

commune
Mardi 20 octobre: 16h30-19h30

VAUFFELIN

place du village
Vendredi 16 octobre: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET

collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT

école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY

collège
Lundi: 15h-17h30
Mardi: 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30
Vendredi: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER

rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes
Né pour lire: club de lecture tous les premiers mercredis du mois à 14h30 (sur inscription) et tous les vendredis du mois à 9h45 (jusqu'à 5 ans)

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
 bibliotheque@saint-imier.ch
 www.saint-imier.ch/bibliotheque
 Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER

collège
Lundi: 17h30-19h30
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE

collège
Mardi: 15h15-17h15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET

rue principale 20
Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h15-19h15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY

Grand-Rue 21
PARCOURS DÉCOUVERTE
Atelier ouvert, parcours avec visite guidée

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9h30-18h

032 945 13 13
 welcome@chezcamillebloch.swiss
 www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT

halle de La Combe
Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h15-9h10
Gym Seniors: mercredi 9h15-10h10
 Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.
 079 735 33 74

ORVIN halle

Lundi: 16h30
PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14h15
 Leçons ouvertes à tout le monde

PLAGNE centre communal

Lundi: 19h45
 (sauf vacances scolaires)

SONCEBOZ

halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20h15-21h15
 60 francs/an
Etudiantes 30 francs/an
 ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15h-18h
 Maria Concetta Houriet
 Renseignements: 032 941 14 22
 032 941 51 41
 www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludothèque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN

chemin des Lovières 13
1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h

032 486 06 06
 cip@cip-tramelan.ch
 cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES

ANABAPTISTES chapelle
 Sur réservation 079 797 33 53
 e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER

Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
 Réservation recommandée

MUSÉE DE SAINT-IMIER

Mercredi, samedi et dimanche:
 032 941 14 54
 musee@saint-imier.ch
 www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS

ORVIN au cœur du village
 Ouvert sur demande, entrée libre
 032 358 18 35, 032 358 17 27
 erwinlechot@bluewin.ch

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 3 et du 4 octobre assuré par Alain Monney et André Isler, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
 032 485 01 53
 c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT

Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
 Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
 032 488 10 30
 admin@corgemont.ch
 www.corgemont.ch

CORMORET

Fermé: 12 et 14 octobre, compensation: ouvert le 13 octobre, 9h30-11h45
Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
 Vieille-Route 1, 2612 Cormoret
 Administration: 032 944 15 13
 Mairie: 032 944 20 71
 Voyer: 079 381 68 60
 contact@cormoret.ch
 www.cormoret.ch

CORTÉBERT

Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
 Rue du Collège 3
 2607 Cortébert
 032 489 10 67
 Fax: 032 489 19 27
 admin@cortebert.ch
 www.cortebert.ch

COURTELARY

Lundi-jeudi: 8h-12h
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone
 Grand-Rue 58
 2608 Courtelary
 032 944 16 01
 admin@courtelary.ch
 www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE

Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
 Rue des Trois-Cantons 20
 2333 La Ferrière
 032 961 12 77
 Secrétariat: info@laferriere.ch
 Finances: commune@laferriere.ch
 www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN

Lundi: 16h-18h
 Métairie des Princes 13
 2723 Mont-Tramelan
 032 487 62 53
 info@mont-tramelan.ch

ORVIN

Fermeture estivale: du 20 juillet au 7 août, permanence téléphonique: 032 358 01 86
Lundi: 16h-18h (perm. maire: 19h)
Jeudi: 16h-18h
 La Charrière 6
 2534 Orvin, CP 41
 032 358 01 80
 Fax: 032 358 01 81
 administration@orvin.ch
 www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
 Grand-Rue 54, 2603 Péry
 032 485 01 50
 commune@pery-laheutte.ch
 www.pery-laheutte.ch

RENAN

Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
 Rue du Collège 5
 2616 Renan
 032 962 65 00
 Fax: 032 962 65 05
 info@renan.ch, admin@renan.ch
 www.renan.ch

ROMONT

Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
 Route Principale 1
 2538 Romont
 032 377 17 07
 info@romont-jb.ch
 www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER

Lu-me: 8h-11h45, 14h-17h
Jeudi: 14h-18h
Vendredi: 8h-11h45, 14h-16h
 Rue Agassiz 4
 2610 Saint-Imier, CP 301
 032 942 44 24
 Fax: 032 942 44 90
 info@saint-imier.ch
 www.saint-imier.ch

SAUGE

Lundi: 9h30-11h30
Mardi et jeudi: 15h-17h
 Haut du Village 8
 2536 Plagne
 032 358 20 25
 Fax: 032 358 20 26
 info@sauge-jb.ch
 www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
 Rue des Prés 5
 2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
 032 488 33 00
 Fax: 032 488 33 01
 secretariat@sonceboz.ch
 www.sonceboz.ch

SONVILIER

DÈS LE 5 OCTOBRE
 HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Mardi et mercredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

DÈS LE 5 OCTOBRE
 PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi, mardi, mercredi et vendredi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1
 2615 Sonvilier
 032 941 11 20
 Fax: 032 941 19 73
 administration@sonvilier.ch
 www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »: 032 940 14 86

– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66

– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »: 032 961 15 49

TRAMELAN

Lu-ma: 9h-11h45, 14h-16h45
Mercredi: 14h-16h45
Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h
 Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
 032 486 99 99
 Fax: 032 486 99 80
 www.tramelan.ch

VILLERET

Lundi-vendredi: 9h-12h
 Rue Principale 24
 2613 Villeret
 032 941 23 31
 admin@villeret.ch
 www.villeret.ch

Réclame

Ne jetez pas vos machines et appareils!

Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge **GRATUITE** à votre domicile les mercredis entre 17h et 18h077 453 19 57 vio@bluewin.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur

Imprimerie Bechtel SA
 Bellevue 4, 2608 Courtelary
 032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
 fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages

Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

Délais de remise des publications

Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
 Officiel: mardi 12h
 Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces

Sur demande ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

VOLLEYBALL CLUB LA SUZE

Une semaine chargée avant la reprise

Les derniers préparatifs avant la reprise du championnat ont été chargés pour le VBC La Suze. En effet, il a fallu organiser le camp du club à Leysin, mettre en place les mesures Covid pour la reprise du championnat, ainsi que l'organisation de la Duck Race.

Camp 2020

Pour la 2^e année consécutive, la formation du VBC la Suze, appelée Suz'Ac, s'est retrouvée, le temps d'un week-end prolongé, sur les hauteurs de Leysin, pour trois jours de volleyball, mais pas seulement.

Le programme élaboré par Luca Verardo, chef d'orchestre de la formation, a fait passer ces jeunes motivés par du bodybalance, du cross fit, du beach-volley, ainsi que de la course d'orientation, rien que ça! C'est dans une ambiance extraordinaire, conviviale et sportive que nos 45 jeunes auront tout donné et bien transpiré. Une superbe réussite, des sourires et beaucoup d'encouragements sont venus clore ce camp d'entraînement. La saison va commencer et nos équipes sont parfaitement prêtes à briller de mille feux.

Reprise du championnat

Parfaitement préparés par le camp et par les nombreux entraînements suivis, c'est avec plaisir que les équipes du club ont repris le chemin des halles et de la compétition.

La H2 a ouvert le bal face au NUC, équipe face à laquelle le jeu est toujours spectaculaire. Comme à son habitude, notre équipe masculine est rentrée victorieuse de ce déplacement. Ce week-end rimait également avec deux derbys, tout d'abord en junior où les garçons M16, bénéficiant d'une dérogation,



ont affronté les M17 filles. Durant ce match, nos petits gars ont constaté qu'il n'était pas simple de jouer contre les filles et à ce petit jeu ce sont les M17 qui ont gagné la bataille. Autre derby, celui opposant les promues en 4^e ligue, soit la D4B face à la D4A qui est maintenant habituée à jouer le haut du classement. Bien que la D4B a fait bonne figure et a tenu tête à la

D4A, c'est bien cette dernière qui est ressortie victorieuse.

Dimanche, la D1 est entrée en lice dans son championnat national rappelons-le! Cette reprise rimait avec plusieurs changements (nouveau coach, manquement de l'effectif avec l'arrivée et le départ de plusieurs joueuses), auxquels il faudra s'habituer. Si les objectifs sont clairs, notre équipe fanion s'est montrée

quelque peu fébrile à l'entame de cette première rencontre, passée totalement à côté des deux premiers sets, les filles ont parfaitement réagi lors des deux suivants pour s'octroyer le droit à un 5^e set décisif, perdu sur le fil...

Duck Race

Comme chaque année maintenant, le club organisait sa fameuse Duck Race.

Cette année la course a eu lieu dans des conditions particulières à cause du Covid, mais tous les canards ont franchi la ligne d'arrivée.

Les vainqueurs seront contactés personnellement, en voici la liste: 8; 1375; 1411; 1778; 170; 2183; 1038; 714; 1714; 1493; 958; 1976; 2065; 2636; 2062; 2010; 2350.

Nous en profitons pour remercier tous les généreux donateurs! | vp

H2 NUC – La Suze	1-3
M19 Courfaivre – La Suze	0-3
M17 – M16G	3-0
M15 Porrentruy – La Suze	3-0
D4A – D4B	3-1
D1 La Suze – Guin	2-3

Vendredi 2 octobre

M17 18h45, Sonvilier: La Suze – Tram.
H2 20h45, Sonvilier: La Suze – CDF
M16G 18h45, Corgé.: La Suze – Péry
D2 20h20, Corgé.: La Suze – Delémont

Samedi 3 octobre

D4B 16h, Saint-Imier: La Suze – Val Terbi
D1 19h, Saint-Imier: La Suze – Morat

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

D 5 ^e I. Péry M23 – Tramelan	1-3
D M15 Tramelan – VFM	0-3
D 2 ^e I. Porrentruy – Tramelan	3-0
D M17 Porren. A – Tramelan	3-0

Vendredi 2 octobre

H 3^e I. 20h30, EP Vicques:
Val Terbi L – Tramelan
D M17 18h45, Sonvilier:
La Suze – Tramelan

Samedi 3 octobre

D M17 12h, CIP:
Tramelan – Porrentruy B
D M19 14h, CIP:
Tramelan – Porrentruy B
D 5^e I. 16h, CIP:
Tramelan – Volleyboys A

Lundi 5 octobre

H 3^e I. 20h45, CIP:
Tramelan – Porrentruy L

Jeudi 8 octobre

D 2^e I. 20h45, école prof.:
Delémont – Tramelan

AJBST – MATCH CANTONAL BERNOIS

Résultats petit calibre – pistolet et 300 m

Retrouvez tous les résultats des différents concours

Stand de tir Sonceboz

Avec le pistolet de sport à 25 m, programme sur la cible précision et la cible duel, seuls 2 tireurs étaient qualifiés pour le match AJBST qui a eu lieu en août. Au final, Patrick Weber ayant déclaré forfait pour cause de maladie, Cédric Mathez de la relève obtient 506 pts et était le seul participant.

Match cantonal bernois 50 m à Schwadernau

Egalement en août, en position couchée, 60 coups, au dixième, max. 654 pts.

1^{er} éliminatoire: 5^e Frédéric Criblez 610,4 pts, 9^e Dave Criblez 603,1 pts, 11^e Romain Carrel de la relève 601,3 pts et 15^e. 2^e éliminatoire: Jean-François Carrel 593,3 pts. Les quatre sont qualifiés au tour de qualification pour le titre de champion cantonal couché.

1^{re} Vanessa Hofstetter 616,5 pts, 19^e Frédéric Criblez 598,5 pts, 24^e Romain Carrel de la relève, 594 pts, 27^e Dave Criblez 591,4 pts et 29^e Jean-François Carrel 588,8 pts.

Match 50 m en 3 positions (genou, couché et debout)

3 x 20 coups, au dixième, max. 654 pts avec une super finale des 8 meilleurs: 14^e Romain Carrel de la relève 547 pts, 17^e Dave Criblez 541 pts, 21^e Frédéric Criblez 528 pts et 26^e Jean-François Carrel 513 pts.

La super finale est remportée par Michael Annen de Sweisimmen avec 435,4 pts.



P50 m A: 1. Patrick Weber, 2. Roger Wittwer, 3. Daniel Lüscher

Match cantonal bernois, Thoune

Fin août, malgré le Covid-19, les différentes disciplines de match ont pu avoir lieu grâce à un nouveau responsable cantonal, Fritz Rohrbach du Mittelland, et bien sûr avec tous les responsables des régions qui œuvrent au sein de la commission cantonale de match, aidés de quelques bénévoles. Notre champion cantonal à plusieurs reprises au pistolet libre à 50 m, Patrick Weber (voir photo-LDD), a gagné une fois de plus, mais n'a pas reçu sa médaille d'or par manque de participants. Les résultats détaillés ci-dessous:

Match 300 m, arme libre et fusil standard en position 60 coups couchés, max. 600 pts

Palmarès individuel

1^{er} Anja Senti, avec 595 pts, puis pour l'AJBST: 20^e Chris-

tophe Weber JB1, 574 pts; 30^e Dave Criblez 571 pts, 36^e Peter Gerber 556 pts, 38^e Alain Gilgen JB1, 546 pts et 40^e Patrick Zumstein JB1, 539 pts.

Palmarès par équipes

1^{er} Seeland 1, 1765 pts; 11^e Jura bernois 1, 1659 pts.

Match suite, 300 m, fusil standard en 2 positions, 2 x 30 coups, max. 600 pts

Palmarès individuel

1^{er} Marlis Von Allmen 582 pts, puis pour l'AJBST: 19^e Dave Criblez 556 pts; 20^e Bernard Liechti JB1 555 pts, 21^e Christophe Weber JB2 555 pts, 23^e André Sommer JB1, 553 pts, 24^e Yan Fahrni JB1, 551 pts, 33^e Peter Gerber JB2, 541 pts, et 37^e Sébastien Engelmann JB2, 534 pts.

Palmarès par équipes

1^{er} Oberland 1, 1725 pts; 7^e Jura bernois 1, 1659 pts; 10^e Jura bernois 2, 1630 pts.

Match 300 m, armes d'ordonnances en position couchée, 60 coups, max. 600 pts

Palmarès individuel

1^{er} Paul Scheidegger EM 1, 568 pts, 9^e Sébastien Engelmann ind. 554 pts et 29^e Heinz Gäumann ind. 535 pts.

Palmarès par équipe

1^{er} Emmental 1, 1679 pts

Match 50 m, pistolet libre, programme A, 60 coups, max. 600 pts

Palmarès individuel

1^{er} Patrick Weber 517 pts, champion cantonal bernois.

Match 25 m, pistolet de sport relève, 2 x 30 coups, max. 600 pts.

Palmarès individuel relève:

1^{er} Daniela Röthlisberger 564 pts, 10^e Cédric Mathez 508 pts.

La commission de match de l'AJBST félicite tous les champions et souhaite le meilleur pour les prochaines compétitions du Championnat suisse de match. | jcl

SOCIÉTÉ DE TIR CORGÉMONT

Traditionnel tir au cochon

Pour terminer l'année 2020 en beauté, nous invitons cordialement tous les tireurs, jeunes tireurs, tireurs et tireuses occasionnels habitant Corgémont à son traditionnel tir au cochon.

Les tirs auront lieu dimanche 4 octobre de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ce tir se fera sur la cible à 100 rayons (uniquement avec les armes d'ordonnance).

Inscription: 5 fr.

Prix de la passe de 2 coups: 2 fr. 50, munition comprise.

Minimum 10 passes pour le classement, celui-ci sera établi par l'addition des 10 meilleurs coups. Tous les participants seront récompensés par un prix.

En outre, la cantine permettra à chacun de se désaltérer et de se restaurer avec au menu, jambon et salade de pommes de terre.

La société se fera un plaisir de vous accueillir et vous souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue. | le comité

FOOTBALL CLUB SONVILIER

Les victoires se suivent

Le FC Saint-Imier II (Sonvilier) a récolté une 3^e victoire consécutive en s'imposant 6-0 contre le FC Cornaux. Après avoir ouvert le score à la 12^e minute, puis doublé la mise sur pénalty à la 26^e, il faudra attendre la seconde période et le renfort de 2 seniors pour voir le score passer à 6-0.

Les seniors sont restés au chaud, car le FC Court a déclaré forfait, faute de combattants. Les juniors B1, après leur victoire facile en 1/8^e de coupe neuchâteloise, se sont difficilement imposés contre ASI Audax-Frioul sur le score de 1-2. Après une bonne 1^{re} mi-temps, ponctuée par 2 buts, le doute s'est installé après la réduction à la 49^e minute, mais le score n'évoluera plus. Il faudra retentir de ce match qu'il n'y pas de

match facile, même contre une équipe mal classée.

| dr

Sen. Sonvilier – Court _____ 3-0 (par forfait)
Saint-Imier II (Sonvilier) – Cornaux_ 6-0
JB Audax-Frioul – Sonvilier I _____ 1-2

Vendredi 2 octobre

Sen. 19h30: La Courtine – Sonvilier

Samedi 3 octobre

JE 10h: Les Bois – Sonvilier III
JE 10h30: Sonvilier I – Boudry I
JB 15h: Sonvilier I – Team 3L

Dimanche 4 octobre

14h30: Marin -Sport II – Saint-Imier II (Sonvilier)

Mardi 6 octobre

4^e I. 20h30: Saint-Imier II (Sonvilier) – Marin-Sport II (1/16^e finale coupe NE)

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER 

Des performances diverses

La première équipe a magistralement glissé sur la pelure de banane, inattendue en période de vendanges, face à Milvignes qui s'est montrée très unie, au contraire des visiteurs. Sur le littoral, les Imériens se sont totalement loupés, même en ayant préalablement ouvert la marque. Un match à oublier bien vite.

On se réjouit en contrepartie de la tenue des deux autres équipes actives. Les réservistes de Saint-Imier II Sonvilier ont balayé la première équipe du FC Cornaux. Un cinglant 6-0 et de surcroît avec six buteurs différents, c'est dire si le collectif a prévalu.

Pour les jeunes de la troisième phalange, le résultat est un peu moins net. Mais le portier Gérard Tom, à l'instar de son collègue Aris Takfor de la deuxième équipe, a lui aussi enregistré un blanchissage bien mérité.

Des regrets pour les seniors qui ont très vite, trop vite sans doute ouvert le score lors de la première minute de jeu face aux Argoviens de Kölliken. Dans leur huitième de finale de Coupe suisse, les Imériens se sont heurtés à une formation allemande fort bien en jambes. Ces derniers ont renversé la tendance avant la pause. C'est en seconde mi-temps que Saint-Imier a connu ses meilleurs moments, sans pour autant parvenir à obtenir l'égalisation qui lui aurait permis d'en découdre aux pénaltys. On relèvera la bonne prestation de Jonas Schönenberg, promu



La Clientis Caisse d'Épargne Courtelary soutient toutes les équipes du Team Vallon, ici représentées par les JD 2 de Saint-Imier, entourés de Yvan Adatte (Clientis Saint-Imier) à droite et Max Dogana (président du Moju) à gauche

portier pour l'occasion, dans un match où l'on ne s'est pas ennuyé, bien au contraire.

Côté junior, les D II (photo) ont salué avec un succès le partenariat qui unit désormais la Clientis Caisse d'Épargne avec toutes les équipes du Team Val-

lon. Les jeunes joueurs du duo Hassane Assileck et Christophe Cattin ont sonné la révolte dans la deuxième partie de la rencontre, pour retourner une situation qui n'était pas à leur avantage. Chez les grands, on appelle ça une réaction d'or-

gueil, pour ces jeunes footballeurs, c'est le plaisir de faire plus trembler les filets que leurs adversaires du jour.

Réservez-leur un bon accueil

Le Footathon 2020 est lancé, les juniors de Courtelary et

Saint-Imier vont passer vers vous pour quérir de petits sponsorings en relation avec des tours de terrain qu'ils vont effectuer. Ils vont suer pour leurs couleurs, pour le Team Vallon, faites leur bon accueil. Mesures sanitaires obligent,

l'habituelle soirée festive est annulée. C'est dans le cadre des entraînements par équipes que le Footathon 2020 sera organisé.

| gde

2° I. Milvignes – Saint-Imier I ____ 4-1
4° I. St-Imier II Sonvi. – Cornaux ____ 6-0
5° I. St-Imier III – Corc.-Corm. II ____ 3-0
Sen. Saint-Imier – Kölliken ____ 2-3
(Coupe suisse 1/8 de finale)
JC Marin – Saint-Imier I ____ 6-3
JC Saint-Imier II – Coffrane ____ 1-6
JD Saint-Imier I – 2 Thielles I ____ 3-4
JD Saint-Imier II – Hauterive ____ 5-3

Vendredi 2 octobre

JD 18h30: Corcelles-Corm. I – St-Imier I

Samedi 3 octobre

JD 10h: Pts-de-Martel – Saint-Imier II

JC 11h: AS Vallée – Saint-Imier II

JC 15h: Saint-Imier I – Audax Friul I

Dimanche 4 octobre

5° I. 11h: St-Imier III – Peseux Comète II

4° I. 14h30: Marin II – St-Imier II Sonvi.

2° I. 15h: Saint-Imier I – Fleurier I

Mardi 6 octobre

4° I. 20h: St-Imier II Sonvilier – Marin II

(1/16 de finale coupe NE)

Mercredi 7 octobre

Sen. 20h: Saint-Imier – Boncourt

(1/4 de finale coupe JU)

Jeudi 8 octobre

5° I. 20h15: Milvignes III – Saint-Imier III

Allez consulter le site du FC Saint-Imier sous www.fcsaintimier.ch

FOOTBALL CLUB LA SUZE 07 

Fin de match épique

Après deux défaites de suite, si La Suze voulait maintenir ses ambitions, il fallait une victoire face au FC Tavannes/Tramelan ce samedi. Dès la 8^e minute, Cyril pouvait lancer Yannick seul face au gardien. Son plat du pied passait hélas à ras du poteau. Cinq minutes plus tard, un tir de Tschannen dévié par un défenseur obligeait le gardien à une claquette réflexe sur sa latte. A la 26^e, Tom était à la parade au premier poteau, repoussant le tir puissant de l'attaquant et qui était aussi la seule occasion des visiteurs dans cette première mi-temps.

La Suze continuait son abordage. D'abord Cyril, dont le tir était repoussé par un arrêt extraordinaire du gardien. Puis Mario, qui posait une bicyclette

tout en élégance, mais le ballon retombait juste au-dessus du but. A la 40^e, un coup franc de Yannick passait à travers le mur et obligeait le gardien à un énième miracle. Juste avant le thé, Cyril faisait une passe à l'aveugle en pivot, mais le tir placé de Kewin passait à ras du poteau. Score nul et vierge totalement immérité pour La Suze, tant les occasions franches ont été nombreuses et la domination évidente. Le gardien de TT recueillait tous les mérites du côté visiteur.

Dès le retour des vestiaires, le FC La Suze était pris à froid, autant par le temps hivernal précoce que par l'arbitre, qui offrait un pénalty extrêmement généreux. La sentence était centrale, alors que Tom choi-

ssait le côté gauche. A la 62^e, la cantine applaudissait le geste magnifique de Swen pour le 1-1, une volée parfaite esthétiquement et puissante suite à un gros travail de Tschannen sur la droite et un centre tout aussi précis. La Suze continuait à se procurer des occasions, mais pas aussi nettes qu'en première période. A la 68^e, Tom sauvait un coup franc en lucarne en se détendant après avoir fait les pas latéraux qu'il fallait. Sur contre-attaque, les joueurs de la vallée prenaient l'avantage sur un rebond après un premier arrêt de Tom. La chance avait-elle choisi son camp? On peut en douter, car dans les arrêts de jeu, sur une contre-attaque, l'attaquant adverse était tout heureux de voir passer la balle sous

les pieds de Tom, sorti à sa rencontre, mais manquait incroyablement le but alors totalement vide. Sur le long dégagement de Simon, le gardien de TT gagnait son énième face-à-face avec Kewin cette fois-ci. Ce n'était que partie remise à la 93^e, sur un long coup franc, Swen voyait son premier essai renvoyé par le mur, et son second finissait au fond sans que personne ne la touche, bien aidé par la tentative de déviation de la tête du capitaine du jour Philémon et qui piégeait le gardien. Swen, entré à la pause, signait un doublé et montrait que l'on pouvait toujours compter sur les joueurs d'expérience, pour ne pas dire éternels.

Une égalisation amplement méritée pour La Suze, qui a

montré nettement plus que l'adversaire du jour, mais qui ne méritait pas forcément mieux que le partage des points, tant il n'est pas possible de manquer autant d'occasions.

On retiendra que La Suze a mis fin à la série de défaites, mais une remise en question des objectifs de l'équipe est aussi nécessaire, les autres cadors du groupe continuant leur course en avant. Il reste 3 matchs en 2020, 9 points obligatoires si l'on veut rester en course.

Une semaine presque par-faite

La semaine aurait pu être parfaite pour les équipes de La Suze 07 si la 1^{re} équipe n'avait pas concédé un match nul frustrant contre Tavannes/Trame-

lan. En effet, toutes les équipes juniors avaient jusqu'à ce match montré la voie à suivre en remportant la totalité des points mis en jeu.

Un grand bravo à notre relève.

| jml

JEB La Suze 07 – Bévi.-Malleray ____ 6-3
JD Tav./Tramelan – La Suze 07 ____ 2-3
JB Vendlincourt – La Suze 07 ____ 1-8
4° I. La Suze 07 – Tav./Tramelan ____ 2-2

Samedi 3 octobre

JEa 10h30: Bévi.-Mall. TO – Suze 07 TV

JD 11h: La Suze 07 TV – Reconviilier TO

4° I. 19h: Court – La Suze 07

Mercredi 7 octobre

JEB 17h30: La Suze 07 – Court

JD 18h: Courtelary – La Suze 07

Réclame



Envie de changer de banque? Fidèle à notre région depuis 1829!

5 agences et guichets à votre service aujourd'hui et demain

Agences

Tramelan
Grand-Rue 136
032 487 52 22

Sonceboz-Sombeval
rue du Collège 3
032 489 24 84

La Chaux-de-Fonds
rue Neuve 3
032 911 44 44

Saint-Imier
rue Francillon 31
032 941 47 27

Siège de Courtelary

Grand-Rue 45
2608 Courtelary
032 945 10 50



Clientis

Caisse d'Épargne Courtelary

cec.clientis.ch

US VILLERET

Festival offensif

Samedi dernier, Villeret recevait le FC Floria pour la 5^e ronde du championnat. Entame de match réussie puisque Nicolas Boillat transformait le premier coup franc de la partie après seulement 2 minutes. Dans des conditions météo difficiles, les locaux continuèrent à se montrer dangereux sans parvenir à concrétiser et l'arbitre siffla la pause sur le score de 1-0. L'US entama la deuxième période comme la première, et c'est Bryan Kämpf qui doubla la mise après s'être aisément défait d'un défenseur visiteur. Les Chaux-de-Fonniers semblaient totalement désorientés et très peu en jambes, car en l'espace de 5 minutes, Nicolas Boillat, auteur d'un doublé, Dany Girardier d'une belle frappe du pied gauche et Marc Hidalgo à la conclusion d'un

joli mouvement collectif, faisaient passer le score à 5-0! Mais le meilleur restait à venir pour les yeux des spectateurs, qui auront eu l'aubaine de voir la lourde frappe lointaine de Dany Girardier, terminant sa course en pleine lucarne, de toute beauté! Les visiteurs sauveront l'honneur sur un rebond, mais Villeret, par Sébastien Olivès, très bien placé sur un corner eut le dernier mot dans ce match qui se termina sur le score de 7-1. Une victoire qui fait du bien au moral de la troupe du coach Brea, qui tentera demain soir de continuer à prendre des points lors du déplacement à Cornaux. | az

Villeret – Floria _____ 7-1

Samedi 3 octobre
18h30: Cornaux – US Villeret

CLUB D'ATHLÉTISME DE COURTELARY

Les 10 Bornes?

Oui, mais autrement!

Comme chaque année, le CA Courtelary a à cœur d'organiser sa traditionnelle course, les 10 Bornes de Courtelary. Cependant, à cause de la situation sanitaire actuelle, cette 51^e édition nous demande créativité et innovation. Il n'y aura donc pas de départ, ni de course dans les rues du village comme de coutume, mais une possibilité de courir peu importe où l'on se trouve en Suisse. En effet, cette édition 2020 se déroulera sur les réseaux sociaux et portera le nom de #10borneschallenge. Pour chaque participant, nous nous engageons à soutenir une association pour venir en aide à celles et ceux qui souffrent le plus de la crise sanitaire.

En résumé, réservez la date du 24 octobre, courez 10 km dans votre région, postez une photo de votre course

sur les réseaux sociaux (Instagram ou Facebook) avec le #10borneschallenge et aidez les personnes les plus démunies.

Une alternative aux réseaux sociaux sera prévue pour les moins connectés d'entre vous et d'autres indications quant à la bonne réalisation du challenge suivront.

Pour ne louper aucune information, inscrivez-vous dès à présent à notre newsletter sur www.10borneschallenge.ch.

Nous communiquerons aussi sur Facebook @CACourtelary, sur Instagram @cacourtelary ainsi que dans les journaux et sur les radios de la région.

Nous vous donnons donc rendez-vous, tout en digital, le 24 octobre et nous réjouissons déjà de vous retrouver, même par écran interposé. Préparez vos baskets! | rb

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER ET ERGUËL HC

Difficile reprise pour le Erguël HC

Les U11 et les U17-A montrent le chemin à suivre. Mauvais départ pour le Erguël HC. Sécurité assurée pour le match de la première équipe.

On le présentait un peu, le déplacement de Fleurier en ouverture du championnat pour le Erguël HC n'allait pas être facile. Il fut même calamiteux, puisque les Erguëliens ont été sèchement battus sans pouvoir inscrire le moindre but. Il y a donc encore du travail pour la bande à Vincent Paratte. Mais c'était prévisible, on ne peut qu'aller vers le mieux, bien que le déplacement de Moutier ne soit pas pour autant à prendre à la légère.

La première équipe du HC Saint-Imier était au repos forcé le week-end passé, pour mémoire son adversaire Yverdon-les-Bains était en quarantaine dictée par le médecin cantonal vaudois. Ce samedi, les Imériens accueillent les hauts valaisans des Saastal. Pour l'heure les gens de la vallée de Saas n'ont pas encore récolté le moindre point, il y a donc une réaction à attendre de leur côté. Cela promet donc un match intéressant, auquel les amateurs de hockey, les supporters et les curieux sont conviés.

Tout est mis en œuvre une fois encore pour que les prescriptions sanitaires soient assurées. Rappelons que le port du masque n'est pas obligatoire dans le sens où le nombre de spectateurs est bloqué à 300 personnes. En revanche, il est bon de ne pas se présenter à la dernière minute à la caisse.

En outre, les abonnements sont en vente auprès de nos joueurs ou à la caisse. Venez en toute quiétude soutenir les Bats.

Les U11 (photo) sont sortis vainqueurs de leur tournoi qui les opposait aux équipes de Tramelan, le Locle et Pont-de-Martel. Les protégés de Mike Perret ont gagné les trois matchs qui les opposaient à leurs homonymes. Une prometteuse prestation, en ouverture de saison, pour ces jeunes



Les U11 du HC Saint-Imier, sous la houlette de Mike Perret, ont remporté leur tournoi avec brio à la Clientis Arena

hockeyeurs dont le plaisir et la motivation sont ainsi récompensés.

Très bonne prestation aussi pour les U17-A de Evan Vuilleumier face à Delémont-Vallée, coachés par un certain Tristan Vauclair. Si cela ne veut pas exprimer une satisfaction plus qu'elle n'a de droit, son passage en Erguël était juste à signaler. Plus satisfaisantes sont les trois réussites de Nils Aeschlimann, qui ont pesé de tout leur poids dans le succès des jaunes et noirs. | gde

2^e I. Fleurier – Erguël _____ 6-0
U17-A Saint-Imier – Delémont _____ 4-0

Samedi 3 octobre
U17-A 12h15: St-Imier – Vallée-de-Joux
1^{er} I. 18h: Saint-Imier – Saastal
2^e I. 20h15: Moutier – Erguël

Dimanche 4 octobre
U13-Top 11h: Uni Neuch. – Saint-Imier
U15-A 15h30: Saint-Imier – Tramelan

PRO SENECTUTE

Yoga

Nouveau à Tavannes

Les postures simples et des exercices de respiration permettent de reconnecter les lignes énergétiques. Par les techniques du yoga, nous retrouvons les bases d'un véritable bien-être et d'un retour à la santé. Vous travaillerez votre énergie vitale, équilibre, souplesse et tonus musculaire afin de trouver une parfaite harmonie du corps et de l'esprit. Rendez-vous les vendredis de 10h à 11h à Tavannes Machines (2^e étage), rue H. F. Sandoz 80. Vous pouvez rejoindre le groupe en tout temps. La première leçon est gratuite et ne vous engage à rien. | sm

Aquafitness

Le mercredi à Bévillard

L'activité idéale et complète pour renforcer sa musculature tout en douceur! L'eau est un excellent moyen pour entraîner l'endurance en ménageant les articulations et fortifier le système cardio-vasculaire. Rendez-vous les mercredis à 11h45 à la piscine de l'Orval à Bévillard. Vous pouvez rejoindre le groupe en tout temps. La première leçon est gratuite et ne vous engage à rien. | sm

Renseignements
et inscription
au 032 886 83 86

FSG SAINT-IMIER

Belle moisson de médailles

Nos athlètes ont brillé lors des championnats jurassiens U10-U12-U14 qui se sont déroulés à Moutier le 29 août et des championnats jurassiens et neuchâtelois U16-U18-U20 qui ont eu lieu à Colombier le 19 septembre.

Le groupement athlétisme a participé aux deux manches de la CJAJB, le 29 août à Reconvillier et le 12 septembre à Tavannes.

Cette année encore nous avons organisé l'éliminatoire de l'UBS Kids Cups sur notre terrain d'athlétisme à Saint-Imier, le 9 septembre, où nous avons passé un moment convivial.

Championnats jurassiens à Moutier

Garçons – U10: Léandro Dias a terminé 1^{er} au lancer de balle avec 25,36 m, 9^e au saut en longueur avec 2,82 m, 5^e au 600m avec 2'28"80 et 11^e de la demi-finale du 50 mètres en 9"58. 11"97.

Filles – U12: Amy-Lou Terraz a terminé 1^{er} au lancer du poids avec 7,59 m, 1^{er} au lancer de balle avec 33,75 m et 2^e au saut en longueur avec 4,08 m. Aline Dias a terminé 6^e au lancer du poids avec 4,62 m, 9^e au lancer de balle avec 22,08 m, 10^e au saut en longueur avec 3,34 m et 8^e au 600 m avec 2'23"43. U14: Elodie Rosselet a terminé 1^{er} au lancer du javelot avec 25 m, 1^{er} au lancer du poids avec 8,01 m, 1^{er} au saut en hauteur avec 1,40 m et 1^{er} au lancer de balle



1^{er} rang en bas de gauche à droite: Joseph Elias, Melika Gegik, Constance Menoux, Sarah Miche, Jérémy Dias
2^e rang: Aline Dias, Léandro Dias, Solène Nikles, Apolline Votano, Amy-Lou Terraz
3^e rang: Nina Lebig, Aloïs Augsburg, Deborah Pasquier, Yani Lebig
4^e rang: Madyson Pepe, Coralie Rohrer, Adine Kimani, Cassandra Pasquier
5^e rang: Matthieu Salgat, Elodie Rosselet, Mathieu Chatelain

avec 41,35 m. Deborah Pasquier a terminé 7^e de la demi-finale du 60 m en 9"25, 6^e au saut en longueur avec 4,15 m, 7^e au lancer du poids avec 5,61 m et 5^e au lancer de balle avec 29,33 m.

CJAJB du 29 août

Filles – U8: 3^e Melika Gegik.
Garçons – U8: 5^e Jérémy Dias et 6^e Joseph Elias. U10: 2^e Léandro Dias. U12: 5^e Aloïs Augsburg.

CJAJB du 12 septembre

Filles – U8: 4^e Melika Gegik et 6^e Constance Menoux. U12: 1^{er} Amy-Lou Terraz, 2^e Apolline Votano et 3^e Aline Dias. U14: 1^{er} Elodie Rosselet et 7^e Madyson Pepe.

Garçons – U8: 7^e Jérémy Dias. U10: 1^{er} Léandro Dias. U12: 5^e Aloïs Augsburg.

Championnats jurassiens et neuchâtelois à Colombier

Filles – U16: Cassandra Pasquier a terminé 3^e au lancer du disque avec 26,98 m et 2^e au lancer du poids avec 10,26 m. U20: Coralie Rohrer a terminé 1^{er} au lancer du poids avec 10,87 m et 2^e au lancer du disque avec 34,32 m.

Garçons – U16: Mathieu Chatelain a terminé 1^{er} au lancer du poids avec 10,10 m, 2^e au 80 mètres en 10"26 et 1^{er} au lancer du javelot avec 33,13 m. U18: Raphaël Chatelain a terminé 4^e au lancer du javelot avec 29,85 m, 3^e au lancer du poids avec 11,04 m et 2^e au saut en hauteur avec 1,50 m.

Nous félicitons tous nos athlètes qui, malgré cette saison d'athlétisme très particulière, sont toujours restés motivés et nous ont démontré que même avec quelques semaines d'entraînement en moins, les résultats et les records étaient au rendez-vous pour cette année 2020.

| les entraîneurs

BOCCIA CLUB CORGÉMONT

Le Tessin en force aux championnats suisses



Le bocciodrome de Corgémont était en effervescence, dimanche 27 septembre avec le Championnat suisse individuel féminin 2020 de boccia.

Sous la direction de Valter Trevisan, sur les pistes de boccia de Corgémont et de Bienne, le 32^e Championnat suisse individuel féminin a mis en concurrence 24 joueuses venues de tout le pays, dans le cadre d'une compétition d'un excellent niveau et a permis aux spectateurs de voir les meilleures joueuses suisses de ce sport.

En finale, ce sont deux vétérans de ce sport qui ont joué

pour le titre. Anna Giamboni de la SB La Gerla (TI), déjà détentrice de quatre titres de championne de Suisse, a remporté la partie qui l'opposait à Loredana Cattaneo de la SB Blienese (TI), avec un score de 12 à 5.

A la troisième place, on trouve Susanna Longoni de la SB La Gerla (TI). Le Boccia Club Corgémont remercie toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette manifestation, et vous donne rendez-vous au mois de juin 2021 pour deux tournois nationaux. | vt

Editeur

Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtels-imprimerie.ch

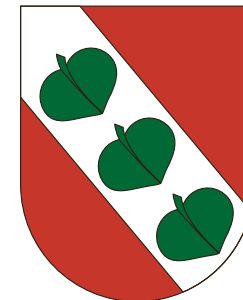
Délai de remise des publications

Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs

90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

District



SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU
DE COURTELARY-CORMORET

Assemblée des délégués du Syndicat d'alimentation en eau de Courtelary-Cormoret

**Mercredi 4 novembre 2020, à 20h à
Courtelary (bâtiment communal, 2^e étage)**

Ordre du jour

1. Salutations et liste des présences
2. Nomination d'un scrutateur
3. Ordre du jour
4. Approbation du PV de l'assemblée du 12 décembre 2019
5. Nomination d'un membre au comité, Olivier Delobel (Courtelary), en remplacement de Pascal Walther, selon art. 15 du RO
6. Nomination d'un membre au comité, Gérard Py (Cormoret), en remplacement de Pierre Hinni, selon art. 15 du RO
7. Nomination de l'organe de révision (4 ans), selon art. 16 h) du RO
8. Approbation des comptes 2019, selon art. 16 g) du RO
9. Discuter et approuver le budget 2021, selon art. 16 f) du RO
10. Discuter et approuver le règlement et tarif, selon art. 16 d) du RO
11. Divers

Courtelary-Cormoret, le 2 octobre 2020

*Syndicat d'alimentation en eau de
Courtelary-Cormoret – Le comité*

PAROISSE RÉFORMÉE
DE CORGÉMONT-CORTÉBERT

Assemblée de paroisse

**du mardi 17 novembre 2020 à 19h30
au Temple de Corgémont**

Ordre du jour

1. Nomination d'un (e) scrutateur/scrutatrice
2. Procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 6 juillet 2020
3. Budget 2021
 - a. Discuter et approuver la quotité d'impôt
 - b. Discuter et approuver le budget 2021
4. Election d'un-e vice-président-e
5. Centre de Sornetan: information
6. Fusion des paroisses Corgémont-Cortébert et Sonceboz-Sombeval: information
7. Information du syndicat des paroisses de l'Erguël
8. Rapport des activités de la paroisse
9. Divers et imprévus

Toutes les mesures d'hygiène liées au Covid-19 seront mises en place.

Le procès-verbal du 6 juillet 2020 est disponible en ligne sur le site www.referguel.ch

Corgémont, le 28 septembre 2020

*Le Conseil de paroisse
Corgémont-Cortébert*

SEGO
SYNDICAT POUR L'ÉPURATION
DES EAUX USÉES DE LA RÉGION DES GORGES

Convocation à l'Assemblée des délégués

Conformément au règlement d'organisation du SEGO, les délégués sont convoqués à l'Assemblée des délégués qui aura lieu le

**Mardi 3 novembre 2020, 18h30
Centre communal Péry, salle N° 1**

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal du 26 mai 2020

3. Nomination organe de vérification des comptes - Fiduciaire Soresa
4. Nomination président comité SEGO pour 2021
5. Budget 2021
6. Information aménagement STEP
7. Information concept sécurité
8. Divers

Frinvillier, le 29 septembre 2020

*Au nom du Syndicat SEGO
Le Comité*

SYNDICAT SCOLAIRE
DE COURTELARY-CORMORET-VILLERET

Convocation

Les délégués du Syndicat scolaire de Courtelary Cormoret-Villeret sont convoqués à l'assemblée générale qui aura lieu le

**mercredi 4 novembre 2020 à 20h
à la salle communale de Courtelary**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Discuter et approuver le PV de la séance du 6 mai 2020
3. Discuter et approuver le budget 2021 présenté par M. Gilomen
4. Discuter et approuver les modifications du règlement d'organisation
5. Discuter et approuver le règlement des transports
6. Discuter et approuver le règlement de l'EJC
7. Nommer un membre de la commission d'école pour la commune de Villeret
8. Rapport du président de la commission d'école (y compris EJC)
9. Divers

Courtelary, le 2 octobre 2020

La Secrétaire

Cormoret



COMMUNE BOURGEOISE DE CORMORET

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de bourgeoisie

Conformément à la teneur de l'article 64 du règlement d'organisation de la Bourgeoisie de Cormoret, le procès-verbal de l'assemblée du 27 août 2020 est déposé publiquement à la salle du Conseil de bourgeoisie, du 2 au 21 octobre 2020 inclus.

Les personnes souhaitant consulter le procès-verbal sont priées de contacter le secrétaire au 032 944 18 04, ou le président au 032 944 18 75.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil de bourgeoisie.

Cormoret, le 28 septembre 2020

Le Secrétariat de bourgeoisie

Courtelary



Avis de construction

Requérant: Eggen Jean-Claude, Les Roseaux 8, 2608 Courtelary.

Auteur du projet: idem que requérant.

Propriétaire foncier: idem que requérant.

Projet de construction: agrandissement de la zone habitable sous le couvert existant, bâtiment sis Les Roseaux 8 sur parcelle N° 1296, zone H1

Dimension: selon plans déposés.

Genre de construction: fondation en béton avec les parois en brique et la façade en crépis de couleur blanc.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 29 septembre 2020

Le Secrétariat municipal

Péry-La Heutte



OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES
DU CANTON DE BERNE

Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux

**(Procédure de permis
d'aménagement des eaux)**

Commune: Péry-La Heutte

**Procédure d'aménagement des eaux
selon les articles 30 ss de la loi
du 14 février 1989 sur l'entretien
et sur l'aménagement des eaux (LAE)
et l'article 5 de la loi de coordination
du 21 mars 1994 (LCoord)**

Responsable de l'aménagement des eaux:
Commune de Péry-La Heutte.

Cours d'eau: Ruisseau Châtel 1.

Localité: Châtel 1.

Coordonnées: 2 585 312 / 1 225 374

Projet: mise à ciel ouvert sur parcelle n° 834. Actuellement, le ruisseau Châtel 1 s'écoule sur la parcelle n° 857 de la commune de Péry - La Heutte. Le projet prévoit la déviation du ruisseau et sa mise à ciel ouvert sur la parcelle N° 834.

Dérogations faisant l'objet de la requête:

- mise sous terre des cours d'eau (art. 38 loi sur la protection des eaux, LEaux, RS 814.20; art. 4 ordonnance sur la protection des eaux, OPE, RSB 821.1);
- autres dérogations (art. 48, alinéa 3 loi sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux, LAE, RSB 751.11);
- constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE);
- autorisation en matière de droit de pêche (art. 8-10 loi sur la pêche, LFSP, RS 923.0 et art. 8-10 et 13 loi sur la pêche LPê, RSB 923.11);
- autorisation en matière de protection des eaux (art. 11 de la loi cantonale sur la protection des eaux, LCPE, RSB 821.0);
- distance réduite par rapport à la forêt (art. 17 Loi sur les forêts, LFo, RS 921.0; art. 25-27 Loi sur les forêts, LCFo, RSB 921.11; art. 34 Ordonnance sur les forêts, OCFo, RBS 921.111);
- dérogation pour des interventions sur la végétation des rives (art. 18, alinéa 1bis et 1ter, art. 21 et 22, alinéa 2 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, LPN; RS 451; art. 12, 13, alinéa 3 et art. 17 ordonnance sur la protection de la nature, OPN, RSB 426.111);
- dérogation pour des interventions sur les populations de plantes protégées (art. 20 LPN; art. 20 OPN; art. 15 de la loi cantonale sur la protection de la nature, RSB 426.11; art. 19 et 20 OPN, RSB 426.111);
- dérogation pour des interventions dans les habitats naturels d'animaux protégés (art. 20 LPN; art. 20 OPN; art. 15 de la loi cantonale sur la protection de la nature; articles 25-27 OPN, RSB 426.111).

Délai de publication et de recours: du 25 septembre au 26 octobre 2020.

Adresse de publication et de recours: Administration communale de Péry-La Heutte.

Les qualités requises pour former opposition sont régies par l'article 24, alinéa 2 LAE et par la législation sur les forêts.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Bienne, le 18 septembre 2020

*III^e arrondissement d'ingénieur en chef
Office des ponts et chaussées
du canton de Berne*

Avis de construction

Requérant: Heinrich Schürch, chemin du Soleil 16, 2604 La Heutte.

Propriétaire foncier: Heinrich Schürch, chemin du Soleil 16, 2604 La Heutte.

Auteur du projet: Heinrich Schürch, chemin du Soleil 16, 2604 La Heutte.

Projet de construction: installation d'une piscine chauffée extérieure. Chemin du Soleil 16, 2604 La Heutte, parcelle N° 322, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: installation d'une piscine en béton chauffée de 8 m x 4 m avec une pompe à chaleur. Profondeur de 1,60 m.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 31 octobre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 2 octobre 2020

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérants: Chantal Codiroli et Yves Henzi, chemin de la Scierie 27, 2604 La Heutte.

Emplacement: parcelles N°s 53, 136 et 278 au lieu-dit: «chemin de la Scierie 27», 2604 La Heutte.

Projet: raccordement au réseau d'eau potable et ouverture d'une fenêtre en façade ouest.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} novembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 octobre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Iolanda Campa Mignogna et Michele Mignogna, rue du Bambois 4, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: Iolanda Campa Mignogna et Michele Mignogna, rue du Bambois 4, 2603 Péry.

Auteur du projet: Gerber Mathieu, paysagiste, rue Rosselet-Challandes 4, 2605 Sonceboz.

Projet de construction: aménagement d'un mur en blocs de calcaire. Rue du Bambois 4, 2603 Péry. Parcelle N° 1014, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: aménagement d'un mur en blocs de calcaire de 24 m x 18 m. Hauteur au nord-ouest (24m) de la parcelle allant de 30 cm à 150 cm. Hauteur au nord (18m) de la parcelle allant de 150 cm à 90 cm.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 31 octobre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 2 octobre 2020

Le Conseil municipal

Péry-La Heutte

(suite)



Avis de construction

Requérants: Nadine et Noam Ruimy, rue de l'Eglise 5, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: Nadine et Noam Ruimy, rue de l'Eglise 5, 2603 Péry.

Auteur du projet: Noam Ruimy, rue de l'Eglise 5, 2603 Péry.

Projet de construction: construction d'une maison de jardin. Parcelle N° 90, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: construction d'une maison de jardin de moins de 10m² en métal de couleur anthracite.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: art. A145. Distance à la route communale 3,60m.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 31 octobre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: art. A145. Distance à la route communale 3,60m.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 31 octobre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 2 octobre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Bourgeoisie de Péry, p/a André Bessire, Grand'rue 46, 2603 Péry.

Propriétaire foncier: Bourgeoisie de Péry, Grand'rue 46, 2603 Péry.

Auteur du projet: André Tellenbach, Ing civ epf/sia, Grand'rue 4, 2710 Tavannes.

Projet de construction: agrandissement du silo à copeaux existant. Rue du Châtillon 2, 2603 Péry, parcelle N° 551, zone d'activités.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: agrandissement du silo à copeaux existant avec un nouveau dépôt à bois annexé.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 31 octobre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 31 octobre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 2 octobre 2020

Le Conseil municipal

Renan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Renan, rue du Collège 5, 2616 Renan BE.

Emplacement: parcelle N° 533, au lieu-dit: «Place de la Gare», commune de Renan.

Projet: pose d'un conteneur semi-enterré supplémentaire.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: domaine ferroviaire.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 25 septembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Romont



Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 59 du règlement d'organisation de la commune de Romont, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 17 septembre 2020 est déposé publiquement auprès de l'administration communale du 2 octobre 2020 au 1^{er} novembre 2020 inclus.

Ce procès-verbal peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture du guichet ou sur rendez-vous, durant la fermeture du bureau communal, en prenant contact au 078 899 02 02.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil municipal.

Romont, le 2 octobre 2020

Le Conseil municipal

Saint-Imier



Permis de construire 20-73

Requérant / Maître d'ouvrage: Patrice Lüthi, Les Savagnières 53, 2610 Les Pontins.

Auteur du projet: pga architectes, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.

Adresse du projet: BF 1770, Les Savagnières 53, 2610 Les Pontins.

Description du projet: amélioration thermique du bâtiment, changement d'agent énergétique (électrique -> PAC) et agrandissement de l'annexe nord.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: PQ Les Savagnières.

Dérogations: -

Zones / périmètres protégés: -

Objet protégé: -

Dépôt public: du 2 octobre 2020 au 2 novembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 2 octobre 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité

Nicolas Vuilleumier

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 2 octobre 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité

Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 20-72

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Nadine Pauli, Ludovic Pauli, rue de Courtelary 1, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belphraon.

Adresse du projet: BF 2151, rue des Fontenayes 18, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'une maison familiale et de deux places de stationnement dissociées.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.

Dérogations: -

Zones / périmètres protégés: -

Objet protégé: -

Dépôt public: du 2 octobre 2020 au 2 novembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 2 octobre 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité

Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 20-69

Requérant / Maître d'ouvrage: Buri Gestion Sàrl, rue Baptiste-Savoye 67 a, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO

Adresse du projet: BF 178, rue Francillon 13, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: réfection et changement de couleur de la façade (demande a posteriori).

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C3b.

Dérogations: -

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégé: -

Dépôt public: du 25 septembre 2020 au 26 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 25 septembre 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité

Nicolas Vuilleumier

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 17 septembre 2020

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Fondation La Pimpinière, rue H.-F. Sandoz 64, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Viret Architectes SA, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg.

Emplacement: parcelle N° 1400, au lieu-dit: «rue de l'Envers 18b», commune de Saint-Imier.

Projet: assainissement et agrandissement du foyer «La Rocaille»: assainissement énergétique d'une partie du bâtiment, changement de fenêtres, agrandissement des velux en toiture, réfection du toit, construction d'une annexe et pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: A et A1.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 septembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Permis de construire 18-35

Requérant / Maître d'ouvrage: Jean-Louis Périnat, rue du Vallon 12, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 1185, rue du Vallon 12, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: suppression d'une cheminée de salon, installation d'un poêle de salon à bois et agrandissement du couvert à voitures.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: M1 C3a.

Dérogations: -

Zones / périmètres protégés: -

Objet protégé: -

Dépôt public: du 25 septembre 2020 au 26 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 25 septembre 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité

Nicolas Vuilleumier

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 25 septembre 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité

Nicolas Vuilleumier

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 17 septembre 2020

Le Conseil municipal

Sauge



Avis de construction

Requérant: Christian Meissgeier, Riedmattweg 21, 2554 Meinisberg.

Auteur du projet: Christian Meissgeier, Riedmattweg 21, 2554 Meinisberg.

Propriétaire foncier: Christian Meissgeier, Riedmattweg 21, 2554 Meinisberg.

Projet: remplacement des Eternits du toit de l'annexe par de la tôle grise et prolongement du pan nord au lieu-dit «Prés d'Auvergne 61a» sis sur parcelle N° 301 du ban de Vauvelin, hors zone.

Dérogations: art. 24c LAT.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 17 septembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Marc Lefèvre, Champs du Châble 8, 2536 Plagne.

Auteur du projet: Romano Rondelli, architecte FH, CP 20, 2603 Péry.

Propriétaire foncière: Stéphanie Ruprecht, Champs du Châble 8, 2536 Plagne.

Projet: agrandissement du logement du 1^{er} étage avec la création d'une chambre et d'une terrasse sis sur parcelle N° 108, Champs du Châble 8 à Plagne, zone H2.

Genre de construction: façades: crépi blanc; toit: plat en tôle couleur argent.

Dérogation: art. 31 al. 1 RAC.

Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 21 septembre 2020

Le Conseil municipal

Délai de remise
des publications officielles

MARDI 12 H

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

Requérant: Chappuis Maryline, Champ de la Pierre 4a à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Chappuis Maryline, Champ de la Pierre 4a à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement: lieu-dit: Champ de la Pierre 4a, parcelle N° 941 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet: mise en place d'un abri de jardin.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogations: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 novembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 2 octobre 2020

Le Bureau communal

Avis de construction

Requérants: Leblois Jordan et Hutzli Maéva, rue de l'Envers 10a à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Entreprise Générale Menuiserie Morand Sàrl., rue Principale 43 à 2735 Valbirse.

Emplacement: lieu-dit: rue de l'Envers 10a, parcelle N° 611 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet: création d'un couvert à toiture plate pour terrasse d'un appartement en attique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dérogations: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 novembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 2 octobre 2020

Le Bureau communal

Sonvilier



Elections municipales du 29 novembre 2020

Les électrices et électeurs de la commune de Sonvilier sont appelés à procéder, par les urnes et au système majoritaire, à l'élection du maire et des six membres du Conseil municipal, pour une période de 4 ans (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024).

Le vote aura lieu à la salle polyvalente du collège le

**dimanche 29 novembre 2020,
de 10h à 12h**

En cas de ballottage, le deuxième tour de scrutin aura lieu le dimanche 13 décembre 2020, aux mêmes heures et dans le même local.

Conformément à l'article 22 du règlement concernant les élections aux urnes de la commune de Sonvilier, les listes des candidats à la mairie et celles aux 6 sièges de conseillers municipaux, doivent être déposées au secrétariat municipal, au plus tard le vendredi du 37^e jour précédant le scrutin à 17h (vendredi 23 octobre 2020).

Pour être éligibles, les candidats doivent être au bénéfice de leurs droits civiques dans la commune de Sonvilier.

Les listes ne peuvent pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à repourvoir. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 électeurs et électrices, qui ne peuvent pas signer deux listes de candidats pour la même fonction. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils ou elles se trouvent.

Maires et conseillers municipaux seront immédiatement rééligibles et élus tacitement si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à repourvoir.

Sonvilier, le 2 octobre 2020

Le Conseil municipal

Villeret



Avis de construction

Requérant: M. Zaugg Jan, Combe-Grède 24, 2613 Villeret.

Emplacement: parcelles N° 65, au lieu-dit: «Combe-Grède 24», commune de Villeret.

Projet: demande déposée après-coup pour l'ouverture d'une fenêtre en façade est.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village.

Recensement architectural: ensemble bâti B.

Dépôt public de la demande; la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 2 novembre 2020.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 2 octobre 2020

Secrétariat municipal Villeret

Réclame

Canton de Berne



CORONAVIRUS

Port du masque obligatoire dans les grandes manifestations

Les personnes qui assisteront ou participeront à une grande manifestation de plus de 1000 personnes devront porter un masque de protection. Le Conseil-exécutif vient d'adopter une ordonnance dans ce sens. Le drive-in de dépistage rouvrira à Berne début octobre. Les grandes manifestations de plus de 1000 personnes sont de nouveau possibles à partir du jeudi 1^{er} octobre, sous réserve d'autorisation par le canton. Les personnes qui participent ou assistent à une grande manifestation dans le canton de Berne devront porter un masque. Le Conseil-exécutif a adopté une ordonnance dans ce sens. C'est grâce à cette mesure de protection que le canton de Berne pourra autoriser les grands événements. En effet, le port systématique du masque permet de réduire fortement le nombre de quarantaines ordonnées.

Réouverture du drive-in de dépistage à Berne

Le drive-in de dépistage rouvrira début octobre sur le site de BernExpo. Les personnes présentant des symptômes pourront se faire dépister après avoir rempli un questionnaire en ligne. Le questionnaire n'est pas demandé aux personnes qui se présentent au drive-in sur

ordonnance explicite de l'Office du médecin cantonal. Les coûts sont pris en charge par la Confédération. Les horaires d'ouverture du drive-in seront publiés sur www.be.ch/corona.

La plupart des contaminations se produisent...

Dans le canton de Berne, beaucoup de personnes ont été contaminées dans le cercle familial, à l'occasion de fêtes privées ou dans le cadre de leur travail. C'est ce qui ressort des chiffres de l'Office du médecin cantonal.

Le directeur de la santé publique Pierre Alain Schnegg appelle donc les Bernoises et les Bernois à revenir à un respect rigoureux des règles d'hygiène et de conduite afin de se protéger et de protéger les autres du coronavirus, y compris dans la sphère privée. Il est indispensable de porter un masque de protection sur le lieu de travail et pendant les pauses, lorsque la distance minimale de 1,5 m ne peut pas être respectée.

Le 24 septembre 2020

Le Conseil-exécutif

ORDONNANCE RÉVISÉE

Révision totale de l'ordonnance sur l'imposition à la source

Le Conseil-exécutif a décidé de revoir intégralement l'ordonnance sur l'imposition à la source. Le projet vise à réduire dans une large mesure les inégalités de traitement entre les personnes imposées à la source et celles imposées selon la procédure ordinaire.

Les personnes exerçant une activité lucrative, domiciliées à l'étranger, imposées à la source et qui réalisent plus de 90 % de leurs revenus en Suisse pourront, par exemple, demander une taxation ordinaire ultérieure; elles seront ainsi

traitées de la même manière que les personnes exerçant une activité lucrative taxées dès le départ selon la procédure ordinaire. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021. L'ordonnance révisée tient compte des adaptations apportées à la loi sur les impôts qui entrent en vigueur à la même date et qui mettent en œuvre des dispositions de la législation fédérale.

Le 24 septembre 2020

Le Conseil-exécutif

**POUR SE CONSOLER,
CARMEN S'ENTAILLE
LA PEAU...**

CELA T'ARRIVE-T-IL AUSSI ?

**Prends ta vie
au sérieux !
Tu peux nous
parler, nous
sommes là
pour toi.**

parler-peut-aider.ch

psy.ch

Tel 143
Die Dargebotene Hand
Nordwest
La Main Tendue
Nord-Ouest

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH